

République Gabonaise – Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
Programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le gouvernement de la République gabonaise et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

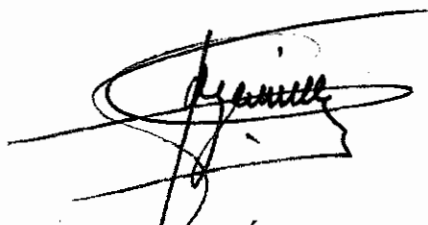
- (1) Le gouvernement de la République gabonaise représenté par Monsieur Casimir Oyé Mba, Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation, Ordonnateur national et la Commission européenne représentée par Monsieur Thierry Mathisse, Chef de la Délégation de la Commission européenne auprès de la République gabonaise, ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à Libreville de février 2006 à novembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République gabonaise conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation au Gabon.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexes au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République gabonaise pour la période 2008-2013, un montant de **49,0 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **1,2 million d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République gabonaise bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas des décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République gabonaise dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la base de l'article 15.4, conjointement avec l'article 4.1.d de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non-étatiques ou sur la base de

l'Article 72.6 de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée par les enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans le règlement du Conseil concernant la mise en œuvre du 10^e FED et le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe I bis de l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou à des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007

Pour le gouvernement de
la République gabonaise



Casimir OYÉ MBA,
Ministre d'Etat,
Ministre de la Planification

Pour la Commission Européenne



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : DOCUMENT DE STRATÉGIE

0.	RESUME	9
I.	CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE	
I.1	Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE	11
I.2	Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire	11
I.3	Principaux accords bilatéraux	12
II.	DIAGNOSTIC DU PAYS	
II.1	Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays bénéficiaire	12
	<i>II.1.1 Situation politique et institutionnelle</i>	13
	<i>II.1.2 Situation économique et commerciale</i>	15
	<i>II.1.3 Situation sociale et emploi</i>	19
	<i>II.1.4 Situation environnementale</i>	20
	<i>II.1.5 Le pays dans le contexte international</i>	23
II.2	Analyse de la réduction de la pauvreté	23
II.3	Stratégie de développement du pays bénéficiaire	24
II.4	Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme	25
III.	VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE	
III.1	<i>III.1.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE</i>	26
	<i>III.1.2 Secteurs de concentration</i>	27
	<i>III.1.3 Projets et programmes hors concentration</i>	29
	<i>III.1.4 Autres instruments</i>	30
	<i>III.1.5 Coopération régionale</i>	32
III.2	Information sur les programmes des Etats membres et des autres donateurs	33
III.3	Autres politiques de la CE	34
III.4	Description du dialogue avec le pays partenaire	35
III.5	Description du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès du processus d'harmonisation	35
III.6	Analyse de la cohérence de la politique de développement	36
IV.	STRATEGIE DE REPONSE	
IV.1	Déterminants des options fondamentales retenues	36
IV.2	Rôle de l'UE	36
IV.3	Présentation synthétique de la stratégie de coopération : objectifs par domaines d'intervention et modalités de mise en œuvre	37
	<i>IV.3.a Secteurs de concentration</i>	38
	<i>IV.3.b Secteurs hors concentration</i>	41
	<i>IV.3.c Secteurs transversaux</i>	43
IV.4	Conditions de viabilité	44
IV.4.1	<i>Aspects techniques et institutionnels essentiels liés au mode de gestion du cycle des projets</i>	44

PARTIE 2 : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL**I. PROGRAMME INDICATIF**

I.1	Introduction	46
I.2	Instruments financiers	46
I.3	Domaines de concentration	49
I.4	Appui budgétaire général	52
I.5	Autres programmes	52
I.6	Cadre d'intervention et indicateurs de performance	56
I.7	Calendrier des engagements et décaissements indicatifs	69
I.8	Chronogramme des activités	71

ANNEXES

Annexe 1	Aperçu du pays	73
Annexe 2	Matrice des donateurs	75
Annexe 3	Résumé analytique du profil environnemental du Gabon	80
Annexe 4	Profil des migrations du Gabon	82
Annexe 5	Processus d'élaboration du DSP	90
Annexe 6	Feuille de route pour l'harmonisation	91
Annexe 7	Situation du Gabon au regard des principales conventions internationales	94
Annexe 8	Analyse de la viabilité de la dette	96
Annexe 9	Liste des engagements du gouvernement en matière de gouvernance	98
Annexe 10	Tableau des indicateurs macroéconomiques	105
Annexe 11	Tableau des indicateurs pour les OMD	106
Annexe 12	Carte du pays	107
Annexe 13	Chronologie et agenda politiques abrégés du Gabon	108
Annexe 14	Informations sur les programmes des États membres et des autres donateurs	110

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACP	:	Afrique-Caraïbes-Pacifique
AFD	:	Agence Française de Développement
ANE	:	Acteurs Non Etatiques
ANFPF	:	Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnel
ANPN	:	Agence Nationale des Parcs Nationaux
APE	:	Accord de Partenariat Economique
APIP	:	Agence pour la Promotion des Investissements Privés
APC	:	Approche Par les Compétences
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BGD	:	Banque Gabonaise de Développement
BGFI	:	Banque Gabonaise - Française Internationale
BM	:	Banque Mondiale
CAON	:	Cellule d'Appui à L'Ordonnateur National (du FED)
CE	:	Communauté/Commission Européenne
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CES	:	Conseil Economique et Social
CNPN	:	Conseil National des Parcs Nationaux
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CREDES	:	Centre de Recherches pour le Développement Economique et Social
DABAC	:	Développement des Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale
DCE	:	Délégation de la Commission Européenne
DCP	:	Document – Cadre de Coopération
DSCRP	:	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSP	:	Document de Stratégie Pays
DSR	:	Document de Stratégie Régionale
ECOFAC	:	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FCT	:	Facilité de Coopération Technique
FED	:	Fonds Européen de Développement
FER	:	Fonds d'Entretien Routier
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNUAP/UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
GEF	:	Global Environment Fund
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
IFP	:	Institution(s) Financière(s) de Proximité
IGAD	:	Institut Gabonais d'Appui au Développement
IMEDA	:	International Medical Alliance
IMF	:	Institution(s) de Micro - Finance
IPN	:	Institut Pédagogique National
LCP	:	Lutte Contre la Pauvreté
LMD	:	Licence Maîtrise Doctorat
LODES	:	Loi d'Orientation du Développement Economique et Social
MEN	:	Ministère de l'Education Nationale

NEPAD	:	New Partnership for Africa Development
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	:	Ordonnateur National (du FED)
ONG	:	Organisation (s) Non Gouvernementale (s)
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PAFN	:	Plan d'Action Forestier National
PAP	:	Programme d'Actions Prioritaires
PARE	:	Programme d'Appui aux Réformes Economiques
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PFBC	:	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIN	:	Programme Indicatif National
PIP	:	Programme d'Investissements Publics
PIR	:	Programme Indicatif Régional
PMA	:	Pays les Moins Avancés
PNAE	:	Plan National d'Action Environnementale
PNBG	:	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDS	:	Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSFE	:	Programme sectoriel Forêts et Environnement
PSVAP	:	Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées
PTF	:	Partenaire(s) Technique(s) et Financier(s)
RAPAC	:	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RESEN	:	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RIFFEAC	:	Réseau des Institutions de Formation Forestières et Environnementales d'Afrique Centrale
RMDH	:	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SC	:	Stratégie de Coopération
SCAC	:	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SEEG	:	Société d'Energie et d'Electricité du Gabon
SENAREC	:	Secrétariat National au Renforcement des Capacités
SNPA-DB	:	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
SWAP	:	Sectoral Wide Approach Programme
TCF/FCT	:	Facilité de Coopération Technique
TOFE	:	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UC	:	Unité de Compte
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	:	Dollar des Etats-Unis

PARTIE 1

DOCUMENT DE STRATÉGIE

0. RÉSUMÉ

La stratégie de l'Union européenne au cours de la période 2008-2013 couverte par le 10^e FED vise la réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement économique et humain durable. Elle s'appuie d'abord sur les piliers définis par le Gabon dans son Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) adopté en 2006. Elle prend également en compte les orientations de la loi de 2003 sur le développement et l'aménagement du territoire, notamment sur le plan de la valorisation et de la protection des ressources naturelles, et du PNBG.

Ainsi, le Gabon a choisi d'orienter 80 % des ressources de l'enveloppe A du 10^e FED, d'un montant indicatif de 49 millions d'euros, vers deux domaines de concentration qui sont:

- **les infrastructures de base**, notamment le secteur routier et l'assainissement urbain,
- **l'éducation et la formation.**

Les interventions hors concentration porteront sur :

- **la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables,**
- **le renforcement des capacités des secteurs privé et public,**
- **une facilité de coopération technique**

Toutes les interventions prendront en compte des aspects transversaux tels que la bonne gouvernance, le genre, l'environnement et les droits de la personne. Elles se conformeront aussi aux recommandations de la déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

Conformément à l'article 4 de l'accord de Cotonou et dans le prolongement du programme d'appui aux acteurs non étatiques (ANE) du 9^e FED qui s'attache à renforcer les capacités des organisations de la société civile gabonaise, une attention particulière et constante sera portée aux ANE dans le 10^e FED. Ainsi, cette dimension sera prise en compte de façon transversale aussi bien dans les secteurs de concentration que hors concentration.

0. EXECUTIVE SUMMARY

The European Union cooperation strategy for the period 2008–2013 covered by the 10th EDF aims to reduce poverty within a framework of sustainable economic and human development. It builds on the pillars defined by Gabon in its Growth and Poverty Reduction Strategy Paper adopted in 2006. It also integrates the thrust of the 2003 law on development and spatial policies, in particular with regard to exploiting and protecting natural resources, as well as the National Good Governance Programme.

Gabon has thus chosen to use 80% of the resources in envelope A of the 10th EDF, indicative amount 49 million euros, on two focal sectors, namely:

- **basic infrastructures**, i.e. roads and urban sanitation
- **education and training.**

The remaining 20% will be devoted to:

- **exploitation and sustainable management of renewable natural resources**
- **private and public sector capacity building**
- **technical cooperation facility.**

All operations will take into account cross-cutting issues such as good governance, gender, the environment and human rights. They will also abide by the principles of the Paris Declaration on aid effectiveness of March 2005. In conformity with Article 4 of the Cotonou Agreement and in continuity with the 9th EDF project in support of Non-State Actors (NSAs) in Gabon, special and constant attention will be given to NSAs in the 10th EDF. Resources will thus be earmarked in all sectors for involving NSAs in projects.

CHAPITRE I : CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté Européenne, la politique de coopération au développement favorise :

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union Européenne a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politique étrangère commune, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions communes reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I. 2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le Gabon

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-UE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et le Gabon poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la

stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris adoptée en 2005 et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés.

La Communauté adoptera une méthode rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

I.3 Principaux accords bilatéraux

Il existe un accord bilatéral entre l'UE et le Gabon portant sur les droits de pêche dans la zone économique exclusive du Gabon (cf. III.1.4. infra).

CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays bénéficiaire

Le Gabon, pays pétrolier à revenu intermédiaire, avec un PIB par habitant de 5.700 \$ en 2004, pour une population d'environ 1,5 million d'habitants, fait face à plusieurs défis : (a) un ralentissement de la croissance économique dû au déclin de la production pétrolière ; (b) une diversification de l'économie entravée par sa faible compétitivité et son peu d'intégration au niveau régional comme mondial ; et (c) un retard dans l'application des politiques de développement humain. En contraste avec ses immenses ressources naturelles (pétrole, bois, manganèse), l'indice de développement humain (PNUD) classe le Gabon au 124^{ème} rang mondial en 2006 ; c'est-à-dire parmi les pays les plus pauvres, alors qu'il occupe la 81^{ème} place en terme de PIB/habitant. En outre, des problèmes de gouvernance affectent l'efficacité de l'action étatique.

Pour relever les défis auxquels il est confronté, le Gabon dispose d'atouts réels : régime démocratique, stabilité politique, gestion macroéconomique marquée par des efforts de rationalisation de la gestion des finances publiques. Par ailleurs, le niveau élevé du cours du pétrole et de ses autres produits d'exportation pourrait lui permettre de consacrer davantage de ressources au développement des infrastructures et de l'écotourisme, aux services sociaux et au remboursement de la dette. Les projets d'investissement prévus dans les secteurs clefs (l'exploitation minière, au premier chef), la dynamique d'intégration régionale, les initiatives internationales et les programmes nationaux intégrés aux politiques régionales ouvrent autant de perspectives encourageantes, à moyen terme, en matière de développement et de lutte contre la pauvreté.

II.1.1 Situation politique et institutionnelle

A. Contexte sociopolitique, fonctionnement de l'Etat de droit et des institutions démocratiques

Le Gabon est peuplé d'1,5 million d'habitants (chiffre officiel du dernier recensement de 2003), répartis en une quarantaine de sous-groupes de souche principalement Bantoue, auxquels il convient d'ajouter quelque 245.000 migrants. Le pays connaît une situation politique et sécuritaire d'une stabilité remarquable. Depuis son indépendance, il n'y a pas eu de conflits internes, ni régionaux, ni à caractère ethnique. Cependant, le taux élevé de chômage et les inquiétudes d'une jeunesse urbaine pauvre et peu qualifiée qui constate les inégalités très importantes et perçoit mal les possibilités d'amélioration constituent des facteurs d'instabilité potentielle pour l'avenir.

La loi garantit le respect des *droits de l'homme et des libertés fondamentales*, et en pratique, ils sont généralement respectés. Les enfreintes aux droits de l'homme et les limitations aux libertés fondamentales constituent des exceptions. La Constitution assure les principes de démocratie et le multipartisme est une réalité. Mais en pratique, il y a des limites à l'application de ces principes en termes notamment de point de vue du contrôle du législatif sur l'exécutif. Les pouvoirs de décision les plus importants appartiennent au président de la République qui nomme le vice-président et le premier ministre. Le président Omar Bongo Ondimba, en fonction depuis 1967, a entamé un nouveau mandat de sept ans le 27 novembre 2005. Le Parlement a deux chambres, la Chambre des Députés et le Sénat. Suite aux élections législatives de novembre 2006, sur les 120 sièges de la Chambre des députés, le parti majoritaire en détient 81 et l'opposition 16. Cette forte domination de la majorité présidentielle limite l'existence d'un contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale.

Le *déroulement des élections*, législatives notamment, est assez satisfaisant. Néanmoins, des améliorations restent à apporter au système électoral. Les institutions de l'Etat sont fortement centralisées et la chaîne de décision très rigide, ce qui limite les initiatives de toutes sortes. L'efficacité gouvernementale et les capacités institutionnelles sont sérieusement bridées par la multiplication et le peu de coordination des institutions.

Le Gabon dispose d'un *système judiciaire* moderne, dont l'efficacité et l'indépendance gagneraient cependant à être renforcées. En effet, les conditions de travail, l'insuffisance des moyens matériels, la faiblesse des capacités humaines dans certaines spécialités juridiques, du suivi et de la formation continue du personnel, rendent le système très lent et peu efficient. Ainsi, les délais légaux de garde à vue (48 heures) sont rarement respectés. Les détentions préventives longues sont courantes. On estime que plus de la moitié des détenus sont en

attente de jugement. Les conditions de détention des prisonniers sont préoccupantes et parfois abusives. Les prisons sont surpeuplées et les conditions d'hygiène sont médiocres. Il n'y a pas de structures spéciales pour les mineurs ni de réduction de peine pour bonne conduite. En revanche, le taux d'encadrement est élevé et l'alimentation correcte. Un projet de construction d'une nouvelle prison est appuyé par le président de la République.

De façon générale, les textes et les dispositifs devant garantir aux citoyens l'accès à la justice et le respect de leurs droits existent. Il y a cependant de réels problèmes d'application des lois et le système judiciaire reste très peu efficace. Des efforts réels sont nécessaires pour traduire les textes en pratique, notamment sur le plan de l'indépendance du système judiciaire, de la sécurité juridique des investissements, et de la durée des détentions préventives.

B. Participation/responsabilisation des acteurs non étatiques et dimension genre

Le nouveau septennat du président Omar Bongo Ondimba, inauguré après les élections de fin 2005, s'appuie sur un gouvernement ouvert à quelques représentants de la société civile (la ministre du travail est présidente d'un syndicat) et de l'opposition modérée (comme le ministre de la formation professionnelle). Le nombre des femmes ministres est en augmentation; on en compte treize sur les cinquante membres du gouvernement.

La volonté de l'Etat d'associer les **acteurs non étatiques** (ANE) au dialogue sur les politiques et stratégies de développement est manifeste depuis la conférence nationale de 1990. La libération de l'expression qui en a été une des conséquences a suscité la création de beaucoup d'associations et de syndicats. Le gouvernement souhaite rassembler toutes les énergies pour le développement durable du Gabon. Néanmoins, la société civile reste encore peu structurée et n'est pas toujours indépendante de la sphère politique.

La signature au titre du 9^e FED d'une convention de financement de 3.400.000 d'euros pour le renforcement des capacités des ANE participe de cette volonté politique. Ce projet contribuera au renforcement des acteurs de la société civile et à une plus grande reconnaissance de leur contribution au développement du pays.

La loi gabonaise prévoit des **droits égaux pour les femmes et les hommes** dans tous les domaines. Le ratio garçons/filles au niveau scolaire est un des meilleurs d'Afrique. Pour le primaire, il est à égalité, et pour le secondaire il reste satisfaisant. Les femmes sont actives en politique (12 sur 46 membres du gouvernement, 15 sur 120 députés et 12 sur 91 sénateurs) et dans tous les secteurs du public et du privé.

Néanmoins, il subsiste des discriminations de fait, liées en général à un contexte social défavorable et aux pesanteurs culturelles, surtout en zone rurale. Les problèmes les plus graves relèvent des pratiques en vigueur au sein de la cellule familiale. La polygamie est légale mais le consentement mutuel des époux est requis. Le mariage traditionnel, accepté socialement et très répandu, ne donne aucun droit à la femme, ni en cas de séparation ni en cas du décès du partenaire. Le rejet et la spoliation de la veuve par la famille du conjoint décédé sont encore courants, surtout en zone rurale. Les femmes célibataires chefs de famille constituent une part importante de la population pauvre.

II.1.2 Situation économique et commerciale

Le pays jouit d'une stabilité macroéconomique certaine et d'une amélioration de sa situation financière, favorisées par son appartenance à la zone franc, par une évolution favorable des cours du pétrole et par quelques efforts de discipline financière dans le cadre de ses relations avec le FMI. Toutefois, le Gabon demeure confronté à une croissance faible, à cause du repli de l'activité pétrolière dominante et du très faible degré de diversification de l'économie. En effet, l'essor des autres secteurs économiques reste entravé par les obstacles communs à beaucoup d'économies « de rente », comme celles de la sous-région. Ces problèmes se traduisent par l'atrophie des secteurs agricole et manufacturier, par une intégration régionale et un commerce interrégional peu développés, et par l'hypertrophie urbaine doublée d'une croissance exagérée de l'Etat et de certains services. Par ailleurs, la corruption est un réel problème. Les mécanismes et les institutions de lutte contre ce fléau ont été créés, mais leur action reste encore limitée. Cependant, la ratification par le Gabon de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) le 1er octobre 2007 est un signe positif.

A. Situation économique, structures et performances

L'économie est très peu diversifiée : le pétrole contribue aux recettes publiques pour 58%, et aux exportations à hauteur de 80%. Les secteurs dominants du PIB sont le secteur de l'industrie (qui englobe le pétrole) à hauteur de 66% et le secteur des services avec 29%. L'apport au PIB de l'agriculture (5%) et du sous-secteur manufacturier (4%) est très faible. Le poids du secteur public est très important dans l'emploi comme dans l'économie. Après de réelles avancées, le programme des privatisations lancé à la fin des années 1990 tend actuellement à marquer le pas. Les transactions importantes non encore concrétisées concernent les télécommunications et le secteur du bois.

L'environnement des affaires est peu propice à attirer les investisseurs malgré la stabilité politique du pays. L'étude FIAS de 2004 sur le climat des affaires relevait un certain nombre de facteurs dissuasifs, parmi lesquels : (i) l'insécurité juridique (corruption, absence de voies de recours arbitrales, faiblesses de l'institution judiciaire) ; (ii) les procédures lentes, compliquées et coûteuses pour la création d'entreprises (échec du guichet unique) ; (iii) l'échec du dispositif institutionnel de promotion des investissements (APIP) ; (iv) la lenteur des privatisations ; (v) les coûts des facteurs élevés ; (vi) la faiblesse de l'intermédiation financière. De plus, le système douanier est lent, discrétionnaire dans une certaine mesure, et sujet à la corruption.

Le dernier classement publié par la Banque mondiale en 2006 sur le climat des affaires rétrograde le Gabon de la 129e à la 132e place, sur un total de 175 pays. L'économie peine à attirer les investisseurs en dehors des secteurs de rente. Ce n'est pas propre au Gabon : l'ensemble de la zone CEMAC connaît une plus forte érosion de la compétitivité des prix que la zone UEMOA depuis la dévaluation du franc CFA de 1994, avec pour conséquence une réduction continue de la présence sur les marchés internationaux hors pétrole. Même si cette érosion est relativement moins marquée au Gabon, les coûts des facteurs (transport et travail, notamment) y sont généralement encore plus élevés que dans les autres pays de la CEMAC. Le manque de compétitivité constitue un obstacle majeur à la diversification, voire à la reconversion de l'économie, à moyen et long termes. Le fait que le Gabon soit une destination chère constitue aussi un handicap pour le développement du tourisme, en dépit des potentialités du pays. La faible diversification de l'économie est une source de vulnérabilité

aux chocs liés aux variations des termes de l'échange, qui ne peuvent être absorbés par les fluctuations du taux de change réel en raison de l'appartenance à la zone franc.

En *l'absence d'un réel marché financier*, et avec des ratios dépôts bancaires/PIB et crédit au secteur privé/PIB très en-dessous de la moyenne de ceux des pays à revenu par tête comparable, il y a une tendance à la désintermédiation financière. Alors que les banques sont en situation de surliquidité, les difficultés d'accès des PME et PMI au financement bancaire constituent l'un des freins majeurs au développement du secteur privé national. L'intermédiation financière souffre également de la quasi-absence des institutions de micro finance, pourtant bien implantées dans d'autres économies de la sous-région.

La gestion des finances publiques souffre du bicéphalisme budgétaire entre le ministère de la planification (investissements) et celui des finances (dépenses courantes). Les finances publiques font apparaître de graves déficiences dans la planification et le suivi des dépenses publiques. Près de la moitié des dépenses publiques est affectée au financement de la masse salariale et des paiements d'intérêts, alors que les dotations aux biens et services et à l'entretien sont insuffisantes.

L'exécution du budget connaît de nombreux problèmes : lenteurs des procédures de paiement, graves déficiences du contrôle de la passation des marchés publics. Les budgets de fonctionnement sont presque systématiquement débloqués en retard. Les budgets d'investissement sont rarement débloqués ou exécutés dans leur intégralité. La réalisation des budgets d'investissement souffre d'un manque de programmation à long terme.

Pour remédier à ces problèmes, le rapport PEMFAR (BM, Gouvernement du Gabon, BAD et FMI) de septembre 2006 formule quatre recommandations principales dans le domaine de la gestion des finances publiques :

- renforcer les efforts de diversification de l'économie pour réduire la vulnérabilité aux chocs externes ;
- maintenir la discipline fiscale et continuer d'utiliser les revenus du pétrole pour rembourser la dette extérieure ;
- améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques en orientant le budget vers les services de base ;
- améliorer la fiabilité des processus de mise en œuvre du budget.

Le rapport reconnaît que le gouvernement devra adopter une approche graduelle par rapport à ces objectifs et l'encourage à formuler des objectifs réalistes et priorisés, à court, moyen et long terme.

La *faiblesse des infrastructures*, notamment routières, et l'offre déficiente de services sociaux de base sont autant de facteurs limitant d'un développement économique et humain durable. Le Gabon compte actuellement 1.243 km de routes bitumées hors voiries urbaines sur 9.170 km, soit environ 13% de l'ensemble du réseau routier national. Il possède la plus basse densité de routes dans la région sub-saharienne avec 41 km de routes pour 1000 km².

L'absence d'une programmation satisfaisante en matière de transports, l'insuffisance de coordination (notamment entre les ministères des travaux publics et des finances, les bailleurs, et les acteurs privés) et une capacité institutionnelle moyenne pour rédiger un document programme de référence font obstacles à l'essor du secteur.

En matière énergétique, le Gabon est un producteur et exportateur net de pétrole ; le gaz sert marginalement à la production d'électricité. Les nombreux cours d'eau offrent des potentialités considérables en matière de production hydro-électrique. Une grande partie de la demande énergétique reste à couvrir. L'éclairage est électrique pour 82% des ménages (93% urbain, 35% rural) ; le gaz et le pétrole sont les principales sources d'énergie pour la cuisson pour 86% des ménages ; mais, en milieu rural, le charbon de bois est plus utilisé (77%).

La SEEG, dont la gestion a été concédée à un groupe privé international, dispose d'installations dont le développement suit difficilement l'accroissement important de la demande urbaine, et a du, en 2007, renforcer sa capacité de production par des groupes électrogènes fonctionnant au gasoil.

Pour réduire durablement la pauvreté, le Gabon doit réussir son intégration dans l'économie mondiale. Cela implique : (i) la diversification et une meilleure exploitation des potentialités de son économie, pour pouvoir satisfaire l'essentiel de ses besoins fondamentaux avec sa production interne et ne plus dépendre d'une production pétrolière en déclin ; (ii) le rattrapage de son retard dans la mise à niveau des infrastructures et du développement humain ; (iii) l'assainissement de la gestion des finances publiques et le renforcement de la rationalisation des choix budgétaires, doublés d'un accroissement de l'efficacité de l'action étatique.

B. Évaluation du processus de réforme

Le processus de réforme est conduit dans le cadre d'une stratégie globale et des stratégies sectorielles présentées dans le DSCR, et d'un programme d'actions prioritaires (PAP) concernant les finances publiques. L'opérationnalisation de ces stratégies avance laborieusement à travers un exercice de programmation sectorielle (PNDS pour la santé¹, PDIT pour les routes) et sa traduction budgétaire (CDMT pour les secteurs sociaux et les infrastructures) encore en élaboration.

En février 2007, le ministre d'Etat à la planification a ouvert l'atelier de **lancement du CDMT** du Gabon pour la mise en œuvre du DSCR. Il en a rappelé les enjeux et précisé le calendrier. Un chronogramme du processus de mise en place du CDMT a été élaboré avec l'appui d'un consultant de la Banque mondiale. Les phases principales sont celles de la préparation : (i) du cadre de programmation sectorielle, avec l'organisation de séminaires sur le PAP (programmes d'actions prioritaires) ; (ii) du cadre macroéconomique et budgétaire et (iii) du cadre de suivi-évaluation (statistiques / système intégré de suivi des finances publiques). La feuille de route, assez ambitieuse, prévoit un CDMT 2008-2010 en place au plus tard fin 2007.

Concernant la **gestion des finances publiques**, une matrice globale de mesures destinées à améliorer son efficacité a été adoptée et a été annexée au nouveau programme pluriannuel avec le FMI.

Des initiatives ont été prises en vue d'une meilleure transparence de la **gestion des ressources naturelles**; pour la mise en place d'une commission nationale contre l'enrichissement illicite; et l'institution d'un fonds routier de seconde génération, avec l'appui de l'Union Européenne. Le premier rapport sur les revenus pétroliers 2004, établi par Ernst & Young, dans le cadre de

¹ Le PNDS est en cours de finalisation

l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a été publiée fin 2005 et est disponible sur le site internet du ministère des finances. . Le deuxième rapport, sur les revenus pétroliers et miniers 2005, en amélioration par rapport au premier, a été publié mi 2007.

Les autorités sont conscientes de la nécessité de miser désormais sur le *secteur privé* comme moteur de la croissance et elles ont entrepris une série de réformes à cet effet. Le programme de privatisations est en marche, le régime des investissements est relativement libéral, et en 2004 une institution a été mise en place pour faciliter les relations entre les entreprises et les administrations ainsi que les démarches des investisseurs, l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP).

Par contre, d'autres réformes marquent le pas : gestion de la fonction publique ; restructuration et privatisation des entreprises publiques ; réforme de l'administration fiscale (au-delà de la mise en place d'une unité chargée des gros contribuables) ; mise en application du code minier. De façon générale, le processus de réforme ne s'est pas encore traduit par une amélioration significative ni de l'environnement des affaires, ni de la gestion des finances publiques, ni du classement du pays selon les critères de gouvernance.

C. *Politique commerciale et environnement externe, notamment les accords de coopération régionale et les accords de partenariat économique (APE)*

Le Gabon respecte l'ensemble des critères de surveillance multilatérale de *la CEMAC*. Cependant, au-delà de la discipline imposée et acceptée, l'appartenance à cette entité n'a pas encore eu beaucoup de retombées positives sur l'économie gabonaise. La CEMAC, essentiellement le Cameroun, représente à peine 5% des importations du Gabon. Même si ce chiffre ne prend pas en compte le secteur informel, il donne la mesure du retard de l'intégration régionale.

Par ailleurs, les arriérés du Gabon au titre de la taxe communautaire d'intégration (TCI) s'élevaient à 4,1 milliards de FCFA en 2005. Enfin, le Gabon n'applique pas les dispositions relatives à l'évaluation en douane de l'OMC (valeur transactionnelle) du code des douanes communautaire.

Concernant *l'accord de partenariat économique (APE)* en cours de négociation avec la région Afrique centrale, les réunions du comité ministériel commercial conjoint en février et en juillet 2007 ont permis de faire l'état d'avancement des négociations entre l'Afrique centrale et la CE et de donner les orientations pour les prochaines étapes. Lors de ces réunions, le gouvernement gabonais a réaffirmé son engagement à poursuivre les négociations dans les délais prévus dans l'Accord de Cotonou et dans la feuille de route signée conjointement le 16 juillet 2004 à Bruxelles.

Lors de la réunion du comité ministériel commercial conjoint élargi du 16 juillet 2007, le gouvernement s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure un APE qui favorise le développement durable, consolide l'intégration régionale et la bonne gouvernance économique, facilite le commerce et attire l'investissement privé dans la région, afin de soutenir la croissance et la création d'emplois.

II.1.3 Situation sociale et emploi

La situation sociale du Gabon n'est pas en rapport avec ses ressources économiques. Alors que le pays se situe au 81^e rang mondial selon le PIB par habitant, il n'est que 124^e en termes de développement humain (PNUD 2006).

A. Démographie et situation de l'emploi

Le Gabon a un taux d'accroissement naturel de 2,4% (OMS, 2005), stimulé par un taux de natalité élevé, un taux de mortalité en déclin et des flux migratoires externes positifs depuis le premier boom pétrolier de 1976-1978. La rente pétrolière et sa distribution ont provoqué un exode rural très rapide et très important qui se solde aujourd'hui par un taux d'urbanisation de 75-80%, un des plus élevés d'Afrique. Les politiques sociales officiellement pratiquées ne se sont pas suffisamment attaquées à l'amélioration du sort des catégories économiquement défavorisées et vulnérables. Il existe de fortes inégalités dans la répartition des revenus et dans l'accès aux infrastructures de base, et aux services publics en général. On note aussi de grandes disparités en matière d'exposition aux risques, notamment sanitaires.

Le chômage, qui était estimé à 15% de la population active (âgée de 15 ans et plus) en 2005 (enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté), frappe surtout les jeunes (30% parmi les moins de 25 ans) et la population urbaine (17% contre 6% en milieu rural). Selon l'enquête de perception de la pauvreté au Gabon réalisée en 2004, 37% de la population active était sans emploi, dont 42% de personnes âgées de moins de 25 ans.

B. Etat du système éducatif

Le Gabon ayant opté pour la scolarisation universelle depuis les années 60, l'accès au système éducatif se caractérise par un taux de scolarisation très élevé dans le primaire et par une parité entre filles et garçons, correspondant aux taux respectifs de 93% contre 92% dans le cycle primaire. L'enseignement primaire, secondaire et supérieur est gratuit mais les livres et les fournitures sont payants.

Cependant, la qualité de l'enseignement s'est fortement dégradée ces dix dernières années du fait du manque d'enseignants qualifiés au primaire, d'un déficit d'enseignants spécialisés dans les matières scientifiques et techniques, et de l'obsolescence, voire de l'absence de matériels et d'équipements didactiques (laboratoires de sciences et ateliers). Les écoles en zone urbaine souffrent de sureffectifs et celles en zone rurale n'ont pas toujours d'enseignants. Sur 1000 élèves entrant au cours préparatoire, seulement 11% terminent le cycle sans redoublement. Par ailleurs, le pré-primaire est dans un état embryonnaire dans le secteur public (7% de couverture seulement).

L'école gabonaise reste également marquée par le modèle prédominant d'un enseignement général et théorique. Elle affiche un profond déséquilibre entre les filières du secondaire : l'enseignement général compte 92% des effectifs et l'enseignement technique et professionnel seulement 8%. C'est en profonde contradiction avec les besoins de l'économie². En rapport avec cette préoccupation fondamentale, une convention de financement entre le Gabon et l'Union Européenne a été signée au titre du 9^e FED pour le renforcement de l'enseignement professionnel.

² Loi de Développement et d'aménagement du territoire.

C. Etat du système sanitaire

Dans le cadre de la politique générale du gouvernement, la santé est retenue parmi les secteurs prioritaires des différents plans de développement. L'évolution des indicateurs de santé met en évidence une dégradation de la situation. La mortalité infantile est estimée à 6% et la mortalité maternelle à 520 morts pour 100.000 naissances vivantes, des taux élevés pour un pays à revenu intermédiaire.

Le nombre d'infrastructures sanitaires par habitant est très élevé au Gabon mais elles sont généralement mal entretenues et sous-équipées en personnel qualifié, en médicaments et en petit matériel (boîtes d'accouchement, stéthoscopes, tensiomètres, etc.). Les hôpitaux publics et parapublics de Libreville sont dans un état préoccupant. Sur le plan de la médecine curative, l'insuffisance des médicaments dans les centres de soins, la vétusté des équipements ainsi que le manque de formation continue et de motivation des agents de santé constituent des problèmes réels. En médecine préventive, le taux global de couverture vaccinale est passé de 80 % avant 1990 à 16,5 % en 2002. En 2006, les taux étaient de 44% pour le DTC3, 44% pour le VAR et 39% pour le VAT2.

Cette situation est aggravée par les problèmes d'hygiène publique et d'insalubrité qui touchent le cadre de vie, spécialement dans les villes qui concentrent près de 80% de la population. A Libreville, le ramassage des ordures ne couvre que 35% des habitants. L'insalubrité et la présence de marécages dans les quartiers urbains sous-intégrés, où vivent majoritairement les pauvres, constituent un milieu de reproduction et de propagation de nombreux vecteurs de maladies. L'absence de systèmes d'évacuation des eaux pluviales et usées contribue elle aussi à la propagation des maladies liées à l'eau et au manque d'hygiène (paludisme, maladies diarrhéiques, parasitoses). Ainsi, le paludisme est la première cause de morbidité, d'hospitalisation et de mortalité au Gabon. L'assainissement de l'habitat urbain revêt donc un caractère éminemment urgent.

Le VIH/SIDA est devenu un problème de santé majeur, avec un taux de prévalence estimé à 8% de la population âgée de 15 à 49 ans en 2004.

L'évolution de l'ensemble des ressources budgétaires allouées à la santé révèle un véritable décalage par rapport à la volonté affirmée par le gouvernement d'en faire un secteur prioritaire. En effet, d'après les estimations de l'OMS (2005)³, les dépenses totales de santé au Gabon représentaient environ 4,3% du PIB ; 42% de ces dépenses étaient couvertes par des ressources publiques et 58% étaient financées par le secteur privé, presque exclusivement sous forme de paiements directs. Les dépenses émanant des organismes de sécurité sociale s'élevaient à 2,8% des dépenses publiques de santé. Environ 3% des dépenses totales de santé seraient couvertes par des financements extérieurs.

II.1.4 Situation environnementale

L'économie gabonaise est centrée sur l'exploitation de quelques ressources naturelles, renouvelables ou non : la croissance économique de ces trente dernières années a été obtenue au prix d'une importante consommation des patrimoines minier, pétrolier, forestier et dans une moindre mesure halieutique. Le Gabon a une superficie de 267.667 km² et avec 75-80% de la population vivant dans les villes, il se place en tête des pays urbanisés d'Afrique.

³ OMS (2005), Rapports sur l'état de santé dans le monde.

En 2006, la création d'un ministère spécialement consacré à l'environnement (ministère de l'environnement, de la protection de la nature, de la recherche et de la technologie) a été un signe fort du gouvernement quant à l'importance qu'il accorde à ces questions. Les ressources forestières et halieutiques sont sous la tutelle du ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, et des parcs nationaux. Enfin, l'eau et les ressources minières et pétrolières relèvent du ministère des mines, de l'énergie, du pétrole et des ressources hydrauliques.

Situé dans le Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical de la planète et patrimoine d'importance mondiale, le Gabon dispose de ressources naturelles exceptionnelles dont un couvert forestier s'étendant sur quelques 22 millions d'ha (85% du pays). Cette forêt recèle une importante biodiversité avec un taux d'endémicité très élevé : environ 8000 espèces végétales, 180 espèces de mammifères, 680 espèces d'oiseaux, 65 espèces de reptiles et 100 espèces d'amphibiens.

Le secteur forestier représente environ 4% du PIB mais il emploie 28% de la population active formelle (premier employeur privé et deuxième employeur après l'Etat), il constitue ainsi le deuxième secteur économique après le pétrole essentiellement grâce à l'exploitation et à la transformation locale du bois d'œuvre, auxquelles s'ajoutent la viande de brousse et toutes les formes d'exploitation et de valorisation artisanale du bois et des produits forestiers non ligneux.

Par ailleurs, le pays dispose d'une façade maritime d'environ 800 km, comprenant une zone économique exclusive de 213 000 km². Le potentiel en ressources halieutiques est très élevé, au regard des captures réalisées dans le cadre de la pêche artisanale et des accords de pêche signés entre le Gabon et ses partenaires commerciaux dans ce secteur.

En matière de politique de conservation des écosystèmes, la création en 2002 de treize parcs nationaux sur 3 millions d'hectares, représentant 11% du territoire national, permet au Gabon de disposer d'aires protégées où la biodiversité et diverses autres ressources naturelles peuvent être valorisées. Le DSCRCP a retenu les biens et services environnementaux, incluant l'écotourisme, les parcs nationaux, la pêche, et la forêt comme secteurs porteurs de croissance susceptibles de créer de nombreuses activités génératrices de revenus au profit des pauvres.

Malgré l'abondance apparente de ces ressources naturelles, des menaces liées à la surexploitation, à l'exploitation anarchique et à la dégradation des écosystèmes subsistent. Pour y faire face, la loi 16/93 du 26/8/93 portant code de l'environnement et les textes d'application y afférents font désormais obligation de réaliser des études d'impact environnemental et social, en vue de réguler le passif environnemental généré notamment par l'exploitation minière et pétrolière depuis des décennies. Par ailleurs, la loi 16/01 du 31/12/01 portant code forestier et ses textes d'application imposent une exploitation forestière basée sur des plans d'aménagement agréés par l'administration et une industrialisation de la filière bois avec pour objectif à l'horizon 2012, la transformation locale d'au moins 75% des grumes produites. De même, la loi 15/05 du 8/8/05 créant le code des pêches et de l'aquaculture a également été pris en vue de la rationalisation des activités et d'une implication accrue des nationaux dans ces secteurs. Ce cadre juridique est en voie d'être complété par la loi relative aux parcs nationaux.

Ce dispositif législatif, bien que complet, souffre d'un déficit structurel d'application et est, pour l'instant, loin d'être respecté. Ainsi :

- sur les 10 millions d'ha attribués en concessions forestières, seuls 3 millions exploités par de grands groupes européens et malaisien font l'objet de plans d'aménagement durable validés et mis en œuvre, alors que 4,9 millions d'ha sont en voie d'aménagement ;
- l'administration effectue annuellement moins de dix missions de contrôle des exploitations forestières ;
- sur les treize parcs nationaux créés en 2002, à peine quatre disposent d'un plan d'aménagement appliqué grâce au concours de la communauté internationale ;
- l'état des stocks et les statistiques d'exploitation des ressources forestières et halieutiques font cruellement défaut ou manquent de fiabilité.

Cependant, conscient de l'importance économique et sociale des ressources naturelles, le gouvernement s'est engagé depuis 2001 dans la définition d'un programme sectoriel forêt, pêche et environnement visant à mieux définir les besoins du pays et à coordonner les interventions des partenaires extérieurs.

Le pays est également très engagé dans le processus AFLEG et devrait adresser une requête formelle à la CE en 2007 pour l'ouverture de négociations dans le cadre de l'initiative FLEGT de l'UE. A cet effet, il élabore actuellement ses propres critères de légalité avec le concours de ses partenaires extérieurs, du secteur privé et de la société civile.

Enfin, la mise en place d'un observateur indépendant de la gestion des forêts est examinée par le ministère de l'économie forestière.

Pour les autres aspects environnementaux, le Gabon jouit d'un potentiel considérable de ses ressources en eau dont la valorisation (hydroélectricité notamment) pourrait constituer un atout important pour son développement. La totalité de la population ne dispose pas encore d'un accès à l'eau potable (32 % des populations urbaines en sont privées), et le traitement des eaux usées est quasiment inexistant.

Les ressources pétrolières du Gabon sont en voie d'épuisement malgré la découverte de nouveaux gisements dont l'exploitation se fait à des coûts de plus en plus importants et dépendant de cours mondiaux élevés du brut.

Le Gabon dispose enfin de ressources minières considérables en manganèse (réserves de 200 millions de tonnes, exploité par la COMILOG) et en fer (gisement de Belinga, 1,5 à 2 milliards de tonnes dont l'exploitation vient d'être concédée à un consortium chinois). L'exploitation de l'uranium à Mounana ayant aujourd'hui cessé, l'UE a apporté un appui dans le cadre du programme du 7^{ème} FED Sysmin pour la réhabilitation environnementale du site.

Le profil environnemental a été finalisé en juin 2007.

"Les effets du changement climatique pourront avoir des impacts sur les zones agricoles, la couverture forestière et les débits du réseau hydrographique, ainsi que les zones côtières. Ces impacts potentiels doivent être pris en compte dans toute politique ou stratégie de développement durable."

II.1.5 Le pays dans le contexte international

Sur le plan de la *politique extérieure*, les efforts déployés par le président Bongo en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique (règlement de conflits majeurs, au Congo-Brazzaville et dans la région des Grands Lacs, en Centrafrique et en Côte d'Ivoire, ou encore au Togo), font du Gabon un acteur important sur la scène politique africaine et internationale. Il en va de même pour les initiatives prises par le Gabon en faveur de l'intégration régionale, au sein de la CEMAC, la CEEAC et la COMIFAC. Le Gabon assure la présidence du comité régional de coordination de la mise en œuvre du NEPAD. Libreville a abrité le premier conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en janvier 2005. Par ailleurs, le Gabon a présidé la 59^{ème} Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2004 à septembre 2005.

De par son niveau de développement économique, le Gabon a longtemps été un pays de forte *immigration*, avant tout de l'Afrique de l'Ouest. Le flux d'immigration net reste positif, mais en raison des difficultés économiques il est actuellement en baisse (20 000 migrants nets annuels sur la période 1990-1995, 14 000 sur 1995-2000). Le nombre total d'immigrants qui était de 128 000 en 1990 est ainsi estimé à 245 000 en 2005⁴ (voir annexe 4).

Les immigrés sont surreprésentés dans certaines professions (chauffeurs de taxi, petits commerçants, artisans, employés de maison...) et les actes de discrimination ouverte envers cette catégorie de la population sont peu fréquents. Cependant, le taux de scolarisation des enfants de la communauté des immigrants africains est nettement plus bas que celui des enfants gabonais.

Le Gabon est un pays destinataire du *trafic d'enfants* en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Les enfants sont plus souvent employés par la communauté ouest-africaine que par les Gabonais. Le gouvernement a montré sa volonté de résoudre ce problème en collaboration avec l'UE et l'UNICEF, et certains progrès ont été réalisés. L'année 2004 a vu l'adoption d'une loi pénalisant le trafic d'enfants, suivie par une série d'arrestations et inculpations de trafiquants en 2005. Depuis lors, cependant, la répression semble avoir ralenti et les textes d'application de la loi de 2004 sont encore attendus. Ainsi, ce fléau reste peu réprimé et mal maîtrisé.

Le problème du trafic d'enfants doit être combattu au niveau régional et inter-régional. Une conférence interrégionale de niveau ministériel regroupant les représentants des pays de la CEEAC et de la CEDEAO s'est tenue à Abuja en juillet 2006. Elle a été précédée par une rencontre préparatoire entre experts des pays des deux sous-régions organisée à Libreville en avril 2006.

II.2 Analyse de la Stratégie de réduction de la pauvreté

La pauvreté est présente au Gabon, sous sa forme monétaire (en dépit d'un revenu qui le classe dans la catégorie supérieure des pays à revenu intermédiaire), comme non monétaire (accès aux services de base). Sur le plan de la pauvreté monétaire, au moins 33% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté relatif (moins de 35 778 FCFA par mois). La pauvreté est massive en zone rurale ; mais compte tenu de l'exode rural, auquel elle a d'ailleurs contribué, une grande majorité des pauvres vit désormais en ville.

Les causes immédiates de la pauvreté sont : (i) le sous-emploi et le faible niveau de l'offre d'emplois dans le secteur économique formel, contraignant une forte proportion de la

⁴ Source : Banque Mondiale, World development Indicators, 2006.

population à des stratégies informelles et précaires de survie ; (ii) le manque de facilités pour ces stratégies de survie (absence de la micro finance, notamment) ; (iii) la quasi-inexistence des filets de sécurité sociale et des mécanismes de redistribution de la rente.

Ces causes immédiates renvoient à des causes plus profondes : (i) celles inhérentes au modèle rentier : l'économie peine à se diversifier, et partant à créer des emplois en dehors des secteurs de rente, dont la faible croissance, voire le déclin (secteur pétrolier) tire le taux de croissance de l'économie vers le bas, en dessous du taux de croissance démographique en longue période ; et (ii) l'inefficacité relative du système de formation, qui débouche sur l'exclusion du marché du travail par manque de qualifications.

Le *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté* (DSCR), dont l'élaboration a reçu un appui soutenu des partenaires techniques et financiers (PTF) et qui a été approuvé en Conseil de ministres en janvier 2006, devait apporter des stratégies pour combattre cette situation. Il fournit effectivement une bonne analyse de la situation de pauvreté au Gabon et pose les problèmes sans complaisance. Il définit aussi une stratégie cohérente de croissance (voir II.3 infra).

Cependant, plus d'un an après son adoption, les mécanismes de suivi et d'évaluation de la stratégie n'ont pas encore vu le jour. De plus, ce DSCR n'inclut pas de politiques spécifiquement pro-pauvres. Il n'aborde pas la question de redistribution des ressources et des revenus, sauf par l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures et aux services sociaux de base. Il met exclusivement l'accent sur la nécessité de développer la croissance afin de réduire la pauvreté.

II.3 La stratégie de développement du pays bénéficiaire

La stratégie de développement du Gabon, définie dans le DSCR, repose sur quatre piliers :

Pilier 1 : Promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique aux pauvres

Cette croissance reposera sur les quatre axes suivants : (i) la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé, (ii) l'élargissement de l'espace économique par l'intégration régionale, (iii) l'amélioration de la compétitivité, et (iv) la diversification de l'économie à partir de secteurs porteurs favorables aux pauvres (forêts et environnement ; mines et hydrocarbures ; tourisme ; agriculture ; pêche)

Pilier 2 : Amélioration des infrastructures

Les infrastructures notamment de transport (routes, chemins de fer, ports, aéroports), d'énergie - eau et les technologies de l'information et de la communication, sont pour la plupart dans un état de dégradation avancé ou à des niveaux de développement incompatibles avec les besoins de l'économie. Il s'agit d'en améliorer l'accès, l'entretien et le niveau de service.

Pilier 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services essentiels

En matière d'éducation, il s'agit de s'attaquer à deux défis : (i) améliorer l'efficacité du système éducatif, à tous les niveaux d'études et (ii) l'adapter aux impératifs du marché de l'emploi.

En matière de santé, la stratégie vise à : (1) à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile d'ici à 2010 ; (2) à accroître la qualité de l'accueil et des soins ; (3) à améliorer les conditions financières d'accès aux soins et aux médicaments pour tous ; (4) à optimiser le fonctionnement du Ministère de la santé ; (5) à réformer la formation des professionnels du secteur ; (6) développer la recherche ; et (7) à rendre opérationnel les régions et départements sanitaires.

En matière d'habitat, les objectifs visés sont : (i) sécuriser le cadre de vie, notamment par la réhabilitation des services du cadastre à Libreville et à l'intérieur du pays, ainsi que par la prévention et la gestion des catastrophes ; (ii) faciliter l'accès des populations aux terrains viabilisés et aux logements socio-économiques.

Pilier 4 : Amélioration de la gouvernance

La gouvernance dans sa triple dimension institutionnelle, politique et économique se caractérise aujourd'hui par une difficulté des instances judiciaires à remplir leurs missions en toute indépendance, une faible capacité d'intervention de la société civile dans la vie politique, un ralentissement des réformes de la fonction publique, un besoin d'une rigueur et d'une transparence accrues dans la gestion des ressources publiques, ainsi qu'une relative lenteur dans la concrétisation des réformes de libéralisation de l'économie. Ces dysfonctionnements touchent ainsi les fonctions de régulation des institutions étatiques, les structures de gestion de l'économie et celles chargées du contrôle de la gestion des finances publiques.

En la matière, la stratégie déployée doit se concilier avec les engagements pris dans le cadre du processus d'intégration régionale: mise en place d'une union douanière, convergence économique, politiques sectorielles, notamment dans les domaines de la forêt et de l'environnement, et de l'interconnectivité des transports, nouveau partenariat économique avec l'UE et au niveau multilatéral (programmes d'investissements régionaux dans la cadre du NEPAD, questions de sécurité dans les cadres de l'Union africaine et de la CEMAC, OMC).

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Les orientations des politiques gabonaises, notamment dans les domaines d'intervention de la CE, sont désormais inscrites dans un ensemble de documents stratégiques approuvés ou en préparation : DSCR, PDIT révisé pour les transports (pas encore validé), une lettre de politique pour l'éducation et la formation, PSFE pour les secteurs forêt, pêche et aquaculture, aires protégées, environnement, une stratégie de développement de la micro finance, et un PAP concernant la réforme de la gestion budgétaire. Il manque, toutefois, une stratégie d'ensemble pour l'assainissement, même si des éléments figurent dans une étude stratégique du secteur de la santé et PNDS 2006-2010.

Ces stratégies, à l'élaboration desquelles les PTF du pays ont souvent été associés, sont pertinentes. Toutefois, leur viabilité repose sur leur traduction opérationnelle, parfois compromise par le non respect des priorités fixées, un exercice de programmation encore mal maîtrisé et des problèmes de gouvernance. Le non respect des priorités fixées est mis en évidence par les revues sectorielles récentes des dépenses publiques. S'agissant de l'exercice de programmation, il est encore mal maîtrisé. Quant aux problèmes de gouvernance, ils sont importants dans certains secteurs comme l'entretien routier, et responsables des très mauvais résultats obtenus, notamment par les projets et programmes soutenus par les PTF du Gabon.

Le comité national de l'APE créé en mars 2004 n'a encore entamé aucune des réformes sectorielles, institutionnelles, législatives ou réglementaires exigées par la mise en œuvre de l'APE.

Par ailleurs, l'interministérialité est de règle dans chaque secteur de concentration, ce qui rend plus délicate la coordination.

CHAPITRE III : VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

III.1.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE

Les bonnes relations entre le Gabon et l'UE ont permis l'établissement d'un partenariat dynamique et évolutif. A l'instar des autres pays ACP, le Gabon et la Commission Européenne ont conclu plusieurs cadres stratégiques de coopération ayant pour but d'appuyer ce pays dans sa politique de développement. Du 1^{er} au 4^e FED, les ressources programmables (respectivement 17.3, 20.6, 24.3, et 9.1 MOI EUR), ont surtout été engagées dans des projets d'infrastructures comme les communications et le transport, avec notamment des appuis à la construction du chemin de fer transgabonais, du port d'Owendo et de certains axes routiers. A partir du 4^e FED, mais surtout au titre des 5^{ème} et 6^{ème} FED (14.2 et 28 millions €), alors que les projets d'infrastructures ont continué mais ont été complétés par des interventions dans le domaine du développement agricole et rural ainsi que par l'appui au secteur des PME. Cependant, au vu des maigres résultats obtenus dans ces secteurs, les partenaires ont, de commun accord, changé de cap pour attribuer la quasi-totalité des fonds disponibles au titre du 7^{ème} FED (55,8 Mio EUR) aux secteurs sociaux : la santé, l'éducation et l'hydraulique villageoise. Quant au 8^{ème} FED (23,4 Mio EUR), l'aménagement du territoire y a été le domaine de concentration par excellence avec un appui important à la réhabilitation et l'extension du réseau routier, le deuxième secteur de concentration étant l'éducation de base.

Le 9^{ème} FED (34 Moi EUR pour l'enveloppe A) s'est d'abord concentré uniquement sur les infrastructures routières. Lors de la revue à mi-parcours, vu la lenteur des réformes pour l'entretien routier, il a été décidé d'adjoindre un second secteur de concentration, à savoir l'éducation et la formation. Ainsi une partie des fonds initialement réservés aux infrastructures a été transférée à la poursuite du projet éducation de base et à un projet de formation professionnelle.

Concernant les projets régionaux, les ressources programmables ont surtout été engagées dans le domaine de la gestion des aires protégées et leur mise en réseau à l'échelle régionale, et, dans une moindre mesure, dans celui des infrastructures. En effet, la gestion des ressources naturelles renouvelables (forêts, pêches) et ses thématiques transversales (recherche – écotourisme – formation), ont bénéficié depuis le 6^{ème} FED d'un appui structurant du FED (provenant avant tout du PIR, mais aussi du PIN) et des lignes budgétaires. Les initiatives pilotes de terrain financées avec l'appui de la CE ont permis une conscientisation notable de l'Etat et des populations sur la nécessité et les avantages d'une gestion durable de ces ressources.

L'appui de la CE s'est recentré avec les 8^{ème} et 9^{ème} FED sur un appui plus ciblé aux institutions nationales et aux populations vivant en périphérie des aires protégées. L'amélioration de la gestion et de la valorisation effectives des ressources et des espaces

naturels est une préoccupation prioritaire du FED. Outre les appuis déjà consentis et développés ci-après, dont certains doivent être renforcés sur la base des évaluations menées, le travail de concertation régulière mené par les PTF démontre la nécessité d'intervenir davantage sur l'application effective des législations existantes et de renforcer l'appui au contrôle et à la surveillance de l'exploitation des ressources naturelles (cf. processus FLEGT pour la partie forêts, système VMS pour la partie pêche).

III. 1.2 Secteurs de concentration des 8^e et 9^e FED

A. Premier secteur de concentration : Transports et aménagement du territoire

En 1998 le PDIT faisait état d'un réseau routier national de 9170 km, dont 938 km bitumés et 8232 km en terre. Le réseau était alors évalué comme suit : (i) bon : 17% ; (ii) moyen : 43% ; et (iii) mauvais : 40%. Au début de l'année 2004, le réseau gabonais ne comptait toujours que 1243 km bitumés, soit 13,6% du total, chiffre nettement en deçà de la proportion moyenne (16,6%) de cette catégorie de routes dans les pays d'Afrique sub-saharienne pris globalement. Cette situation est aggravée par l'abondante pluviométrie (8 mois par an).

Les ressources programmables du 8^e FED ont été orientées sur la remise à niveau du réseau routier, en mettant l'accent sur les projets à caractère régional (projet d'aménagement des trois frontières, dont le pont sur la rivière Ntem, voir aussi infra III.1.5) et sur l'entretien routier national (aménagement de la route Lalara – Mitzic). Les travaux réalisés ont contribué à l'amélioration de l'état de l'axe Libreville – Yaoundé et à la liaison avec le réseau équato-guinéen.

En septembre 1999, le gouvernement gabonais a adopté un Plan Directeur Intermodal des Transports (PDIT), constituant un recueil de réformes institutionnelles et d'investissements à réaliser en vue de rationaliser le secteur des transports, de diminuer les coûts de transport, d'améliorer la sécurité, de réformer les institutions, etc.

Quoique adopté par les bailleurs de fonds comme cadre de référence pour leurs interventions dans le secteur des transports, le PDIT a toutefois fait l'objet d'une étude d'actualisation en 2004 financée par l'UE, pour tenir notamment compte des contraintes institutionnelles et financières du moment. Ce PDIT actualisé reprend l'une des recommandations fortes de l'étude initiale, à savoir la pérennité de l'entretien routier qui devra être assurée tant par la mise en place d'un système plus performant aussi bien pour le financement des travaux d'entretien (FER II) que par un renforcement de la direction générale de l'entretien routier au sein du ministère des travaux publics.

La mission de revue des dépenses publiques de 2005 dans le secteur recommande de concentrer, de manière coordonnée avec les autres bailleurs de fonds, les efforts sur l'entretien routier, l'achèvement des chantiers en cours et les réhabilitations économiquement viables, avant de lancer de nouveaux investissements.

Dans le cadre du 9^e FED, la CE appuie le gouvernement pour résoudre la problématique de l'entretien routier et de la sécurisation du financement. Dans cette logique, elle a soutenu la mise en place d'un deuxième FER évolué par rapport au premier, qui avait montré d'importantes insuffisances. Ainsi, à la fin du premier semestre 2006, le gouvernement a adopté la loi portant création du FER II, et au début de 2007 il a signé les décrets nécessaires pour son opérationnalisation. En fin de 9^e FED la CE compte appuyer les services chargés

de l'entretien afin de garantir le fonctionnement du système d'entretien qu'il est en train d'être mis en place, notamment à travers des « chantiers écoles ».

Le FER II constitue une source d'espoir pour l'amélioration du réseau. Il vise à assurer la pérennisation d'une bonne qualité des routes en s'articulant autour des priorités suivantes : (i) entretien routier et sécurisation des recettes y affectées, (ii) remise à niveau du réseau, (iii) achèvement des chantiers en cours, et (iv) travaux neufs.

Cependant, l'élaboration d'une politique sectorielle intégrée reste une priorité. Elle devrait se traduire par une meilleure cohérence et plus de réalisme dans les investissements et par une plus forte coordination du secteur prouvant l'appropriation par le gouvernement.

B. Second secteur de concentration : Education de Base

Dans les 8^{ème} et 9^{ème} FED, ce second secteur de concentration a été matérialisé par la mise en œuvre de la composante « Soutien à l'éducation de base ». Il a bénéficié d'une allocation de 6 Mo EUR. Cet appui a notamment favorisé la réforme du cycle primaire et à l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Il a en outre participé à l'effort de renforcement des services déconcentrés de l'Etat dans les Provinces.

Le rapport final et l'évaluation externe du projet ont montré des résultats positifs : l'introduction de l'approche par les compétences (APC), la généralisation du pré-primaire, la révision des programmes pour le primaire. En outre, le cadre stratégique d'intervention est en place depuis l'adoption en Conseil des ministres, en août 2005, d'une lettre de politique sectorielle "éducation".

Poursuivant cet effort entrepris visant à améliorer la qualité de l'enseignement primaire, un appui complémentaire est prévu dans le cadre du 9^{ème} FED afin de participer non seulement au désengorgement des effectifs de l'enseignement général mais aussi à la valorisation des filières d'enseignement professionnel. Ainsi un budget de près de 5 Mo EUR sera consacré au développement de formations qualifiantes courtes à destination d'un public en échec scolaire notamment dans le primaire. En outre, un appui institutionnel est prévu afin de doter le ministère chargé de l'enseignement technique des outils lui permettant de mieux piloter le secteur.

Au chapitre des leçons tirées, il convient de souligner l'extrême motivation des enseignants à progresser dans la connaissance de leurs disciplines et à s'adapter aux nouveaux défis pédagogiques par la formation continue. Reste que ces nouveaux acquis ne se traduisent pas toujours par une valorisation du point de vue du développement de carrière. La gestion des ressources humaines fait défaut au sein du ministère de l'éducation nationale.

Les réformes entreprises et achevées (cours préparatoire unique et Approche par les Compétences) ont demandé de nombreux efforts de communication auprès des parents d'élèves et des partenaires sociaux pour qu'elles puissent voir le jour. Le secteur est globalement rétif au changement. Le suivi statistique et l'utilisation de la carte scolaire comme outil de planification et de programmation des investissements, ne sont malheureusement pas encore une réalité, ce qui représente un véritable handicap pour le pilotage du secteur.

Enfin les investissements consentis pour la réhabilitation des salles de pré primaire et la construction de logements pour enseignants, n'ont pas entraîné l'effet démonstratif escompté auprès du Ministère, ce qui peut amener à conclure que les appuis futurs devraient aller en

priorité à la formation de formateurs et à la mise en place d'outils de pilotage du secteur en attendant la finalisation d'un véritable plan sectoriel.

III.1.3 Projets et programmes hors concentration des 8^e et 9^e FED

A. Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III)

L'assistance technique et financière apportée par l'UE (4,9 Mio EUR) à la mise en œuvre du programme économique et financier du Gabon en 2005 a pris la forme d'un appui institutionnel aux ministères des finances et du plan et d'un appui budgétaire direct. L'appui institutionnel a notamment permis de financer deux revues de dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et des infrastructures, ainsi qu'une assistance technique pour la finalisation du DSCR, en plus de l'élaboration d'un CDMT sectoriel pilote dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures.

Si globalement l'exécution du PARE III a donné de bons résultats, il apparaît néanmoins opportun, pour l'avenir, de veiller au renforcement des mécanismes de suivi des stratégies nationales de développement, spécialement sur le plan de la définition et de la réalisation d'objectifs sectoriels chiffrés précis et des améliorations à apporter dans la gestion des finances publiques.

B. Programme d'appui aux acteurs non étatiques (PROGREANE)

Le projet d'appui aux ANE (3,4 Mio EUR sur le 9^e FED) dont la convention a été signée en juin 2006, vise le renforcement institutionnel de la société civile. Il comporte deux composantes : (i) renforcement des ANE dans leurs capacités d'organisation et de mobilisation/participation, au plan national, concernant les débats publics sur l'amélioration des conditions de vie des populations ; (ii) structuration interne des ANE et formation des membres, afin d'accroître leurs capacités en tant que prestataires de services. Le projet devrait démarrer en 2007.

C. Programme sectoriel de valorisation des aires protégées (PSVAP)

A l'instar du programme régional ECOFAC (voir infra III.1.5), ce projet de portée nationale (4,7 millions € financés sur les 8^{ème} FED et 0,3 Mio EUR sur 9^{ème}) a permis de définir un cadre législatif adapté pour le réseau des treize parcs nationaux du Gabon et de créer les conditions favorables à la conduite de recherches de terrain sur la gestion des ressources naturelles, et a mis clairement en évidence le potentiel de diversification économique et de promotion de l'emploi que recèle l'écotourisme dans les parcs nationaux (cas de Gamba et de Sette Cama, situés dans la zone du parc de Loango Sud). Ses trois composantes sont : (i) le renforcement des capacités sectorielles en matière de tourisme et de gestion des aires protégées ; (ii) la réhabilitation et valorisation de la station de recherche d'Ipasa/Makokou ; et (iii) l'appui et la valorisation du complexe d'aires protégées de Gamba.

Selon l'évaluation finale du projet et de l'avis de l'ensemble des autres partenaires, ce programme a constitué une intervention clef pour le secteur de la conservation et de la recherche au Gabon. Des points restent cependant à compléter sur les aspects suivants :

- accompagner la mise en place effective de l'institution de gestion des parcs nationaux (ANPN) ;
- sécuriser le réseau de parcs nationaux, notamment concernant activités minières périphériques potentielles et leurs incidence sur l'environnement ;
- appuyer la définition d'une politique nationale de recherche scientifique structurée et appliquée à la gestion durable des ressources naturelles ;

- appuyer la création d'un cadre législatif favorable à la pérennisation des initiatives prometteuses de développement de l'écotourisme au bénéfice des populations locales et de la conservation.

D. Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON)

Ce projet a permis d'améliorer l'efficacité de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON), à l'aide d'une expertise entièrement nationale, en étoffant son personnel, de quatre nouveaux cadres en septembre 2005. Cet appui a été financé sur la FCT, relayé par une convention de financement d'un montant de 1,9 Mio EUR (dont une contribution de 500.000 euros du gouvernement) couvrant la période de juin 2006 à mai 2009.

E. Recensement de la population et de l'habitat (RGPH)

La CE a apporté son soutien au recensement général de la population et de l'habitat du Gabon réalisé en 2003. Cette assistance financière de 170.000 euros prélevés sur les ressources du 9^{ème} FED a pris fin en 2005 mais les résultats définitifs du recensement ne sont pas encore publiés.

F. Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC)

A l'instar du programme régional PROCULTURE (voir infra III.1.5), les objectifs de ce projet de portée nationale étaient d'appuyer un début de mise en place d'une politique culturelle structurée, ouverte et pluraliste, et l'émergence de productions et d'événements culturels de niveau professionnel et de mettre en valeur le rôle des acteurs décentralisés.

En deux années de projet et pour un montant de 380.000 euros (reliquats du 7^e FED), la cellule de gestion a pu encadrer et structurer 35 acteurs culturels. Vingt six soutiens à la production et à l'organisation d'événements ont pu se concrétiser dans les domaines notamment de la mode, de la sculpture, de la danse, du théâtre, de la photographie, de la musique, des savoirs et traditions populaires.

La rétrocession et le transfert de l'ensemble des acquis du projet au Ministère de la Culture ont été effectués par l'ON.

G. Utilisation de l'enveloppe B

L'ON du Gabon a fait parvenir une requête à la CE pour le financement du plan d'action national de prévention et de lutte contre l'épidémie de la grippe aviaire. Un effort de concertation reste à mener entre les diverses institutions nationales impliquées afin d'aboutir à un programme d'appui.

III.1.4 Autres instruments

A. SYSMIN

La mise en œuvre du Sysmin, programmé sur l'enveloppe B depuis le 8^{ème} FED, se poursuit. Ce programme d'appui au secteur minier visant la diversification économique du pays a pour objectifs :

- le maintien à long terme des performances économiques du pays malgré l'amorce de déclin du pétrole, grâce à la mise en valeur progressive de nouvelles ressources minérales et la préservation de la filière manganèse,

- la maîtrise durable des effets environnementaux résultant de la fermeture des mines d'uranium et de l'exploitation du manganèse et,
- la réduction de la pauvreté, par la création d'entreprises minières génératrices d'emplois et de revenus dans les régions enclavées.

Il comporte trois (3) volets : (i) un volet d'appui institutionnel ; (ii) un volet consacré à la protection de l'environnement ; (iii) un volet d'actions sociales (programme d'hydraulique villageoise), dans les provinces du Haut Ogooué, de la Ngounié et du Woleu Ntem.

B. Banque européenne d'investissement

En 2005, la BEI n'est pas intervenue dans le financement de nouveaux projets au Gabon. Elle a simplement renforcé le suivi de ses opérations en cours, parmi lesquelles il faut noter le projet de sécurité aérienne nationale (mise en œuvre confiée à l'ASECNA).

En 2006, elle a instruit un accord-cadre de garantie (50 Mio EUR) en faveur de trois banques : BGF BANK, Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (BICIG) et union gabonaise de banque (UGB) qui représentent 93% des dépôts et 85% des crédits du Gabon. Elles bénéficient de bonnes capitalisations et sont rentables. Selon les dernières notations de la commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), elles présentent toutes une situation financière bonne ou solide.

Le projet porte sur une garantie partielle des prêts octroyés par les intermédiaires financiers à des entreprises du secteur privé et du secteur public marchand. L'opération proposée permettra à ces intermédiaires financiers de financer sur leur propre trésorerie les grands projets qui se mettront en place dans les prochaines années dans différents pays d'Afrique Centrale, tout en respectant les ratios prudentiels de la COBAC, notamment en matière de couverture et de division des risques. Elle contribuera ainsi au développement du secteur financier ainsi que du secteur privé de la région. La BEI accordera aux intermédiaires financiers des cautionnements de prêts ou de garanties octroyés aux entreprises bénéficiaires avec des investissements à moyen long terme relevant des secteurs de l'industrie, des infrastructures productives et des services.

C. Accords de pêche UE/Gabon

Le Gabon a conclu un accord de pêche avec la CE en 1998 portant essentiellement sur les ressources thonières non accessibles à la flotte nationale. Dans l'ensemble, cet appui à l'administration des pêches a permis le renforcement des capacités humaines et des moyens opérationnels et du cadre législatif et réglementaire, ainsi que l'amélioration de la connaissance et de la protection de la ressource. Dans le cadre de la réforme de la Politique commune de la pêche de 2002, un nouvel accord de partenariat de pêche exclusivement thonier a été paraphé le 28 octobre 2005 pour une durée de six ans avec une contrepartie financière annuelle de 860.000euros. Soixante pour cent de cette contrepartie est à utiliser dans le cadre de la politique sectorielle de la pêche et doit contribuer à la promotion d'une pêche durable et responsable dans les eaux du Gabon.

III.1.5 Coopération régionale

A. Fonds européen de développement

Programme de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC)

Le programme régional ECOFAC, d'un montant de 27,6 Mio EUR, a démarré en 1992 avec le 6^{ème} FED et a vu l'achèvement en décembre 2005 de sa 3^{ème} phase financée sur le 8^{ème} FED (27,6 Mio EUR). Il est parvenu depuis 1992 à engager l'ensemble de son budget. L'instruction d'une 4^{ème} phase d'un montant de 38,15 Mio EUR provenant du 9^e FED a été bouclée fin 2005 et la convention de financement y relative a été signée en janvier 2006. La mise en œuvre a démarré en avril 2006 avec la signature d'un contrat de subvention en faveur du réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC). Après une série de retards, la réalisation des actions des composantes nationales démarrera en juillet 2007 grâce au recrutement de l'assistance technique. Afin de renforcer davantage le volet national du programme, cette 4^{ème} phase d'ECOFAC inclut une contribution directe du PIN du 9^{ème} FED du Gabon à hauteur de 3,15 Mio EUR.

Cet important programme de gestion durable des ressources forestières s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques du plan de convergence de la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), concrétisant ainsi une partie des engagements financiers pris par la CE en adhérant au partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). L'appui direct au RAPAC – bras armé de la COMIFAC pour toutes ses actions liées aux aires protégées – permet de soutenir l'harmonisation des cadres législatifs nationaux, de mettre en place un système régional de suivi/évaluation de la gestion des aires protégées et de l'effet des politiques nationales et des actions des partenaires, ainsi que de renforcer les capacités de gestion rationnelle des aires protégées et des parcs nationaux.

Dans le contexte du Gabon, à travers sa composante "Lopé", ce programme a su démontrer à l'échelle pilote l'importance primordiale de la conservation pour le développement durable, grâce à ses activités : (i) d'appui aux institutions nationales (CNPN et ministères du tourisme, de l'environnement et de la recherche) ; (ii) de participation à l'aménagement d'aires protégées pour le développement de l'écotourisme, et la promotion de la conservation, et de la valorisation de la flore et de la faune ; (iii) de recherche et de formation sur le terrain. Ce projet a créé des emplois dans le domaine de l'hôtellerie, de l'écotourisme communautaire, de la menuiserie, de l'ébénisterie, et de la recherche en écologie tropicale et biomédicale tout en contribuant au désenclavement intérieur des zones rurales et au développement du commerce local.

L'expérience tirée de ce programme et ses évaluations successives ont démontré l'importance de compléter l'intervention régionale par des appuis nationaux ciblés aux Institutions chargées des aires protégées, du tourisme et de la recherche, ainsi que la nécessité impérieuse d'intervenir dans un cadre régional concerté entre tous les partenaires pour mieux assurer la durabilité des financements requis par le secteur de la conservation. *Projet NTEM – Aménagement des trois frontières.*

Ce projet de 23.2 Mio EUR financé sur les 7^e et 8^e FED était destiné à faciliter la circulation routière entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale. Le pont sur la rivière Ntem a été inauguré en novembre 2005.

PROCULTURE

Les objectifs de ce projet de 2 Mio EUR prélevé sur les ressources du 8^e FED étaient d'appuyer un début de mise en place d'une politique culturelle structurée, ouverte et

pluraliste, et l'émergence de productions et d'évènements culturels de niveau professionnel ainsi que de mettre en valeur le rôle des acteurs décentralisés.

B. Lignes budgétaires de la Commission

Projet espèces phares

Ce projet concerne cinq pays du bassin du Congo : Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, Congo, Sao Tomé e Principe. Il a été réalisé avec la collaboration de plusieurs structures locales (gouvernementales et non gouvernementales) et européennes (ONG, instituts de recherche). Son objectif global était le maintien de la biodiversité en Afrique centrale, dans le cadre général de l'adhésion des pays de la sous-région aux trois conventions internationales pour la conservation de la flore et de la faune : convention sur le commerce des espèces menacées (CITES), convention sur la diversité biologique (CDB) et convention sur les espèces migratrices (CMS). Le projet a démarré en juin 2003 et s'est achevé en octobre 2006. Sa maîtrise d'œuvre a été assurée par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). Il a contribué à l'émergence et au renforcement d'acteurs locaux aptes à mener des activités de recherche, de conservation et de mise en valeur de la biodiversité de la sous région. La pérennisation de ses acquis passe par une poursuite des actions pilotes par l'intermédiaire du RAPAC (avec un financement de l'ECOFAC 4 et des autres partenaires).

Appui régional à l'ENEF et à l'ERAIFT

Ce projet a fait l'objet d'une convention de financement signée en décembre 2001 entre la CE et le gouvernement du Gabon. Il a pour but de renforcer les capacités de deux institutions régionales de formation de cadres responsables de la gestion des ressources forestières en Afrique centrale : l'Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF) au Gabon et l'Ecole régionale d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) en République démocratique du Congo. L'année 2005 a vu le démarrage effectif des activités du volet ENEF mis en œuvre directement avec l'appui de l'assistance technique (CIRAD) et l'année 2006 le commencement des activités du volet ERAIFT par la conclusion d'un contrat de subvention entre le maître d'ouvrage et l'Unesco.

III.2 Informations sur les programmes des États membres et des autres donateurs

Etats membres de l'UE

France

Le document cadre de partenariat France – Gabon 2006-2010 définit *deux axes stratégiques* d'intervention.

Le *premier axe* a pour objectif d'appuyer la *diversification de l'économie* afin de consolider les principales filières de production créatrices d'emplois et de revenus. La mise en œuvre de cet axe concerne principalement deux secteurs de concentration: (i) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles dans le secteur forêt/environnement pour un montant programmé de 16 à 24 Mio EUR entre 2006 et 2008 (MAE et AFD), (ii) le développement des infrastructures de transport (routières, portuaires et ferroviaires), d'électricité et urbaines (assainissement) pour un montant compris entre 46 et 71 Mio EUR entre 2006 et 2008 (AFD).

Le *deuxième axe* vise à favoriser un accès accru à des services sociaux de qualité en accord avec les orientations du DSCR. Les actions à mener concerneront essentiellement

l'éducation, troisième secteur de concentration retenu par l'aide française. Elles seront réalisées au profit : (i) de l'enseignement de base (MAE et éventuellement AFD), de la formation professionnelle et technique (AFD), et (iii) de l'enseignement supérieur et de la recherche (MAE). Les crédits programmés pour 2006-2008 sont évalués entre 23 et 33 Mio EUR.

Hors de ce secteur de concentration, et dans une moindre mesure, la coopération française continuera d'appuyer (i) le secteur de la santé (définition et application d'un plan sectoriel et lutte contre le SIDA (AFD), et recherche (MAE)) pour un montant programmé de 8 à 12 Mio EUR (2006- 2008), (ii) la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations (MAE) pour un montant de 1 à 1,5 Mio EUR.

Outre ces secteurs de concentration qui représenteront 80% de l'effort de financement de l'aide publique bilatérale française pour le Gabon, trois secteurs transversaux bénéficieront également d'appuis financiers: (i) la gouvernance (gestion des finances publiques, consolidation de l'Etat de droit et renforcement de la société civile) pour un montant programmé de 4,5 à 6 Mio EUR (MAE), (ii) le soutien à la francophonie pour un montant de 1,5 à 2,5 Mio EUR (MAE) et (iii) l'intégration régionale (MAE).

Autres Etats Membres

Quatre autres pays membres ont une présence diplomatique au Gabon. L'Allemagne dispose d'un budget d'aide non remboursable de 15.000 euros par an pour la réalisation de microprojets en faveur de la population rurale. La Belgique entretient une coopération militaire avec le Gabon (formation d'officiers de l'armée gabonaise). Les apports de l'Espagne sont limités pour l'essentiel à quelques dons aux secteurs sociaux et à des appuis à la connaissance de la langue espagnole, ainsi qu'à des bourses. Les interventions de l'Italie sont réduites au soutien apporté à un projet de développement social et sanitaire, et à des bourses et actions de formation.

Autres coopérations

Groupe de la Banque mondiale

Le CAS 2000-2005 met l'accent sur (i) la gestion des ressources publiques (financières et naturelles) et (ii) la diversification de l'économie. Le scénario de base du CAS 2005-2009 envisage trois projets : dans la continuation du PROTOTIPEE, un projet de développement des infrastructures locales (\$25 millions, signature prévue le 12 juin prochain) ; un prêt au titre de la politique de développement (DPL) pour la gestion des ressources naturelles (\$15 millions) et un projet d'infrastructures de 25 Mio USD, soit une enveloppe de prêts de 65 Mio USD à laquelle devraient s'ajouter des dons du fonds de Développement institutionnel (IDF) à hauteur de 1,5 Mio USD, et un don de 10 Mio USD du Fonds pour l'environnement mondial en appui au Programme Sectoriel pour la Forêt et l'Environnement (PSFE). Les activités hors prêts incluent : la poursuite de l'appui au processus du DSCRIP; la gestion financière publique, le développement du secteur privé (compléments à l'étude du FIAS), le développement des capacités de la société civile et une évaluation de la pauvreté. De son côté, la SFI a une exposition de 3,8 Mio USD dans le secteur pétrolier et gazier, tandis que l'AMGI a octroyé une facilité de garantie de 61 Mio USD pour la réhabilitation et la modernisation de l'agence de formation professionnelle.

La description complète des actions menées par les États membres et les autres donateurs présents au Gabon figure à l'annexe 14 du document.

III.3 Autres politiques de la CE

La cohérence avec les autres politiques de la CE, en particulier avec la déclaration de Paris, semble être garantie par les politiques du gouvernement vis-à-vis de la lutte contre la pauvreté.

La cohérence entre les politiques commerciales devrait être garantie dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre de l'APE. Un effort particulier devra être fait pour le renforcement des capacités des entreprises nationales par rapport à l'ouverture progressive des frontières. Ainsi, les actions « hors secteur de concentration » prévoient un appui au renforcement des capacités des PME dans la perspective de l'APE.

Le renouvellement des accords de pêche (voir supra III 1.4.C) confirme aussi la cohérence de la politique globale de la CE dans ce domaine.

Le développement des technologies de l'information et de la communication, et la lutte contre la fracture numérique devront être abordées au niveau régional dans le cadre de l'appui au processus d'intégration régionale.

Les actions concernant le développement durable, et les Infrastructures prendront en compte les résultats des travaux des différents réseaux de recherche mis en place dans le cadre des différentes initiatives mises en place par la DG TRD pour le développement des sciences et technologies.

III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Le dialogue politique dans le cadre de l'article 8 de l'accord de Cotonou est systématique depuis 2003. Sous la responsabilité du représentant local de la présidence européenne, les ambassadeurs des Etats membres et le chef de délégation ont pu tenir des rencontres trois à quatre fois par an avec des représentants du gouvernement ou de la société civile. Les thèmes abordés ont essentiellement couvert la coopération et la gouvernance (préparation des élections, recensement, liberté de la presse). Le dialogue est franc et serein. Cependant, il s'est peu traduit en résultats concrets ou même par des objectifs spécifiques. Il mériterait d'être davantage formalisé et plus orienté vers la détermination d'engagements ou de résultats à atteindre.

III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès du processus d'harmonisation

La coordination des PTF est bonne : Ils se réunissent mensuellement, sont organisés en groupes de travail thématiques (annexe 6) et tiennent à jour une matrice de l'ensemble de leurs interventions (annexe 2).

La coordination des financements extérieurs est assurée par le ministère de la planification et le ministère des finances, en relation avec les ministères techniques responsables des secteurs concernés. Le ministère des affaires étrangères est chargé des rapports avec les organismes internationaux, de la coopération et de la francophonie.

Le processus d'harmonisation de l'aide entre le Gabon et les pays donateurs est encore embryonnaire et éprouve du mal à démarrer. Le Gabon a adhéré en 2006 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et a approuvé le principe de la création d'une instance de dialogue spécifique à l'harmonisation et à l'efficacité de l'aide afin de formaliser le dialogue entre les PTF et le gouvernement; de bâtir un plan d'action national pour l'harmonisation et le suivi de l'aide; de suivre les indicateurs de Paris; et d'élaborer conjointement des politiques et programmes sectoriels pilotés par le gouvernement dans le cadre général du DSCR. En juillet 2006, une coordination nationale chargée l'établissement du plan d'action pour l'application de la déclaration de Paris a effectivement été mise en place par arrêté ministériel.

III.6 Analyse de la cohérence de la politique de développement

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) fournit le cadre global de politique de développement national à moyen terme aux différentes politiques sectorielles et structurelles mises en œuvre par le gouvernement. Cependant, les mécanismes de suivi et d'évaluation de la stratégie n'existent pas encore. De même, la politique d'aménagement du territoire piétine, tandis que les politiques sectorielles restent à affiner. Le cadre macroéconomique global reste aussi à finaliser, de manière à permettre l'élaboration d'un CDMT comme passerelle entre le DSCR et le budget, pour sa mise en cohérence avec les différents PIP annuels, notamment. Ce CDMT global doit nécessairement être annexé au DSCR pour permettre une opérationnalisation optimale.

CHAPITRE IV : STRATÉGIE DE RÉPONSE

IV.1 Déterminants des options fondamentales retenues

La stratégie de l'UE, pour la période 2008 – 2013 couverte par le 10^{ème} FED, vise la réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement économique et humain durables et s'appuie d'abord, sur les piliers de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, définis par le Gabon dans son DSCR. Elle met un accent particulier sur la valorisation, l'exploitation rationnelle et la protection du patrimoine naturel, intégrant ainsi les orientations de la loi de 2003 sur le développement et l'aménagement du territoire. Elle prend également en compte les orientations du PNBG et des autres documents clés de politiques sectorielles et de réformes structurelles du gouvernement.

En outre, les principales options stratégiques retenues obéissent, aux orientations qui tentent à placer directement la réduction effective de la pauvreté au centre du plan d'action global, et à prendre en compte les problèmes sociaux, économiques, politiques et institutionnels essentiels mis en évidence par le diagnostic du pays, en fonction des échanges de vue avec l'ensemble des acteurs et partenaires rencontrés.

IV.2 Rôle de l'UE

Le rôle de l'UE consistera à accompagner au mieux le Gabon dans l'exécution des politiques qu'il déploie pour faire face aux défis majeurs de son développement, de telle sorte que ce pays accroisse ses capacités productives et organisationnelles (humaines, matérielles et techniques). Sur tous ces plans, l'UE peut jouer un rôle de catalyseur du soutien de ses Etats membres, et plus largement de la communauté internationale, pour aider efficacement le Gabon à réussir son entrée dans l'ère post-pétrole et dans l'économie mondiale sans

aggravation de la pauvreté. Concrètement, la DCE compte maintenir et développer le rôle de coordination interne (entre partenaires au développement) dans les secteurs des infrastructures et de la *gestion des ressources naturelles*, et poursuivre une collaboration active dans les groupes thématiques consacrés à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, aux secteurs sociaux, à la gouvernance et aux questions macro-économiques.

Concernant le secteur de concentration principal, les infrastructures de base, l'action de l'EU s'inscrit en complément d'autres interventions financées par les Etats membres (France) et par les autres partenaires au développement du Gabon : la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement. Cette complémentarité est assurée par une coordination permanente depuis fin 2004, dont la DCE assure l'animation au sein d'un groupe thématique. L'objectif de ce groupe est de dialoguer avec les autorités nationales afin qu'elles assurent un pilotage optimal des interventions sur financement extérieur et afin de renforcer la programmation pluriannuelle dans une optique de cohérence, de réalisme et de coordination de tous les acteurs du secteur. La valeur ajoutée réelle de l'intervention de la CE réside dans sa connaissance du secteur liée à une présence ancienne, et dans son implication en matière d'appui institutionnel afin de pérenniser la maintenance des investissements consentis.

IV.3 Présentation synthétique de la stratégie de coopération : objectifs par domaines d'intervention et modalités de mise en œuvre

Le choix des domaines d'interventions se fonde sur *les* leçons tirées de la coopération internationale et communautaire passée. Les résultats et l'effet du 9^{ème} FED sont en retard dans les infrastructures, mais encourageants pour l'éducation, second secteur de concentration ajouté après la revue à mi-parcours. Les stratégies déployées par les autres PTF ont également donné des résultats mitigés. Les lacunes de la gouvernance publique sont tenues pour responsables des faibles taux d'exécution du budget d'investissement sur financement extérieur; ainsi que du manque d'efficacité et d'efficience et de la mauvaise attribution de priorité des dépenses.

Par ailleurs, il a été tenu compte : (i) des besoins prioritaires exprimés par la partie gabonaise, tout en évitant le saupoudrage de moyens limités ; (ii) de l'avantage comparatif de l'UE dans ses domaines traditionnels d'intervention ; (iii) de la recherche de pérennisation des actions en cours ou juste terminées ; (iv) de l'évolution du cadre des relations commerciales entre l'UE et la sous-région avec le futur APE; et (v) de la complémentarité/coordination avec les actions entreprises par les autres PTF, et entre les différentes stratégies régionales de coopération.

Sur la base de ces principes et des analyses développées dans le DSP, et compte tenu des politiques que le gouvernement applique, les problèmes prioritaires sur lesquels le partenariat Gabon/CE pourrait intervenir sont : i) l'insuffisance de l'accès aux infrastructures de base; ii) les besoins de renforcement de l'éducation et de la formation; iii) l'insuffisance de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables; iv) le manque de capacités du secteur privé (micro finance, intégration régionale et APE) et du secteur public au niveau de la gouvernance des finances publiques et du cabinet de l'ON.

Conformément à l'article 4 de l'accord de Cotonou et dans le prolongement du programme d'appui aux ANE qui, sur les ressources du 9^{ème} FED, s'attache à renforcer les capacités des organisations de la société civile gabonaise, une attention particulière et constante sera portée aux ANE dans le 10^{ème} FED. Ainsi, aussi bien dans les secteurs de concentration que hors concentration, une enveloppe financière prise sur les projets sera destinée à l'implication des

ANE dans la mise en œuvre de ces projets. Cela devrait permettre que leur participation soit assurée au sein des programmes et qu'ils jouent pleinement leur rôle de partenaires au développement.

Finalement, l'approche renforcée va tenir compte de façon transversale des questions fondamentales notamment : la promotion des droits de l'homme, l'égalité de genre, la démocratie, la bonne gouvernance, la lutte contre le SIDA et l'environnement.

IV.3 a Secteurs de concentration

Les deux secteurs de concentration retenus sont (i) les infrastructures de base, notamment le secteur routier et l'assainissement urbain (ii) l'éducation et la formation.

Ils contribueront directement et concrètement à la lutte contre la pauvreté. Un accès permanent à des routes praticables est une condition première pour pouvoir écouler des produits. Ainsi une pérennisation de l'entretien des routes et la sécurisation du réseau routier facilitent l'accroissement des revenus dans les zones rurales et donc la réduction de la pauvreté. L'accès à une éducation ou à une formation adaptée aux besoins du marché du travail et du développement de l'économie nationale est une condition essentielle pour développer l'accès à l'emploi et sortir de la pauvreté.

A. Premier secteur de concentration : Infrastructures de base

1. Secteur routier

Le réseau routier du Gabon est en mauvais état, au point que la situation est aujourd'hui très critique. L'entretien routier n'a pas suivi et les expériences tentées n'ont pas donné les résultats attendus. Le FER II, adopté en 2006, constitue une source d'espoir pour l'amélioration du réseau. Il vise à assurer la pérennisation d'une bonne qualité des routes en s'articulant autour des priorités suivantes : (i) entretien routier et sécurisation des recettes y affectées, (ii) remise à niveau du réseau, (iii) achèvement des chantiers en cours, et (iv) travaux neufs. Cependant, l'élaboration d'une politique sectorielle intégrée reste une priorité. Elle devrait se traduire par une meilleure cohérence et réalisme des investissements et une plus forte coordination du secteur prouvant l'appropriation du gouvernement.

Dans le cadre du 9ème FED, l'UE est en train de fournir un important appui institutionnel qui vise globalement à appuyer et à renforcer les capacités des acteurs intervenants dans l'entretien routier. La stratégie du 10ème FED compte (i) appuyer la consolidation des résultats attendus dans le domaine de l'entretien routier, (ii) soutenir les démarches visant l'intégration des sous politiques des transports dans une seule politique de référence (approche SWAP) et l'augmentation de l'efficacité de la gestion des investissements étatiques dans le domaine considéré et, (iii) éventuellement appuyer les investissements dans des infrastructures routières.

Malgré le niveau de ressources relativement élevé du Gabon, pays à revenu intermédiaire, il importe d'appuyer le développement institutionnel de ce secteur où la CE possède une expertise et une chance importante d'exercer une influence positive. Par ailleurs, les éventuels investissements en infrastructures s'inscriront dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et du développement de l'intégration régionale. On visera des actions de type "catalyseur" où l'investissement de l'UE pourrait servir à mobiliser des fonds nationaux, régionaux ou d'autres bailleurs. Les aspects environnementaux seront pris en compte de manière

transversale dans ce volet, et notamment pour l'appui institutionnel visant à la consolidation de la politique sectorielle.

Le gouvernement poursuit ses efforts pour la définition et la mise en œuvre, en concertation avec les bailleurs de fonds, d'une politique sectorielle des transports, qui devrait viser, entre autres :

- (i) à renforcer l'appropriation des projets/programmes par le gouvernement et leur coordination ;
- (ii) à intégrer les investissements étatiques dans un cadre cohérent pouvant servir de référence à l'ensemble des intervenants dans le secteur et pouvant améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat ;
- (iii) à garantir les ressources pour l'entretien ;
- (iv) à faciliter la planification et la budgétisation des ressources adéquates pour couvrir les dépenses récurrentes (de fonctionnement aussi bien que d'entretien) ;
- (v) à intégrer les dépenses d'investissements sectoriels dans le cadre budgétaire global de l'Etat ;
- (vi) à appuyer les actions de renforcement des capacités nationales ;

Ces efforts de définition et d'application d'une politique sectorielle (approche SWAP) se poursuivent selon la "feuille" de route convenue avec les autres bailleurs de fonds présents dans le secteur. En 2006, les autorités nationales ont essayé à plusieurs reprises de proposer un document de référence mais les documents proposés restent de faible qualité.

2. *Assainissement urbain*

Il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention pour la CE au Gabon. La subdivision du secteur "infrastructures de base" en deux sous-secteurs devrait permettre de limiter les problèmes expérimentés au titre du 9e FED (importants retards dans le secteur de concentration dus à la lenteur de l'avancée des contreparties nationales) parce qu'on pourra adapter les enveloppes financières en fonction des avancées dans chaque secteur. Elle permettra aussi de mettre les deux sous-secteurs en concurrence. Par ailleurs, le secteur des infrastructures routières ayant traditionnellement été appuyé par la CE au Gabon, on doit s'attendre à des résultats qui devront permettre le désengagement des bailleurs ; il est donc approprié d'entamer déjà un partenariat dans un deuxième sous-secteur des infrastructures.

Le gouvernement recherche l'appui de partenaires techniques et financiers pour l'accompagner dans la mise en place d'une véritable politique nationale d'assainissement. A ce titre, une forte préoccupation est exprimée pour la mise à jour d'un canevas d'actions synergiques entre tous les acteurs ou opérateurs urbains (cadastre, environnement, santé, équipement, éducation, etc.) qui soit conforme à un schéma directeur d'assainissement.

Les opérations à entreprendre en matière d'assainissement visent à : supprimer les phénomènes d'inondation, éradiquer bon nombre de maladies, améliorer les conditions de vie et pérenniser les infrastructures de base (voirie et autres). Les effets de l'assainissement et de l'hygiène publique sont nombreux et évidents, réduction des maladies d'origine hydrique et des coûts de santé, amélioration globale du cadre de vie et de la prise de conscience collective en matière de gestion des eaux usées et de salubrité publique, etc. La possibilité d'accéder à ces biens et services participe bien à l'amélioration du cadre de vie des populations par la promotion des mécanismes de développement propres (MDP).

Ce volet de la stratégie concernera les zones urbaines, et visera notamment à appuyer les actions permettant la définition et l'application d'une politique sectorielle « assainissement » avec un accent sur les aspects institutionnels parmi lesquelles on peut citer (i) contribuer à la dynamisation (renforcement des capacités organisationnelles et techniques d'intervention) de la commission interministérielle chargée de l'assainissement ; (ii) sensibiliser et éduquer la population à l'hygiène publique, en vue de la prévention des maladies et endémies ; et (iii) favoriser la mise en place d'un réseau d'associations œuvrant dans le domaine de l'assainissement et l'hygiène publique. L'appui via l'investissement en infrastructures collectives est envisageable avec une attention particulière à porter sur des actions innovantes avec un potentiel multiplicateur.

B. Deuxième secteur de concentration : Education et formation

Le pilotage du secteur de l'éducation est défaillant et se traduit par un niveau d'efficacité interne et externe insuffisant doublé d'un taux d'efficience très faible. Le système éducatif souffre, par conséquent, d'une perte de crédibilité auprès des parents d'élèves et des opérateurs économiques (formation professionnelle). Le sureffectif dans les établissements et le manque de formation des enseignants, fragilisent les perspectives d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Une redéfinition générale des priorités éducatives se traduisant par une importance accrue donnée à l'orientation des élèves et aux capacités d'accueil dans les cycles de l'enseignement général, technique et professionnel, devrait permettre de répondre aux carences actuelles.

Afin de renforcer les actions déjà menées par le 8^{ème} et 9^{ème} FED, le 10^{ème} FED devra cibler son appui selon deux axes majeurs : l'éducation de base et l'enseignement technique / formation professionnelle.

L'éducation de base, notamment la généralisation du préscolaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, sont des priorités fixées par le gouvernement mais également par les partenaires au développement. Les Objectifs du Millénaire (OMD) en font un axe central de la lutte contre la pauvreté et une condition de l'insertion sociale.

Actuellement, moins de 5000 enfants bénéficient de l'enseignement préscolaire public au Gabon, soit huit fois moins que la demande effective. On estime que seuls 20% des élèves entrant en cours préparatoire bénéficient d'une préparation par le préscolaire. La généralisation du préscolaire est d'autant plus nécessaire que le Gabon a entériné la fusion du cours préparatoire et organisé le primaire selon une progression sur cinq ans et non plus sur six ans. De plus, le maniement de la langue française est une condition de la réussite scolaire de l'enfant.

Le taux de scolarisation brut dans le primaire est supérieur à 100%. La parité garçons / filles est effective. Cependant la démocratisation de l'accès à l'école se traduit notamment par des effectifs pléthoriques (jusqu'à 120 élèves par classe avec plusieurs niveaux et un seul enseignant). Le niveau d'efficience est très faible car bien que le secteur de l'éducation représente près de 8% du budget national (tous niveaux et toutes branches confondus), le taux de redoublement est extrêmement élevé (près de 90% des élèves se présentant au concours de 6^{ème} sont des redoublants de la dernière année de primaire).

L'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire passe par la poursuite des efforts de formation des professeurs et du personnel d'encadrement. La valorisation du métier

d'enseignant doit également être entretenue par une sollicitation du corps enseignant à l'amélioration des curricula via notamment l'Institut pédagogique national.

Par ailleurs, les appuis envisagés devront participer à l'amélioration de la gouvernance et de la capacité de l'Etat à piloter le secteur. La production d'outils de gestion comme la carte scolaire, les annuaires statistiques avec des données disponibles en temps réels, doivent constituer un axe majeur d'investissements humains et financiers. La décentralisation de décisions dans les inspections déléguées d'académie doit également devenir effective, dans un souci de responsabilisation des représentants locaux du ministère de l'éducation nationale.

En ce qui concerne **l'enseignement technique et la formation professionnelle**, ils ne sont pas en mesure de répondre aux attentes des candidats de plus en plus nombreux chaque année. Les structures et l'offre pédagogique de l'Agence Nationale pour la Formation et le Perfectionnement Professionnel sont insuffisantes. Bien que le marché de l'emploi soit restreint, les entreprises ne parviennent pas à recruter de la main d'œuvre qualifiée. 60% des jeunes qui sont en quête d'un emploi n'ont pas atteint le premier cycle du secondaire. Ils ne peuvent espérer intégrer des filières professionnelles qui, par manque de capacités, ne sont en mesure d'accepter que 10% des candidats.

Pour contribuer à briser l'a priori qui consiste à ne valoriser que les filières généralistes et pour que les services responsables de l'orientation puissent mieux aiguiller les publics scolaires vers des filières techniques et professionnelles, les appuis de la CE devraient contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre technique et professionnelle.

Les sureffectifs du primaire doivent être combattus, entre autres, par l'orientation des élèves de 14 ans vers des formations qualifiantes. A ce titre, et en fonction des résultats obtenus dans le cadre des actions menées par le 9^{ème} FED, l'appui aux Ecoles Pratiques d'Insertion et de Développement (EPID) devrait être poursuivi. L'enseignement technique à plus haut niveau (collèges professionnels et lycées techniques) répondant au besoin de main d'œuvre spécialisée, devrait contribuer à atténuer le poids des jeunes dans les statistiques du chômage (42% des chômeurs sont âgés de moins de 25 ans selon une enquête sur la perception de la pauvreté menée en 2004).

La démarche paritaire revitalisée par le 9^{ème} FED et regroupant les opérateurs économiques ou représentants de branches professionnelles, l'Etat et les organismes de formation (publics ou privés), devrait être encouragée, la formation devant répondre à un besoin exprimé par l'économie nationale et ne devant pas être une fin en soi.

IV.3.b Secteurs hors concentration

Trois secteurs hors concentration ont été retenus : (i) Valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables ; (ii) Renforcement des capacités des secteurs privé et public ; (iii) Facilité de Coopération Technique.

A. Valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables

L'appui de l'UE à la conservation des ressources naturelles renouvelables mérite d'être poursuivi et développé, vu l'importance de ce secteur dans la diversification du pays, et afin d'assurer la pérennité des acquis des programmes antérieurs, à l'instar de ECOFAC et du PSVAP pour la gestion des parcs nationaux et pour le développement du tourisme communautaire.

Au niveau national, cet appui se traduira par une participation à la mise en œuvre du PSFE en complément des interventions régionales et aux côtés des autres bailleurs de fonds. Au niveau régional et dans le cadre de l'exécution du Plan de Convergence Régional de la COMIFAC, il devrait notamment soutenir la réalisation des plans stratégiques du Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), et du Réseau des Institutions de Formation Forestières et Environnementales d'Afrique Centrale (RIFFEAC).

Les résultats attendus sont (i) une gouvernance environnementale et une application des législations améliorées, (ii) une stratégie nationale élaborée pour accroître la connaissance de l'état des ressources, (iii) une disponibilité accrue de ressources humaines qualifiées, (iv) un réseau de parcs nationaux doté des organes de gestion appropriés et effectivement géré, et (v) une valorisation économique durable de la biodiversité.

Concrètement, il s'agit d'appuis dans les domaines suivants : (i) renforcement des capacités du Ministère Gabonais de l'Environnement et de la Recherche Scientifique et (ii) aide à la définition d'une politique nationale de recherche ; (iii) appui institutionnel (en termes de cadre institutionnel, textes réglementaires, normes, promotion) et mise en application des études d'impact environnemental dans toutes les politiques nationales, renforcée par des activités de sensibilisation et éducation – formation environnementales ; (iv) pérennisation des expériences pilotes de terrain en matière de développement de l'écotourisme (Gamba, Mikongo) ; (v) gestion du réseau de parcs nationaux, appui institutionnel à la future Agence des Parcs Nationaux (APN) et à l'élaboration des textes d'application du cadre législatif financé sur PIN du 8^{ème} FED. Ces réalisations se feront en complémentarité avec le 2^{ème} secteur de concentration du PIR du 10^{ème} FED (gestion durable des ressources naturelles renouvelables).

Il s'agira également d'accompagner le processus de négociation et le début de mise en œuvre d'un accord de partenariat volontaire FLEGT entre le Gabon et l'UE, si nécessaire en complétant les financements disponibles au titre du FED tous-ACP, du PIR, du budget communautaire et des coopérations bilatérales des Etats membres de l'UE.

B. Renforcement des capacités des secteurs privé et public

Ce second secteur hors concentration comporte deux volets : (a) le renforcement des capacités du secteur privé, notamment dans les domaines de l'intégration régionale et de l'APE ; et (b) le renforcement des capacités du secteur public, à savoir un appui à la gouvernance des finances publiques et à l'ON.

Le ***renforcement des capacités du secteur privé*** se concentre sur plusieurs aspects.

Un premier aspect-clé du renforcement des capacités du secteur privé est, en complément au PIR, **l'appui à l'intégration économique régionale et à l'APE**. La CE accompagnera la mise en application de l'APE. En même temps qu'une prise en compte des besoins nationaux, il s'avère important d'articuler ces appuis avec ceux prévus par le PIR Afrique centrale.

Un deuxième aspect de ce volet concerne **l'appui au secteur privé** dans l'application des outils de gestion et de programmation, mais également d'amélioration de la productivité des entreprises.

Quant au ***renforcement des capacités du secteur public***, il se focalise sur deux points : l'appui à la gouvernance des finances publiques et à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON).

Concernant la **gouvernance des finances publiques**, la CE a piloté deux revues de dépenses publiques dans le secteur de l'éducation et des infrastructures, coordonnées avec les autres bailleurs de fonds. Ces revues visaient : (i) à poser un diagnostic approfondi du système de programmation/budgétisation en analysant le processus d'exécution budgétaire et la cohérence entre les objectifs, les crédits alloués, les dépenses effectives, et les services prestés et en fournissant une appréciation quantitative et qualitative de l'utilisation des ressources ; (ii) à analyser les procédures de suivi et de contrôle des dépenses en vue d'améliorer leur efficacité au regard des objectifs attendus ; (iii) à proposer des améliorations à introduire, en vue d'augmenter l'impact de la dépense ainsi que des mécanismes d'appréciation par les bénéficiaires de la qualité de l'offre de service public.

L'accord de confirmation concernant un accord triennal avec le FMI a été signé en mai 2007. Sa conditionnalité structurelle est concentrée sur l'amélioration de la gestion des finances publiques. Dans ce contexte, une matrice de recommandations en matière de gestion des finances publiques a été élaborée sous l'égide du FMI avec la participation des bailleurs de fonds suivants : Banque mondiale, Banque africaine de développement, Coopération française et CE. Les conclusions et recommandations des deux revues de dépenses publiques pilotées par la CE ont alimenté cette matrice, qui comprend plusieurs volets : (i) améliorer la préparation du budget ; (ii) renforcer la transparence de la présentation budgétaire ; (iii) rendre l'exécution budgétaire plus efficace ; (iv) relever la qualité de l'investissement public ; (v) renforcer la transparence de l'administration des recettes pétrolières ; (vi) améliorer l'administration des recettes non pétrolières. Si les besoins de renforcement institutionnel sont d'ores et déjà cernés, il est trop tôt pour préciser à ce stade les actions que la CE envisage de soutenir.

La cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON) du FED a été créée en juillet 2002 ; elle est directement rattachée au ministère de la planification et de la programmation du développement, le ministre d'Etat assumant les fonctions d'ON. La CAON est une jeune structure qui a été dotée de moyens d'action conséquents à compter du second semestre 2004 : elle compte une quinzaine d'agents, dont sept (7) cadres, recrutés par appel de candidatures selon le principe de compétence. Une convention destinée d'assurer son financement a été signée pour la période 2007-2009. L'ON et la DCE reconnaissent le besoin de renforcer l'efficacité et l'efficience de cette structure d'appui, notamment en matière d'organisation et de méthodologie.

C. Facilité de coopération technique (FCT)

La facilité permet l'engagement de consultants à court et moyen terme aux étapes principales du cycle de projet pour appuyer la mise en œuvre efficace du Programme Indicatif National. Ceci permet de garantir en permanence la qualité de la conception, de la préparation, de la mise en œuvre, de la gestion, du suivi et du contrôle des opérations en cours. Les consultants seront engagés pour apporter un appui dans les tâches spécifiques relatives à l'identification de projets, les procédures d'adjudication des appels d'offres et les évaluations et audits quand cela n'a pas été prévu dans le projet lui-même, ou quand le projet a déjà été clôturé.

IV.3.c Secteurs transversaux.

Concernant les ANE, cette dimension sera prise en compte de façon transversale dans l'ensemble des activités (dans les secteurs de l'entretien routier, de l'assainissement, de l'éducation, ...) même si aucun projet en appui spécifique aux ANE n'est prévu dans les activités projetées. Cette prise en compte se déroulera parallèlement à la mise en œuvre du programme d'appui aux ANE prévu dans le 9e FED qui doit démarrer mi-2007.

IV.4 Conditions de viabilité

IV.4.1 Aspects techniques et institutionnels essentiels liés au mode de gestion du cycle des projets

Il existe des faiblesses dans la programmation au niveau des ministères techniques chargés de l'exécution des projets et programmes. L'esquisse de CDMT élaborée doit donc être reprise et complétée avec les ministères concernés. Il existe aussi de nombreuses lacunes dans les systèmes d'information des ministères. La concertation permanente entre les parties prenantes doit être développée, ainsi que les systèmes de suivi - évaluation conjoints.

IV.4.2 Mesures pratiques à prendre par le pays bénéficiaire

Les principales mesures à prendre pour faciliter et garantir le succès de la mise en œuvre de cette stratégie sont listées ci-dessous ; elles sont complémentaires aux engagements ayant spécifiquement trait à la bonne gouvernance, qui sont proposés à l'annexe IX.

La mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du DSCR est attendue depuis sa validation début 2006 par l'ensemble des partenaires au développement. Il permettra de mesurer les réalisations accomplies et servira aussi de forum de dialogue avec les autorités.

Les mesures principales de politique sectorielle pour les secteurs de concentration, à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

Pour le secteur des infrastructures de base :

- la poursuite des réformes nécessaires au bon fonctionnement du Fonds d'entretien routier (FER II) ;
- l'élaboration d'une programmation pluriannuelle des investissements routiers cohérente et réaliste, dans le cadre d'une approche sectorielle souhaitée par les partenaires,
- l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle assainissement
- l'élaboration d'un plan directeur de l'assainissement dans les villes principales du pays,

Pour le secteur de l'éducation-formation :

- la mise en place d'un dialogue et d'un partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques se traduisant par des actions communes en matière de formation et d'emploi.
- l'accroissement des budgets publics consacrés à la généralisation du préscolaire, à l'amélioration du primaire et au développement des filières techniques et professionnelles

Pour la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables :

- La mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle adoptée par le Gouvernement en mai 2004 à travers le Programme Sectoriel couvrant les domaines des Forêts, Pêches, Aires Protégées/Biodiversité et Environnement (PSFE) pour renforcer l'application effective sur le terrain des politiques et réglementations et pour en suivre l'évolution de manière concertée entre les PTF et le gouvernement.
- La révision régulière du calendrier de réformes.

PARTIE 2

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. PROGRAMME INDICATIF

1.1 Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière, et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 3 ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

Conformément à l'article 4 de l'accord de Cotonou et dans le prolongement du projet d'appui aux ANE financé sur les ressources du 9^e FED, une attention particulière et constante sera portée aux ANE dans le 10^e FED. Aussi bien dans les secteurs de concentration que hors concentration, ces acteurs non étatiques seront éligibles à des financements spécifiques pour la mise en œuvre des actions programmées. Cela devrait assurer leur participation aux projets, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de partenaires au développement.

1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Gabon sera financée par plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif :

1.2.1 10^{ème} FED, enveloppe A, 49 Mio EUR

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier :

Secteurs de concentration : 39 Mio EUR, soit 80% du total :

Domaine de concentration 1: Infrastructures de base, 29 Mio EUR, 60% du total

Domaine de concentration 2 : Education-formation, 10 Mio EUR, 20% du total

Secteurs hors concentration : 10 Mio EUR, soit 20% du total :

Domaine hors concentration 1: Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables, 4 Mio EUR

Domaine hors concentration 2: Renforcement des capacités des secteurs privé et public, 4,8 Mio EUR

Domaine hors concentration 3: Facilité de Coopération Technique (FCT), 1,2 Mio EUR

L'enveloppe hors concentration représente plus de 15% du montant global. Ce montant se justifie par la nécessité d'aider le pays à préserver son environnement. Le milieu naturel

constitue en effet une richesse importante pour le pays, mais il est soumis à de fortes pressions qui pourraient entraîner une surexploitation des sols et donc un appauvrissement à long terme. Les organisations de base et les initiatives émanant de la population méritent également d'être soutenues à travers le renforcement des capacités de ses acteurs. Le secteur privé devra également bénéficier d'un appui pour son adaptation au nouveau contexte créé par la signature de l'APE.

Allocation indicative de l'enveloppe A du 10^e FED

SECTEURS DE CONCENTRATION	80 %	39 M €
Appui aux infrastructures de base	60 %	29 M €
Secteur routier		
Assainissement urbain		
Appui à l'éducation et à la formation	20 %	10 M €
SECTEURS HORS CONCENTRATION	20 %	10 M €
<i>Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables</i>	8 %	4 M €
<i>Renforcement des capacités</i>	10 %	4,8 M €
Secteur privé		
Secteur public		
<i>Facilité de coopération technique</i>	2 %	1,2 M €
Total	100 %	49 M €

1.2.2 10^{ème} FED, enveloppe B, 1,2 Mio EUR

Cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. Conformément à l'article 3, point 5 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou ; ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

1.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du PIN, le 10e FED comprend également la « facilité d'investissement », instrument financier géré par la BEI. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement de l'entreprise (CDE) et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

1.2.4 10e FED, programme indicatif régional

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de l'Afrique centrale. Elle ne fait pas partie du PIN mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Gabon aux programmes envisagés dans le cadre régional.

1.2.5 Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la CE dans le contexte du cadre financier 2008-2013, sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées par le budget général comprennent notamment des programmes financés au moyen de l'instrument pour la coopération au développement tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire» (et le programme de mesures d'accompagnement pour les pays ACP du protocole sucre), ainsi que des activités financées à l'aide d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité et l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

1.2.6 Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'effet des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) relevant de ce DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'effet de la coopération communautaire avec le Gabon mise en œuvre grâce au PIN ou à d'autres activités extérieures financées par le budget général de la CE feront l'objet d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement aussi avec d'autres bailleurs.

1.3 Domaines de concentration

Domaine de concentration 1 : Infrastructures de base

À titre indicatif, environ **29 Mio EUR** seront consacrés à ce domaine à travers deux volets d'appui: le secteur routier et l'assainissement urbain.

Volet 1 : Secteur routier

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis: (i) la consolidation d'une politique sectorielle des transports incluant une programmation pluriannuelle des interventions; (ii) la pérennisation de l'entretien routier; (iii) l'amélioration de l'efficacité et des coûts de l'entretien routier; (iv) l'amélioration des infrastructures à forte vocation régionale en vue de réduire les coûts de transport des personnes et des marchandises et d'améliorer l'accès aux services de base pour favoriser l'intégration régionale et lutter contre la pauvreté.

L'intervention prévue, d'un montant indicatif correspondant à la moitié des fonds consacrés au secteur de concentration, se fera sous forme d'**aide projet**. Ce montant pourra être revu en fonction de l'avancement des réalisations dans ce volet ainsi que dans le volet consacré à l'assainissement.

Moyennant confirmation de leur pertinence par des études de faisabilité et au vu du résultat des évaluations du projet d'appui au secteur routier du 9^e FED, **les principales actions prévues** concerneront:

- la poursuite des appuis à la formation des PME entrepris dans le projet d'appui au secteur routier du 9^e FED;
- l'appui aux chantiers écoles entamés dans le projet du 9^e FED sur une partie du réseau routier national;
- la poursuite des appuis institutionnels visant à la consolidation de la politique sectorielle des transports dans sa globalité (intermodalité ; sécurité);
- l'appui à un meilleur contrôle des travaux et une meilleure concurrence dans le secteur, favorisée par le recours à l'entreprise privée, notamment les PME/PMI ;
- l'appui à la consolidation de la mise en œuvre du FER II
- l'appui aux initiatives à caractère structurant au niveau régional.

La stratégie de coopération dans le secteur intégrera les aspects environnementaux de manière transversale, notamment pour ce qui est de la réalisation des études environnementales et en matière d'appui institutionnel visant à la consolidation de la politique sectorielle ; ceci se fera en lien avec les activités prévues dans le secteur hors concentration « valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables, qui prévoit de renforcer les capacités nationales en matière d'études d'impact environnemental.

Les principales mesures sectorielles à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

- la poursuite des réformes nécessaires au bon fonctionnement du Fonds d'entretien routier (FER II) ;
- l'élaboration d'une programmation pluriannuelle des investissements cohérente et réaliste dans le cadre d'une approche sectorielle souhaitée par les partenaires, et qui devrait comprendre des orientations politiques et un programme prioritaire budgétisé,

cohérent avec les possibilités de financement sur fonds propres et sur financements extérieurs.

Les engagements principaux du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont ceux relatifs à la bonne gouvernance qui figurent à l'annexe 9.

Volet 2 : Assainissement urbain

L'objectif spécifique de ce volet sera de contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire et de l'hygiène en zone urbaine.

L'intervention prévue, d'un montant indicatif correspondant à la moitié des fonds consacrés au secteur de concentration, se fera sous forme d'**aide projet**. Ce montant pourra être revu en fonction de l'avancement des réalisations dans ce volet ainsi que dans le volet consacré à l'assainissement.

Les actions prévues, sous réserve des études de faisabilité, concerneront:

- un appui institutionnel en vue de la définition d'une stratégie d'intervention et d'une programmation des interventions (budget-programme «assainissement») ainsi que d'une révision du dispositif institutionnel;
- la promotion du changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement dans des populations et des zones ciblées grâce à l'information, l'éducation et la sensibilisation (dangers liés au péril fécal, conséquences d'un habitat insalubre, eau et santé, gestion des ordures ménagères et des eaux usées);
- l'appui à l'aménagement des bassins versants des plus grandes villes du pays (Libreville, Port Gentil).

Les actions prévues s'inspireront des résultats de la recherche internationale en matière de gestion durable de l'eau et de l'assainissement.

Les principales mesures sectorielles à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

- l'élaboration d'une lettre de politique fournissant les orientations politiques, ainsi qu'un plan d'action budgétisé comprenant notamment les garanties financières de la prise en charge de l'entretien des infrastructures d'assainissement et précisant les rôles des intervenants et leur coordination ;
- dans les villes principales du pays, l'élaboration d'un plan directeur de l'assainissement qui servira de cadre aux interventions des différents partenaires.

La stratégie de coopération dans ce secteur sera soigneusement analysée en vue de déterminer si une analyse environnementale, et le cas échéant, de quel type, doit être entreprise. La Commission s'assurera de leur mise en œuvre et veillera à ce que les conclusions de ces études soient intégrées dans les programmes analysés.

Les engagements principaux du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont ceux relatifs à la bonne gouvernance qui figurent en annexe 9.

Domaine de concentration 2: Éducation-formation

À titre indicatif, **10 Mio EUR** viendront appuyer le secteur de l'éducation-formation et seront concentrés sur l'éducation de base et sur l'enseignement technique et professionnel. La modalité de mise en œuvre envisagée est **l'aide projet**, cependant un appui budgétaire sectoriel n'est pas exclu si les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire sont remplies, notamment:

- mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines orientées vers la stabilité;
- mise en œuvre d'une stratégie crédible de réforme des finances publiques;
- existence d'une stratégie sectorielle éducation / formation bien définie.

L'élaboration des indicateurs et des conditions de décaissement des tranches du programme d'appui budgétaire devra se placer dans la continuité des actions menées par le 9^e FED ainsi que dans le cadre des orientations données par le DSCRP en matière d'éducation de base et d'enseignement technique et professionnel, à savoir l'amélioration de la qualité de l'éducation de base et une meilleure adéquation emploi/formation.

Les principales actions ciblées pourraient concerner:

- i) Globalement: la poursuite de l'appui à l'amélioration de la gouvernance et de la capacité de l'État à piloter les sous-secteurs de l'éducation préscolaire et primaire et de l'enseignement technique et professionnel. Dans ce contexte, la production d'outils de gestion comme la carte scolaire et les annuaires statistiques présentant des données disponibles en temps réel doivent constituer des axes majeurs d'investissement humain et financier. La décentralisation de la prise de décision doit également être encouragée par la poursuite du renforcement des inspections déléguées d'académie.
- ii) Spécifiquement pour l'éducation de base: l'appui à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire par la poursuite des efforts de formation des professeurs et du personnel d'encadrement, l'appui à la valorisation du métier d'enseignant à travers notamment l'Institut pédagogique national, et le travail sur les aspects pédagogiques en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.
- iii) Spécifiquement pour l'enseignement technique et professionnel : l'appui à l'orientation des publics scolaires vers l'enseignement technique et professionnel et à la valorisation de ces filières (par exemple les filières forestières, BTP, agricoles, dans la poursuite d'interventions antérieures et en synergie avec le secteur de concentration portant sur les infrastructures/entretien routier et le secteur hors concentration sur l'environnement. Les capacités d'accueil, d'encadrement et d'enseignement devront être adaptées en conséquence. La finalité de toute formation devant être l'emploi, toute démarche dans ce secteur devra faire l'objet d'une concertation avec les opérateurs économiques qui expriment leurs besoins en termes quantitatifs (effectifs) et qualitatifs (référentiels métiers). La structuration des branches professionnelles devra également être appuyée dans le but d'affiner l'expression des besoins des employeurs et de garantir des compétences sectorielles aux candidats élèves. L'enseignement technique et professionnel devra couvrir les cinq niveaux de formation tout en dépendant du niveau de l'offre d'emploi déterminé par la croissance économique du pays.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont les suivantes :

- Mise en place d'un cadre d'harmonisation de l'aide extérieure dans les ministères chargés de l'éducation et de la formation.
- Développement d'un plan sectoriel «Éducation/Formation» concrétisant la lettre de politique sectorielle adoptée en Conseil des ministres en août 2005.
- Mise en place d'un suivi rigoureux du plan d'action pour l'enseignement technique et professionnel, élaboré et validé par le ministère compétent en la matière et intégrant l'apport des bailleurs de fonds dans leur stratégie.
- Redynamisation de la cellule de suivi des OMD au ministère de l'éducation nationale. Cet engagement implique la tenue régulière de statistiques du ministère, notamment grâce à la carte scolaire saisie localement par les inspections déléguées d'académie.
- Mise en place d'un dialogue et d'un partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques se traduisant par des actions communes en matière de formation et d'emploi.
- Accroissement des budgets publics consacrés à la généralisation du préscolaire, à l'amélioration du primaire et au développement des filières techniques et professionnelles.

1.4 Appui budgétaire général

Le PIN ne prévoit pas d'appui budgétaire général. Cependant, en tenant compte des besoins actualisés, il peut être décidé de réallouer des fonds d'autres points d'application dans le programme indicatif vers ce type d'appui dans la mesure où certaines conditions seraient réunies, notamment:

- la mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines orientées vers la stabilité
- la mise en œuvre d'une stratégie crédible de réforme des finances publiques
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'ordonnateur principal et l'ON dans le cadre de la revue à mi-parcours, de la revue en fin de parcours ou d'une revue ad hoc. Elle prendra la forme d'un addendum au document de stratégie.

1.5 Autres programmes

Un montant indicatif de **10.0 Mio EUR** est réservé aux actions présentées dans les domaines ci-dessous.

Domaine hors concentration 1 : Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables (4,0 Mio EUR)

L'objectif spécifique du programme d'appui à la valorisation et à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et des biens et services environnementaux est d'accroître significativement la contribution des secteurs concernés à la croissance et à la diversification de l'économie nationale, d'une part, et à réduction de la pauvreté, d'autre part.

Les actions prévues concerneront:

- (i) un appui institutionnel aux ministères chargés de l'environnement et de la recherche afin de leur permettre d'évaluer à tout moment l'impact environnemental de la mise en œuvre des politiques nationales et de renforcer la recherche nationale;
- (ii) un appui au développement de l'écotourisme à l'intérieur des parcs nationaux dans le cadre de la diversification de l'économie;

- (iii) une contribution à partir du PIN du Gabon au programme régional ECOFAC et un appui institutionnel à l'ANPN

D'autres actions portant notamment sur la recherche, la formation, la pêche, le tourisme et la conservation des écosystèmes pourraient être financées en complément des ressources du FED à l'aide d'autres instruments tels que des lignes budgétaires.

L'intervention contribuera sensiblement aux objectifs suivants dans un cadre concerté avec l'ensemble des PTF du secteur:

- La gouvernance environnementale relative à la gestion des ressources naturelles est améliorée: le code de l'environnement (1993), le code forestier (2001) et le code des pêches (2004) sont appliqués, et les parcs nationaux disposent d'un cadre juridique sécurisé.
- Les connaissances et les outils scientifiques concernant les ressources naturelles sont améliorés et contribuent effectivement à leur gestion.
- La disponibilité de ressources humaines qualifiées et de moyens pour la gestion du secteur est augmentée.
- Le réseau de parcs nationaux est doté des organes de gestion appropriés et toutes les conditions sont réunies pour sa gestion.
- Une meilleure conservation et une valorisation économique durable de la biodiversité sont assurées.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont :

- la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle adoptée par le gouvernement en mai 2004 à travers le PSFE pour renforcer l'application effective sur le terrain des politiques et réglementations et pour en suivre l'évolution de manière concertée entre les PTF et le gouvernement;
- la révision régulière du calendrier de réformes.

Domaine hors concentration 2 : Renforcement des capacités (4,8 Mio EUR)

Ce domaine comporte deux volets : le renforcement des capacités du secteur privé et du secteur public.

Le volet de renforcement des capacités du secteur privé ciblera un appui au renforcement des capacités productives des entreprises, et l'appui dans la perspective du renforcement de l'intégration régionale et de l'APE.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

1) Intégration régionale et APE

- Soutenir l'intégration régionale CEMAC en apurant progressivement et complètement les arriérés au titre de la Taxe Communautaire d'Intégration.
- Faire des efforts en direction de l'évaluation en douane de l'OMC (valeur transactionnelle) conformément aux prescriptions du Code des douanes communautaire CEMAC.

2) Appui global au secteur privé

- Poursuite de l'amélioration du climat des affaires.
- Appui aux PME pour fournir des offres dans le cadre des marchés publics et prévoir un système de notation leur donnant un avantage par rapport aux entreprises de grande taille.
- Développement, notamment à travers la Banque Gabonaise de Développement, des outils supplémentaires de financement des PME.

Le volet de renforcement des capacités du secteur public aura deux points d'application :

(1) Appui à la gouvernance des finances publiques

La Commission participera activement, en étroite collaboration avec des partenaires comme le FMI, la Banque Mondiale et la France, au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des finances publiques dans le cadre de la matrice de recommandations en matière de gestion des finances publiques, négociée avec le gouvernement par le FMI. Cette action est d'autant plus importante que la possibilité de l'appui budgétaire sectoriel est envisagée dans le PIN. Les activités de lutte contre la corruption seront suivies avec attention, en collaboration avec les autres donateurs, de même que le renforcement des capacités statistiques nationales.

(2) Appui aux services de l'Ordonnateur National

Ce volet visera à améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de l'aide communautaire, de façon à accroître son impact sur le développement économique et la réduction de la pauvreté au Gabon.

L'objectif spécifique sera d'accroître le renforcement des capacités de programmation, de coordination, d'appui-conseil et de suivi-évaluation des services de l'Ordonnateur National et Régional du FED au Gabon, et plus spécifiquement les capacités de gestion de l'aide communautaire par l'ON et les maîtres d'œuvre des programmes.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

(1) Appui à la gouvernance des finances publiques

- Donner suite aux rapports sur l'initiative ITIE en expliquant l'écart entre les données de l'Etat et celles des compagnies pétrolières ; effectuer la campagne de publicité prévue ; couvrir le secteur minier dans le prochain rapport.
- Piloter la mise en œuvre de la matrice de recommandations en matière de gestion des finances publiques, élaborée conjointement par les PTF, et constituant un des volets du programme triennal en cours de négociation entre le FMI et le gouvernement.

(2) Appui aux services de l'Ordonnateur National

- Poursuivre le cofinancement de la cellule d'appui à l'ON dans l'optique d'un financement croissant par le budget de l'Etat.
- Evaluer périodiquement cet appui afin de mesurer la plus value apportée par la structure, et dans l'optique d'en renforcer l'efficience.

Domaine hors concentration 3 : Facilité de Coopération Technique (1,2 Mio EUR)

Cette facilité , permet l'engagement de consultants à court et moyen terme afin d'apporter un appui aux étapes principales du cycle de projet quand cela n'a pas été prévu dans le projet lui-

même.. De telles actions peuvent être entreprises dans le cadre de tout projet, qu'il soit des domaines de concentration ou hors concentration. Des actions spécifiques en faveur des acteurs non-étatiques pourront également être financées sur cette facilité.

1.6 Cadre d'intervention et indicateurs de performance

1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION : INFRASTRUCTURES DE BASE

1er volet d'intervention : Secteur routier (continuation du PERFED)

	<i>Logique d'intervention</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
Objectifs nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les infrastructures routières aux fins d'une meilleure circulation et d'une meilleure sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Trafic moyen journalier annuel (TMJA) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles du trafic 	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation des réformes par l'administration Mise en œuvre du FERII
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Meilleur contrôle des travaux Meilleure concurrence dans le secteur de l'entretien routier favorisée par le recours à l'entreprise privée, notamment les PME/PMI, Programmation pluriannuelle des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du coût de réalisation des travaux d'entretien au km Budgets-programmes établis et mis en œuvre Rapport d'évaluation du PERFED 	<ul style="list-style-type: none"> FER DGER <ul style="list-style-type: none"> DGER CAON 	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère des travaux publics en tant que maître d'ouvrage et responsable de la réalisation du programme (maître d'œuvre) doit accepter de dégager la quasi totalité des travaux d'entretien routier aux PME et permettre le redimensionnement de la régie

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et régularité de l'adjudication des marchés • Participation élargie du secteur privé à l'adjudication des marchés • Budgets –programmes établis et mis en œuvre • Meilleur entretien du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution aux moins-disants • 70% des contrats attribués aux grandes entreprises et aux PME • Ecart entre prévisions et réalisation • Nombre de Km viabilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • DGER et DGMP • DGER • FER • DGER 	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption non endiguée • Non-conformité des dossiers d'appel d'offres présentés par les PME • Non-obtention des ressources affectées
---------------------------	--	--	---	---

2ème volet d'intervention : Assainissement urbain

	<i>Logique d'intervention</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
Objectifs nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des maladies dites «environnementales» 	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence des maladies liées à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la santé, enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté • Mobilisation des PTF et des autorités
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire sensiblement la densité des vecteurs par <ul style="list-style-type: none"> • la définition d'une stratégie d'intervention • la révision du dispositif institutionnel • la promotion du changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement pour les populations et les zones ciblées • l'aménagement des bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de politique sectorielle et plan d'actions prioritaires • Textes sur le nouveau dispositif adoptés • Installations sanitaires individuelles et amélioration de l'environnement des habitations • Evaluation des réalisations • Taux de pollution des eaux • Fréquence et localisation des inondations 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal officiel • Enquête sur les conditions de vie • Enquête sanitaire • Rapports d'évaluation des projets d'assainissement • Ministères des mines 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du fonctionnement et de l'organisation des structures chargées de l'assainissement • Disponibilité des associations et des ONG
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement institutionnel • Pré-collecte des déchets • Programmation des interventions • Aménagement des bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'enlèvement des ordures ménagères • Budget programme « assainissement » • Kms aménagés, population desservie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des municipalités et des chefs de quartier • Lois de finances et de règlement Ministère des travaux publics (rapport d'activités)	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des municipalités • Amélioration de l'environnement des habitations par les populations

2^e DOMAINE DE CONCENTRATION : EDUCATION–FORMATION

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> Créer les conditions de développement irréversible du capital humain (à l'école comme dans le milieu professionnel), en vue du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de scolarisation primaire et secondaire Désengorgement du primaire et diminution des ratios élèves/classe Baisse du taux de redoublement, réduction de la déperdition 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Rendre le système éducatif plus performant et adapté aux besoins de l'économie et au marché de l'emploi ; ce qui revient à améliorer la gouvernance sociale par la modification des programmes pour des qualifications adaptées aux secteurs de croissance de l'économie tels que prévus dans le DSCR 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de diffusion de l'APC Nombre de filières de métiers courtes et qualifiantes créées et nombre de programmes de formations modulaires reconnues assurés sur les cinq sites pilotes Taux de croissance du nombre d'élèves admis ou postulant à l'enseignement technique ; Réduction du taux de chômage des élèves et étudiants diplômés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur Ministère de L'enseignement technique, de la formation professionnelle et de la réinsertion, chargée de l'Insertion des jeunes Enquête emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion du corps enseignant à la réforme Etablissement du partenariat Etat / Patronat
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la formation à la pédagogie (pour optimiser les rendements du système éducatif) et plus seulement se limiter à l'amélioration des méthodes d'enseignement didactique 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un institut de formation des maîtres Recrutement accru de jeunes bacheliers pour formation des formateurs dans des filières techniques et technologiques, perfectionnement et reconversion du corps enseignant existant 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle de politique sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de réforme de l'enseignement technique et professionnel
	<ul style="list-style-type: none"> Articuler l'éducation et la formation avec l'emploi (rapprocher les métiers de l'école : faire entrer les qualifications attendues dans les programmes scolaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes de formation élaborés Guides pédagogiques finalisés pour les différentes filières répertoriées 	<ul style="list-style-type: none"> Sources de contrôles retenus dans le suivi évaluation du DSCR 	<ul style="list-style-type: none"> Application du programme du DSCR
	<ul style="list-style-type: none"> Créer les passerelles nécessaires entre les trois types d'enseignement (général, technique et professionnel). 	<ul style="list-style-type: none"> Deux études pour dresser l'état des lieux de l'enseignement technologique dans le primaire (pré primaire inclus) et dans le secondaire général réalisés, un audit de village Création au sein des écoles, des collèges et des lycées et villages répertoriés de salles spécialisées et de CAMR Les passerelles sont aménagées et permettent une meilleure circulation des flux d'élèves, aucun élève n'est laissé pour compte 	<ul style="list-style-type: none"> Sources de contrôles retenus dans le cadre du DSCR Revue annuelle de politique sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> Application du plan d'action du ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de la réinsertion, chargé de l'Insertion professionnelle des jeunes

	<i>Logique d'intervention</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
Résultats attendus (fin)	<ul style="list-style-type: none"> Développer le travail en commissions nationales de branches professionnelles (celles qui seront retenues) et en sous – commissions des métiers pour rapprocher les compétences des besoins exprimés par tous les secteurs institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des filières élaborées en collaboration avec les opérateurs économiques et eu égard des filières porteuses d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de revues périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la gestion et de la gouvernance : tenue de rencontres entre les parties prenantes du secteur

Hors concentration – Volet *Valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables*

	<i>Logique d'intervention</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
<p>Objectifs nationaux à long terme</p>	<p>Diversifier l'économie nationale de manière durable par une meilleure contribution des ressources naturelles renouvelables à travers cinq composantes du <i>PSFE</i>⁵ :</p> <p>1- Gestion des ressources forestières</p> <p>2- Gestion des ressources halieutiques</p> <p>3- Valorisation de la biodiversité et des aires protégées</p> <p>4- Valorisation des biens et services environnementaux</p> <p>5- Renforcement institutionnel, formation, recherche</p>	<p>- Lettre de politique sectorielle de mai 2004 (et son calendrier de réformes) mise en œuvre et suivie de manière concertée entre les PTF et le Gouvernement.</p> <p>- Révision régulière du calendrier de réformes.</p>	<p>Ministère de l'Economie et des Finances</p> <p>Rapports FMI - BM</p> <p>Rapports d'avancement du PSFE</p> <p>Ministère de l'environnement et de la recherche scientifique (MERS)</p> <p>Ministère de l'économie forestière,</p>	<p>Bonne application des réformes prévues dans la lettre de politique sectorielle de mai 2004</p>

⁵ Programme Sectoriel forêts, pêche, biodiversité et environnement

Objectifs de l'intervention

1- La *gouvernance environnementale* relative à la gestion des ressources naturelles est améliorée : le code de l'environnement (1993), le code forestier (2001) et le code des pêches (2004) sont appliqués, les parcs nationaux disposent d'un cadre juridique sécurisé ;

- Réalisation systématique d'études d'impact environnemental validées par la DG environnement, notamment pour les projets miniers ;

- Décrets sur le contrôle forestier, des pêches et de la chasse adoptés (mise en place du SIGEF) ;

- Publication régulière des rapports ITIE ;

- Promulgation de la loi cadre sur les parcs nationaux ;

- Mise en place de l'ANPN et recrutement de

de la pêche et des parcs nationaux

Rapports d'avancement du PSFE

Ministères de l'environnement, de l'économie forestière, de la pêche et de la recherche scientifique

Ministère de l'économie forestière, de la pêche et des parcs nationaux (notamment site internet, publication de la liste des licences de pêche et

Collaboration effective des ministères techniques (mines, énergie, transports, etc.)

Les parcs nationaux demeurent exempts de toute activité anthropique agressive.

Réforme de la recherche scientifique aboutie et adoptée.

	son personnel par appel d'offres.	actualisation des permis forestiers)
2- Les connaissances et les outils scientifiques sur les ressources naturelles sont améliorés et contribuent effectivement à leur gestion ;	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une stratégie nationale validée pour la recherche scientifique forestière, halieutique et dans les parcs nationaux ; - Station de recherche de Makokou dotée de statuts appropriés. 	Rapports d'exécution de projets
3- La disponibilité en ressources humaines qualifiées et en moyens pour la gestion du secteur est augmentée ;	<ul style="list-style-type: none"> - Formations organisées dans le cadre d'un appui aux acteurs des filières concernées. 	
4- Le réseau de parcs nationaux est doté des organes de gestion appropriés et toutes les conditions sont réunies pour sa	<ul style="list-style-type: none"> - Plan cadre de gestion du réseau 	

gestion ;

de parcs nationaux diffusé à l'ensemble des acteurs ;

- Parcs nationaux dotés de plans de gestion et d'investissement ;

- Adoption d'un statut pour les agents de la conservation.

5- Une meilleure conservation et une meilleure valorisation économique durable de la biodiversité sont assurés.

- Elaboration de la législation sur le tourisme dans les parcs nationaux.

Résultats attendus

1.1- La DGE a les capacités de valider l'ensemble des études d'impacts environnementales menées pour les projets

- Augmentation des EIE disponibles et de la participation de

Rapports DGE, DGPA,

Législation contraignante.

industriels.

1.2- Les stratégies nationales pour le contrôle forestier, des pêches et de la chasse sont adoptées et mises en œuvre.

1.3- L'ANPN est créée et opérationnelle.

2.1- La recherche scientifique gabonaise sur les ressources naturelles est structurée et dotée d'un plan stratégique.

2.2- La station de recherche de Makokou est opérationnelle et son taux d'utilisation par des chercheurs est amélioré.

la DGE aux réunions de validation des études.

- Un observateur tiers indépendant recruté en appui au contrôle forestier ;

- SIGEF mis en place ;

- Système VMS opérationnel pour les pêches et missions de contrôle effectuées ;

- Personnel de l'ANPN recruté par appel d'offres.

- Existence du plan stratégique et d'un document portant organisation de la recherche gabonaise.

- Rapports de

DGEF

Rapport d'observateurs indépendants.

Personnel de l'ANPN en poste.

Plan disponible.

Volonté

3- Des formations ciblées sur l'amélioration du contrôle sont organisées à l'intention des acteurs des filières concernées.

travaux de recherches menés à la station de Makokou en augmentation.

Rapports disponibles.

d'adopter une politique d'ouverture dans la gestion de la station de recherche de Makokou.

4- Les parcs nationaux sont tous dotés de plans de gestion et d'investissement, et au moins cinq sont effectivement gérés à l'horizon 2012.

- Formations organisées.

Comptes rendus des formations.

5.1- Les expériences pilotes d'écotourisme à Gamba et Mikongo sont pérennisées, profitent aux populations locales et contribuent à la conservation de la biodiversité.

- Plans existants et adoptés ;

Plans disponibles

- Indicateurs de gestion des parcs nationaux positifs

Données du RAPAC

5.2- Les textes réglementant l'écotourisme dans les parcs nationaux sont produits et mis en application, les investissements privés dans les parcs augmentent.

- Fréquentation touristique améliorée.

Rapports de suivi, enquêtes.

- Satisfaction des populations.

- % des recettes investies dans la gestion du parc.

- Textes existants.

- Investissements
privés en
augmentation.

Rapports de
l'ANPN,
ministère du
tourisme.

***Programme
proposé***

1- Appui aux ministères de l'environnement, de l'économie forestière, des pêches et de la recherche scientifique :

→ Appui à la mise en application des études d'impact environnemental dans toutes les politiques nationales

→ Appui à la mise en place d'un système national de contrôle et de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles (forêts, pêches, faune et chasse)

→ Appui à la définition d'une politique nationale de recherche au service de la gestion durable des ressources naturelles

2- Appui au développement de l'écotourisme :

→ Appui institutionnel (cadre institutionnel, textes réglementaires, normes, promotion)

→ Pérennisation des expériences pilotes de terrain (Gamba, Mikongo)

3- Appui à la gestion du réseau de parcs nationaux (complémentarité avec le PIR) :

→ Appui institutionnel à la future Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et à l'élaboration des textes d'application du cadre législatif financé par le PIN des 8^e et 9^e FED

→ Contribution nationale au programme régional du 10^e FED de gestion des ressources naturelles renouvelables (actions pilotes à définir lors d'une étude de faisabilité)

N.B. : pour certains objectifs et résultats, complémentarité avec l'accord de pêche Gabon - UE, avec les lignes budgétaires thématiques et avec les programmes régionaux dont bénéficie le Gabon

1.7 CALENDRIER DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS INDICATIFS

Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif	2008		2009		2010	
		1	2	1	2	1	2
DOMAINES DE CONCENTRATION	39 M €						
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – <u>Infrastructures de base</u>	29 M €		1			28	
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – <u>Education - Formation</u>	10 M €					10	
DOMAINES HORS CONCENTRATION	10 M €						
1) Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables	4 M €				4		
2a) Renforcement des capacités du secteur privé	3,0 M €			3.0			
2b) Renforcement des capacités du secteur public (gouvernance des finances publiques, appui aux services de ON)	1.8 M €			1.1	0.7		
3) Facilité de coopération technique	1.2 M €		1.2				
Total des engagements :	M €		2.2	4.1	4.7	38	
Total des engagements cumulatifs:	M €		2.2	6.3	11.0	49.0	49,0

Calendrier indicatif des déboursements

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
DOMAINES DE CONCENTRATION	39 M €						
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION : Infrastructures de base	29,0 M€						
Secteur routier	14.0 M€			0,3	0,2	1.0	1,5
Assainissement urbain	15.0 M€			0,3	0,2	1.0	1,5
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION : Education - Formation	10,0 M€					0,7	1,5
DOMAINES HORS CONCENTRATION	10,0 M€						
1) Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables	4,0 M€					0,8	1,0
2i) Renforcement des capacités du secteur privé	3,0 M€				0,3	0,5	0,5
2ii) Renforcement des capacités du secteur public	1,8 M€			0,1	0,3	0,3	0,3
3) Facilité de coopération technique	1,2 M€		0,4	0,3	0,2	0,1	0,1
Total des engagements :	49,0 M€		0,4	1,0	1,2	4,4	6,4
Total des engagements cumulatifs:	49,0 M€		0,4	1,4	2,6	7,0	13,4

1.8 CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

1 ^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION (29,0 M €) Infrastructures de base	Montant indicatif	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Secteur routier	14,0 M€				EF		□	PF	□	DF	□	□	□
- Assainissement urbain	15,0 M€				EF			PF		DF	□	□	□
2 ^e DOMAINE DE CONCENTRATION (10 M €)													
- Education - Formation	10,0 M€			EF				PF		DF	□	□	□
DOMAINES HORS CONCENTRATION (10 M €)													
		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1) Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables	4,0 M€			EF		PF			DF	□	□	□	□
2i) Renforcement des capacités du secteur privé	3,0 M€			EF		PF	DF	□	□	□	□	□	□
2ii) Renforcement des capacités du secteur public	1,8 M€												
- Gouvernance des finances publiques				EF		PF		DF	□	□	□	□	□
- Appui aux services de l'ON				EF	PF	DF		□	□	□	□	□	□
3) Facilité de Coopération technique	1,2 M€	PF		DF		□	□	□	□	□	□	□	□
EF: Étude de faisabilité PF: Proposition de financement DF: Décision financière □: Mise en œuvre du programme/projet													

ANNEXES

Annexe 1	Aperçu du pays	73
Annexe 2	Matrice des donateurs	75
Annexe 3	Résumé analytique du Profil environnemental du Gabon	80
Annexe 4	Profil des migrations du Gabon	82
Annexe 5	Processus d'élaboration du DSP	90
Annexe 6	Feuille de route pour l'harmonisation	91
Annexe 7	Situation du Gabon au regard des principales conventions internationales	94
Annexe 8	Analyse de la viabilité de la dette	96
Annexe 9	Liste des engagements du gouvernement en matière de gouvernance	98
Annexe 10	Tableau des indicateurs macroéconomiques	105
Annexe 11	Tableau des indicateurs pour les OMD	106
Annexe 12	Carte du pays	107
Annexe 13	Chronologie et agenda politiques abrégés du Gabon	108
Annexe 14	Informations sur les programmes des États membres et des autres donateurs	110

Annexe 1 : Aperçu du pays

INDICATEURS DE PAUVRETE ET INDICATEURS SOCIAUX						
2004	GABON	Afrique sub-saharienne	Tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire			
Population, mi-année (millions)	1,4	719	576			
RNB par tête (méthode Atlas, US\$)	4,13	600	4,77			
RNB (méthode Atlas, US\$ milliards)	5,7	432	2,748			
Croissance annuelle moyenne, 1998-04						
Population (%)	2.2	2.2	0.8			
Population active (%)	1.6	1.0	-0.9			
Estimation la plus récente (dernière année disponible, 1998-04)						
Pauvreté (% de la population sous le seuil national de pauvreté)			
Population urbaine (% de la population totale)	84	37	72			
Espérance de vie à la naissance (années)	53	46	69			
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	60	101	24			
Malnutrition infantile (% des enfants de moins de cinq ans)	12			
Accès à une source d'eau améliorée (% population)	87	58	93			
Taux d'alphabétisation (% de la population âgée de 15 ans et plus)	..	65	91			
Taux brut de scolarisation (% de la population d'âge scolaire)	132	95	106			
Masculin	133	102	108			
Féminin	132	88	106			
PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES						
	1984	1994	2003	2004	2005	
PIB nominal (milliards d'Euros)	3,6	4,2	5,4	5,8	7	
Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	33%	21,9%	24,0%	24,5%	21,9%	
Exportations de biens et de services (en % du PIB)	59,1%	61,7%	54,2%	60,8%	63,1%	
Epargne intérieure brute/PIB	51,9%	45,3%	45,3%	46,4%	46,40%	
Epargne nationale brute/ PIB	..	29,9%	28,3%	29,8%	29,80%	
Solde des transactions extérieures courantes/PIB	3,2%	8,0%	5,6%	5,5%	5,50%	
Dette totale/ PIB	25,8%	99,5%	73,0%	61,9%	44,4%	
Service de la dette extérieure/ exportations	12,8%	10,3%	16,8%	14,6%	13,2%	
	1984-94	1994-04	2003	2004	2005	2005-09
	<i>(croissance annuelle moyenne)</i>					
PIB	1,9%	1,6%	2,5%	1,4%	3,0%	2,3%

PIB par tête	1,3%	-0,8%	0,9%	-0,2%	1,4%	0,7%
STRUCTURE de l'ECONOMIE						
	1984	1994	2003	2004	2005	
	<i>(% du PIB)</i>					
Agriculture	6,1%	9,1%	6,6%	6,1%	5,2%	
Industrie	59,7%	51,4%	56,9%	60,0%	65,7%	
Secteur manufacturier	5,4%	4,9%	5,2%	4,9%	4,4%	
Services	34,2%	39,5%	36,5%	33,9%	29,1%	
Consommation des ménages	29,9%	42,7%	
Consommation des administrations	18,3%	12,0%	
Importations de biens et services	40,2%	38,2%	33,5%	27,9%	29,4%	
	<i>(croissance annuelle moyenne)</i>					
	1984-94	1994-04	2003	2004	2005	
Agriculture	-0,30%	2,20%	1,5%	1,2%	3,3%	
Industrie	2,40%	2%	4,2%	1,4%	1,7%	
Secteur manufacturier	-1,50%	„	0,2%	1,5%	6,8%	
Services	1,70%	1,10%	1,2%	1,4%	4,1%	

Annexe 2 : Matrice des donateurs

ap : aide projet
at : assistance technique

aba : aide budgétaire affectée (à un secteur)
abm : aide budgétaire macroéconomique (non affectée)

av : avant M : million
ap : après Md : milliard

Secteur	Bailleur	Montant devise	Montant FCFA	Modal. aide	Don/prêt	Durée					
						av	04	05	06	07	ap
Macroéconomique	BAD	US\$ 112 M	63.600 M	abm	prêt		x	x			
	FMI	US\$ 105 M	59.600 M	abm	prêt		x	x			
	UE	E 4,2 M	2.700 M	abm	don			x			
	UE	E 1 M	656 M	abm	don	x	x	x			
Gestion des finances publiques revue des dépenses publiques	UE	E 700.000	460 M	abm+at	don			x			
	BAD			at	don			x			
	BM			at	don			x			
	statistiques	France	E 200.000	130 M	at	don	annuel				
	recettes/admin. fiscale et douanière	France	E 200.000	130 M	at	don	annuel				
	FMI				at	don		x			
chaîne de la dépense, Budget, Trésor	FMI			at	don		x				
	France			at	don	annuel					
recettes pétrolières	BM			at	don		x				
Secteur privé et entrepreneuriat	BM	US \$ 18 M	10.200 M	ap	prêt					x	x
	BM			at	don		x				
	BM			at	don					x	
	BAD	E 13,5 M	8.800 M	ap	prêt						
	BAD	E 8 M	5.200 M	ap	prêt	x	x	x	x		
	BAD			aba	prêt						
	BEI	E 6,5 M	4.300 M	aba	prêt		x				
	BEI	E 3,5 M	2.300 M	aba	prêt		x				
	Proparco			ap	prêt	annuel					
Microfinance	UE	E 1,7 M	1.100 M	ap	don				x	x	x
	PNUD	US\$ 125.000	70 M	ap	don			x	x		
	HCR		70 M/an	ap	don	annuel					
Transports	BAD	E 59,8 M	39.200 M	ap	prêt			x	x	x	x
	AFD	E 42,7 M	28.000 M	ap	prêt	x	x	x	x		
	AFD	E 15 M	9.800 M	ap	prêt			x	x	x	x
	AFD	E 35 M	23.000 M	ap	prêt				x	x	x
	BM	US\$ 25 M	14.200 M	ap	prêt						x
	BM			at	don			x			
	UE	E 15,7 M	10.300 M	ap	don	x	x	x			
	UE	E 14,4 M	9.400 M	ap	don			x	x	x	x
	BEI	E 10,5 M	6.900 M	ap	prêt	x	x				
France	E 300.000	200 M	at	don	annuel						
Mines	UE	E 16 M	10.500 M	ap	don	x	x	x	x	x	x
	BM	US\$ 2,5 M	1.400 M	aba	prêt				x		
	BM	US\$ 2,5 M	1.400 M	aba	prêt						x
	BM			at	don		x				
	BM			at	don			x			
	France Japon	E 250.000	165 M	at	don	annuel		x	x	x	

AFD: Agence Française de Développement, BAD: Banque Africaine de Développement, BEI: Banque Européenne d'Investissements, BM: Banque Mondiale, FI

ap : aide projet
at : assistance technique

aba : aide budgétaire affectée (à un secteur)
abm : aide budgétaire macroéconomique (non affectée)

av : avant M : million
ap : après Md : milliard

Secteur	Bailleur	Montant devise	Montant FCFA	Modal. aide	Don/ prêt	Durée							
						av	04	05	06	07	ap		
Energie	AFD BM			ap at	prêt+don don		x	x					
Agriculture/pêche	BAD	E 17,1 M	10.700 M	ap	prêt			x	x	x	x		
	AFD	E 5,9 M	3.900 M	ap	prêt		x	x	x	x			
	Japon		3.900 M	ap	don		x	x					
	Japon			at	don	x	x	x	x	x			
	UE	E 3,5 M	2.300 M	aba	don	x	x	x					
	UE	E 660.000	450 M	ap	don	x	x	x					
	France	E 450.000	300 M	ap	don	x	x						
	France	E 240.000	150 M	at	don	annuel							
	HCR		20M/an	ap	don	annuel							
	USA	US\$ 20.000	10 M	ap	don			x					
	Espagne			ap	don		x						
Forêts/environnement	<i>UE</i>	<i>E 27,6 M</i>	<i>18.100 M</i>	<i>ap</i>	<i>don</i>	x	x	x					
	<i>UE</i>	<i>E 38,5 M</i>	<i>25.200 M</i>	<i>ap</i>	<i>don</i>			x	x	x	x		
	UE	E 6 M	3.900 M	ap	don	x	x	x	x				
	UE	E 5 M	3.300 M	ap	don	x	x	x	x				
	UE	E 4,4 M	2.900 M	ap	don	x	x	x	x				
	UE	E 1,7 M	1.100 M	ap	don	x	x	x	x				
	UE	E 1,4 M	900 M	ap	don	x	x	x	x				
	UE	E 1,5 M	1.000 M	ap	don				x	x	x		
	BM	US\$ 12,5 M	7.100 M	aba	prêt				x	x	x?		
	BM	US\$ 7,5 M	4.300 M	aba	prêt							x	
	BM/FGE	US\$ 10 M	5.700 M	ap	don				x	x	x		
	BM/FGE	ad	ad	ap	don								
	AFD	E 10,7 M	7.000 M	ap	prêt	x	x	x	x				
	FFEM	E 1,5 M	1.000 M	ap	don	x	x	x					
	FFEM	E 940.000	600 M	ap	don	x	x	x	x				
	FFEM	E 760.000	500 M	ap	don	x	x	x					
	FFEM	E 450.000	300 M	ap	don	x	x	x					
	France	E 5 M	3.300 M	ap	don		x	x	x	x	x	x?	
	France	E 1,6 M	1.000 M	ap	don		x	x	x	x			
	France	E 760.000	500 M	ap	don	x	x	x					
	France	E 760.000	500 M	at	don	x	x	x					
	France	E 550.000	350 M	at	don	annuel		x	x	x			
	FGE/PNUD	US\$ 400.000	220 M	ap	don				x	x			
	FGE/PNUD	US\$ 300.000	170 M	ap	don				x	x			
	FGE/PNUD	US\$ 200.000	110 M						x				
	USA	\$ 15 M /an	8.500 M/an	ap	don	x	x	x	x	x	x	x	
	USA	US\$ 240.000	140 M	ap	don				x				
	USA	US\$ 5.000	3 M	ap	don		x	x					
	Habitat	France	E 130.000	85 M	at	don	annuel						

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial, FGE : Fonds Global pour l'Environnement, PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
Les entrées en italique sont des projets régionaux où seule une partie du montant est destinée au Gabon

ap : aide projet
at : assistance technique

aba : aide budgétaire affectée (à un secteur)
abm : aide budgétaire macroéconomique (non affectée)

av : avant M : million
ap : après Md : milliard

Secteur	Bailleur	Montant devises	Montant FCFA	Modal. aide	Don/ prêt	Durée					
						av	04	05	06	07	ap
Eau et assainissement	AFD	E 14 M	9.200 M	ap	prêt			x	x	x	x
	UE	E 7 M	4.600 M	ap	don		x	x	x	x	x
	PNUD	US\$ 426.000	240 M	ap	don			x	x	x	
	France	E 100.000	65 M	at	don	annuel					
	USA	US\$ 21.000	10 M	ap	don		x	x			
Santé/services sociaux	BAD	E 16.2 M	10.600 M	ap	prêt						
	FMSTP	US\$ 11,2 M	6.400 M	ap	don		x	x	x	x	
	FMSTP	US\$ 3,2 M	1.800 M	ap	don		x	x	x		
	Canada	CAN\$ 5 M	2.400 M	ap/at	don	x	x	x	x		
	Italie		730 M	ap/at	don	x	x	x			
	France	E 980.000	640 M	at	don	x	x	x			
	France	E 960.000	630 M	ap	don	x	x				
	France	E 460.000	300 M	ap	don	x	x	x			
	France	E 100.000	65 M	at	don		x	x			
	France			at	don	x	x				
	PNUD	US\$ 600.000	340 M	ap	don				x	x	
	Unicef	US\$ 550.000	310 M	ap	don		x				
	Unicef	US\$ 340.000	190 M	ap	don		x				
	Unicef	US\$ 180.000	100 M		don		x				
	Unicef	US\$ 138.000	80 M	ap	don		x	x			
	Unicef	US\$ 10.000	6 M	ap	don						
	BM	US\$ 500.000	280 M	ap	don				x?		
	BAD	E 430.000	280 M	ap	don						
	OMS/BAD	US\$ 500.000	280 M	ap							
	OMS/Can	US\$ 200 000	110 M	ap							
	OMS	US\$ 600.000	340 M	aba+at	don			x			
	OMS	US\$ 366.000	210 M	aba+at	don			x			
	OMS	US\$ 213.000	120 M	aba+at	don			x			
	OMS	US\$ 130.000	75 M	aba+at	don			x			
	OMS	US\$ 53.000	30 M	aba+at	don			x			
	OMS	US\$ 40.000	23 M	aba+at	don			x			
	FNUAP	US\$ 250.000/an	140 M/an	ap	don	annuel					
	ONUSIDA	US\$ 190.000	110 M	ap	don	x		x			
	HCR		100M/an	ap	don	annuel					
	HCR		5 M/an	ap	don	annuel					
	USA	US\$ 42.000	24 M	ap	don		x	x			
	USA	US\$ 19.000	11 M	ap	don		x	x			
	USA	US\$ 11.000	6 M	ap	don		x	x			
	USA	US\$ 8.000	5 M	ap	don		x	x			
	Japon			at	don				x	x	
	Espagne	E 14.000	9 M	ap	don		x				
Espagne	E 11.000	7 M	ap	don		x					
Espagne	E 21.000	14 M	ap	don			x				
Espagne	E 19.000	12 M	ap	don			x				
Espagne			ap	don		x					
Espagne			ap	don			x				

FMSTP: Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la Population
OMS: Organisation Mondiale pour la Santé

ap : aide projet
at : assistance technique

aba : aide budgétaire affectée (à un secteur)
abm : aide budgétaire macroéconomique (non affectée)

av : avant M : million
ap : après Md : milliard

Secteur	Bailleur	Montant devise	Montant FCFA	Modal. aide	Don/ prêt	Durée					
						av	04	05	06	07	ap
Education	BAD	E 18 M	11.800 M	ap	prêt						
	UE	E 6 M	3.900 M	ap	don	x	x	x			
	UE	E 5 M	3.300 M	ap	don				x	x	x
	France	E 3,3 M	2.100 M	at	don	annuel					
	France	E 900.000	600 M	ap	don	x	x	x			
	France	E 350.000	230 M	at	don	annuel					
	France	E 310.000	200 M	at	don	annuel					
	BM	US\$ 1M	570 M	at	don					x	x
	HCR		160 M/an	ap	don	annuel					
	HCR		30 M/an	ap	don	annuel					
	USA	US\$ 70.000/an	40 M/an	ap	don	annuel					
	USA	US\$ 100.000	57 M	ap	don		x	x			
	USA	US\$ 4.000	2 M	ap	don		x	x			
	Japon	E 67.000	44 M	ap	don			x			
	Japon	E 67.000	44 M	ap	don			x			
	Japon	Yens 3,68M	18 M	ap	don		x	x			
	Japon	E 21.000	14 M	ap	don		x				
	Japon	E 10.000	6 M	ap	don			x			
	Japon			at	don			x	x	x	
	Espagne	E 50.000 / 2005	33 M	ap	don	annuel					
	Espagne	E 23.000 / an	15 M	at	don	annuel					
	Espagne	E 7.500	5 M	ap	don		x				
	Espagne	E 4.500	3 M	ap	don		x				
	UNESCO	US\$ 26.000	15 M	ap	don		x	x			
	UNESCO	US\$ 20.000	11 M	ap	don		x	x			
	UNESCO	US\$ 20.000	11 M	ap	don		x	x			
	UNESCO	US\$ 25.000	14 M	ap	don		x	x			
	UNESCO	US\$ 20.000	11 M	ap	don		x	x			
	UNESCO	US\$ 14.000	8 M	ap	don		x	x			
	Développement communautaire	BM	US\$ 16 M	8.300 M	ap	prêt			x	x	x?
Canada		Can\$240.000/an	120 M/an	ap	don	annuel					
PNUD		US\$ 300.000	170 M	at	don				x		
Unicef		US\$ 100.000	57 M	ap	don						
HCR			42 M/an	ap	don	annuel					
Japon				at	don			x	x	x	
Culture	UE	E 380.000 M	250 M	ap	don	x	x				
	France	E 100.000	66 M	at	don	annuel					
	Espagne	E 16.000 / 2005	10 M	ap	don	annuel					
Médias	France	E 70.000	46 M	at	don	annuel					
	Unicef	US\$ 25.000	14 M		don						
Jeunesse et sports	France	E 120.000	75 M	at	don	annuel					
	Espagne			at	don	annuel					

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

ap : aide projet
at : assistance technique

aba : aide budgétaire affectée (à un secteur)
abm : aide budgétaire macroéconomique (non affectée)

av : avant M : million
ap : après Md : milliard

Secteur	Bailleur	Montant devise	Montant FCFA	Modal. aide	Don/ prêt	Durée					
						av	04	05	06	07	ap
Gouvernance											
Programme National de Bonne Gouvernance	BAD	US\$ 295.000	170 M	at	don			x			
	PNUD	US\$ 160.000	90 M	at	don			x	x		
DSCR	BAD	E 780.000	510 M	ap	don		x				
	PNUD	US\$ 100.000	57 M	at	don	annuel			x		
	France	E 32.000	21 M	at	don						
	BM	US\$ >200.000	120 M	at	don						
	BM			at	don					x	
	BM			at	don					x	
	FMI			at	don						
Unicef			at	don							
recensement population	UE	E 170.000	110 M	ap	don		x	x			
	FNUAP	US \$ 113.000	64 M	at	don						
NEPAD/revue des pairs	PNUD	US\$ 20.000	11 M	at	don			x	x		
contrôle interne/audit/marchés publics	BM			at	don						
	BAD	US\$ 280.000	160 M	at	don						
lutte contre l'enrichissement illicite	BAD			aba	don	x	x	x			
	FMI			at	don						
réforme/renforcement administration	BAD			aba	don						
	appui Min. Mines	EU	E 6 M	3.900 M	ap	don	x	x	x	x	x
	appui Min Plan	EU	E 1,5 M	980 M	ap	don	x	x			
	appui Min TP	EU	E 900.000	590 M	ap	don		x			
	appui au Parlement	BM	US \$ 500000		at	don					
	appui aux collectivités locales	PNUD	US\$ 400.000	230 M	at	don			x	x	x
		PNUD	US\$ 150.000	85 M	at	don					
société civile	UE	E 1.7 M	1.100 M	ap	don		x	x	x	x	x
	Unicef	US\$ 55.000	31 M	ap	don						
	BM	US \$ 500000		at	don						
genre	FNUAP	US\$ 82.000	47 M	ap	don	x	x	x			
réfugiés	HCR				don						
	HCR		81M/an		don	annuel					
lutte trafic enfants	EU	E 1 M	660 M	ap	don		x	x			
	BIT	US\$ 664.000	380 M	ap	don		x	x	x		
	USA	US\$ 137.000	80 M	ap	don			x			
	Unicef	US\$ 450.000	260 M	ap	don		x	x	x		
justice et forces de l'ordre	France	E 500.000	340 M	at	don	annuel					
	France	E 195.000	130 M	ap	don	x	x				
	Unicef	US\$ 50.000	28 M		don						
	BAD			aba							
	BAD			aba							
	Italie			at	don	annuel					
prévention de conflits	UE	E 4 M	2.600 M	ap	don				x	x	x
sécurité civile	France	E 260.000	170 M	at	don	annuel					

Les entrées en italique sont des projets régionaux où seule une partie du montant est destinée au Gabon

Conversion aux taux arrondis du 20/12/05 : euro : 656, dollar américain : 568, dollar canadien : 487, yen : 488 (pour 100 yens)

Annexe 3 : Résumé analytique du profil environnemental du pays

Le Gabon a déjà mené des exercices de planification stratégique dans le secteur de l'environnement. Il s'agit notamment des documents suivants :

- Plan National d'Action Environnementale (PNAE) adopté par le Conseil des Ministres le 22 mars 2000 ;
- Plan d'Action Forestier National (PAFN) adopté au cours d'un atelier tenu en novembre 1999 ;
- Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB)
- Projet d'Ajustement et de Planification des secteurs Urbain et des Transports (PAPSUT).

Plan National d'Action Environnemental (PNAE)

Le programme d'intervention adopté par le gouvernement est basé sur les axes suivants :

- Gestion et protection de l'environnement urbain : gestion des déchets, de l'hygiène publique et de l'eau ; développement de l'agriculture suburbaine pratiquée par de petits agriculteurs ;
- Promotion de l'eau potable (en ville et en campagne) ;
- Conservation et gestion de la faune et de la flore sauvage ;
- Gestion côtière intégrée ;
- Gestion durable des forêts ;
- Utilisation et développement de l'énergie.

Plan d'Action Forestier National (PAFN)

La stratégie adoptée par le PAFN est basée sur cinq axes principaux :

- La protection à long terme des écosystèmes forestiers et des ressources en faune et en flore sauvages ;
- La création d'un domaine forestier permanent de 12 millions d'hectares (dont 4 millions en zones protégées) et d'un domaine rural de 10 millions d'hectares ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion durables des forêts comme condition nécessaire pour accéder à l'exploitation des ressources forestières ;
- La certification des forêts aménagées ;

- La participation croissante des populations rurales à la gestion forestière et à la transformation locale des produits forestiers.

Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB)

Les axes stratégiques proposés par cet exercice de planification se regroupent autour de :

- La mise en réseau des ressources à travers la création d'un observatoire de la biodiversité ;
- Le renforcement du cadre juridique et réglementaire relatif à la gestion durable de la biodiversité ;
- La conservation de la biodiversité forestière à travers une approche écosystémique et un réseau intégré d'aires protégées ;
- L'utilisation rationnelle de la faune à travers un réseau de concertation des différents acteurs impliqués, et la promotion de techniques alternatives ;
- La gestion intégrée de la biodiversité marine et des eaux continentales ;
- La sensibilisation à la préservation de la biodiversité ;
- L'intégration du savoir autochtone et local dans la gestion durable de la biodiversité ;
- Intégration de la gestion durable des ressources biologiques dans la planification de l'économie.

Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports (PAPSUT).

Le PAPSUT propose les six objectifs spécifiques suivants :

- Reprendre le contrôle des constructions pour réduire à zéro les implantations spontanées ;
- Instaurer un système d'attribution, de vente ou de cession des parcelles qui réponde à la demande du plus grand nombre ;
- Promouvoir une amélioration sensible de l'environnement dans les quartiers sous-intégrés ;
- Restaurer et augmenter l'efficacité des grands réseaux d'infrastructures ; renforcer les moyens techniques et les ressources humaines des services du cadastre ;
- Appuyer les communes de Libreville et de Port-Gentil dans le cadre de la décentralisation pour la création d'une direction du développement urbain.

Annexe 4 : Profil des migrations du Gabon

Sur la base du recensement général de 2003, la population gabonaise est officiellement estimée à 1.517.685 habitants répartis comme suit, par province :

Tableau 1 : Répartition de la population par province en 2003

<i>Provinces</i>	<i>Effectifs de la population</i>	<i>Pourcentages</i>
Estuaire	662.028	43,62
Haut-Ogooué	228.471	15,05
Woleu-Ntem	157.013	10,35
Ogooué-Maritime	128.774	08,48
Ngounié	101.475	06,69
Ogooué-Lolo	64.534	04,25
Ogooué-Ivindo	64.163	04,23
Moyen-Ogooué	60.990	04,02
Nyanga	50.297	03,31
Total	1.517.685	100,00

Source : Cour Constitutionnelle. « Décision n° 3/cc du 17 février 2005 », Hebdo Information, n° 505, 16-30 juillet 2005

Cette population est composée de trois catégories de personnes : les autochtones, les immigrés, les réfugiés et demandeurs d'asile. Il faudrait noter qu'il existe une différence fondamentale entre un réfugié et un immigré. En effet, contrairement à l'immigré, un réfugié ne cherche pas un mieux-être. Il se déplace pour des raisons humanitaires liées à des troubles que connaît son pays ou des persécutions dont il est l'objet dans ce dernier. Ces persécutions peuvent être le fait de son ethnie, de sa race, de sa religion, ou de ses opinions politiques. Aussi, les réfugiés et les immigrés sont régis par des lois différentes.

Les réfugiés et demandeurs d'asile au Gabon

Au Gabon, la population réfugiée a été évaluée, en juillet 2006, à 12.502 personnes⁶ divisée en deux catégories :

- (i) 8.575 réfugiés, c'est-à-dire des personnes auxquelles le gouvernement et le HCR ont déjà attribué le statut de réfugiés au Gabon ;

⁶ Selon l'annuaire statistique du HCR en 2004, le Gabon comptait environ 14.000 réfugiés de 23 nationalités différentes.

- (i) 3927 demandeurs d'asile, soit l'ensemble des personnes qui sont en quête d'un statut de réfugié.

Cet effectif n'est pas excessif car il n'existe pas de seuil maximum d'accueil fixé pour les réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays. En effet, quand un pays est débordé par l'effectif des déplacés, il demande généralement l'aide ou l'assistance de la communauté internationale ou le HCR.

Incidences des réfugiés et demandeurs d'asile

En dehors de l'augmentation de la population résidente, les réfugiés et demandeurs d'asile apportent un complément culturel qui renforce ou rééquilibre les rapports entre les populations, notamment celles voisines des pays limitrophes, et les populations autochtones. Ils contribuent à la hausse de la représentativité de certaines ethnies, à l'instar des Nzebi. Sur le plan social, il y a un partage des ressources à court terme entre les populations autochtones et les réfugiés /demandeurs d'asile. Ensuite, les déplacés se prennent en charge grâce à la pratique de certaines activités (négligées par les autochtones), apportant ainsi leur contribution au développement économique et social du pays d'immigration.

Tableau 2 : Evolution de la population gabonaise depuis 1993 selon les provinces

<i>Provinces</i>	<i>Population 1993</i>	<i>% Pop 1993</i>	<i>Population 2003</i>
Estuaire	462.086	45,67	662.028
Haut- Ogooué	102.387	10,12	228.471
Moyen- Ogooué	41.830	04,13	60.990
Ngounié	77.871	07,71	101.475
Nyanga	39.503	03,91	50.297
Ogooué- Ivindo	48.847	04,83	64.163
Ogooué- Lolo	42.825	04,24	64.534
Ogooué- Maritime	98.299	09,72	128.774
Woleu- Ntem	97.739	09,67	157.013
Total	1.011.710	100,00	1.517.685

Source : HCR Gabon, Juillet 2006

Cadre légal et institutionnel régissant les populations déplacées

Au Gabon, il existe une commission nationale pour les réfugiés placée sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères. Le HCR appuie les efforts du Gouvernement dans la gestion des réfugiés et demandeurs d'asile. Le Gabon est obligé d'accepter les réfugiés et

demandeurs d'asile sur sol, pour avoir pris des engagements dans ce sens sur le plan international. En effet, il a signé un certain nombre d'accords et ratifié des conventions (la Convention Genève de 1951 relative au statut du réfugié et la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux réfugiés en Afrique) qui, loin de remettre en question sa souveraineté, l'obligent à accueillir les immigrants qui choisissent le Gabon comme terre d'asile. Ces deux conventions comportent un principe fondamental en matière de protection des réfugiés, en commençant par le Principe du non - refoulement. Il implique qu'aucun Etat ne doit expulser ni ne refouler un réfugié ou un demandeur d'asile vers un pays dans lequel sa vie ou son intégrité physique est ou serait éventuellement menacée⁷. Ainsi donc, l'Etat est tenu au respect de l'engagement qu'il a pris sur le plan international.

Facteurs de déplacement des populations

Deux facteurs déterminants amènent la plupart des réfugiés ou à demandeurs d'asile au Gabon. Il s'agit, par ordre d'importance de décroissance, de :

- (a) l'instabilité et plus précisément de la guerre dans les pays d'origine (Congo, Angola...);
- (b) la persécution subie dans les pays de provenance, caractérisés par des régimes dictatoriaux (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Ethiopie...).

En général, les réfugiés ne fuient pas seulement les malheurs de la guerre. Ils craignent également les violences que leurs Etats exercent sur eux, en raison de leurs opinions politiques ou de leur identité ethnique....

Le Gabon est généralement considéré comme une terre d'asile depuis les années 1970, avec l'accueil des populations angolaises (cabindaises), équato-guinéennes, **são**-toméennes, tchadiennes, éthiopiennes, nigérianes (Biafra), congolaises...

Tableau 3 : Répartition des réfugiés et demandeurs d'asile selon la nationalité

<i>Nationalités</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Congo Brazzaville	9394	75,14
Tchad	1523	12,18
Congo Démocratique	1136	09,09
Angola	87	00,70
Rwanda	85	00,68
Burundi	41	00,33
Centrafrique	39	00,31
Mauritanie	37	00,30

⁷ Cf. Article 33 de la Convention de 1951

Guinée Equatoriale	33	00,26
Sao Tome et Principe	23	00,18
Côte d'Ivoire	22	00,18
Togo	22	00,18
Sierra Léone	20	00,16
Libéria	13	00,10
Soudan	10	00,09
Cameroun (Comores ?)	4	00,00
Vietnam	4	00,00
Ethiopie	2	00,00
Somalie	2	00,00
Ghana	2	00,00
Tanzanie	2	00,00
Niger	1	00,00
Guinée Conakry	1	00,00
Total	12502	100,00

Source : HCR Gabon, juillet 2006

Activités des réfugiés et demandeurs d'asile au Gabon

4.10 Indépendamment de leurs profils de base et leurs compétences respectives, les réfugiés et demandeurs d'asile pratiquent diverses activités. La majorité d'entre eux exerce des petits métiers générateurs de revenu dans le secteur agricole ou agropastoral (secteur primaire hors exploitation mines et forêts, en général). Ils sont très présents à Franceville ou à Tchibanga. Ceux qui sont lettrés ou instruits (Rwandais, Burundais et Guinéens) travaillent dans l'enseignement public ou dans le secteur privé. D'autres, à l'exemple des Tchadiens, sont commerçants par essence.

Tableau 4 : Répartition par âge de la population des déplacés

<i>Classes d'âges</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
0-4 ans	1637	13,09
5-17 ans	3402	27,21

18-59 ans	7190	57,51
60 ans et plus	273	02,19
Total	12.502	100,00

Source : HCR Gabon, Juillet 2006

Grandes périodes d'arrivée des populations déplacées au Gabon

Entre 1993 et 2005, le Gabon a connu deux grandes périodes d'arrivée de personnes déplacées :

- (i) 1997-2000 : Guerre civile ayant opposé les partisans de Lissouba à ceux de Sassou ;
- (ii) 1997-1999 : Fin du règne de Mobutu et mouvement de rébellion dans les provinces du Kivu et Katanga.

4.12 En 2000-2001, le Gabon a atteint le plus grand nombre de réfugiés jamais enregistré, avec environ 21.000 personnes.

Répartition spatiale des réfugiés et demandeurs d'asile

Les réfugiés et demandeurs d'asile sont principalement concentrés dans trois provinces (Estuaire, Haut-Ogooué et Nyanga), et surtout dans les trois villes correspondant aux capitales de ces provinces : Libreville, Franceville et Tchibanga. Il faut noter que la forte présence des réfugiés et demandeurs d'asile dans le Haut-Ogooué et la Nyanga se justifie par le fait que ces provinces frontalières sont les deux pôles d'entrée des déplacés en provenance des deux Congo et de l'Angola. Aussi, le Gabon ne disposant pas d'un camp de réfugiés et demandeurs d'asile, l'installation dans ces zones est favorisée par la similitude des cultures entre les populations. Après une première installation tout à fait provisoire dans ces localités, les réfugiés et demandeurs d'asile émigrent vers Libreville, comme les autochtones locaux eux-mêmes, à la recherche d'un mieux-être.

Tableau 5 : Répartition des réfugiés selon les localités

<i>Localités</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Libreville	3885	31,07
Franceville	1795	19,51
Moanda	1630	13,04
Tchibanga	1459	11,67
Mouila	608	04,86

Port-Gentil	383	03,06
Ndendé	380	03,04
Koulamoutou	250	02,00
Gamba	223	01,78
Mounana	184	01,47
Lastourville	110	00,88
Lebamba	76	00,61
Lambarené	54	00,43
Boumango	45	00,36
Mayumba	40	00,32
Oyem	26	00,21
Makokou	19	00,15
Bitam	8	00,06
Ntoum	5	00,03
Mitzié	4	00,03
Autres villes et zone rurale	1318	10,54
Total	12502	100,00

Source : HCR Gabon, Juillet 2006

Tableau 6 : Répartition des déplacés selon la situation matrimoniale

<i>Statut matrimonial</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentages</i>
Célibataires	8.392	67,12
Fiancés	1.599	12,79
Mariés	1.190	09,52
Veufs	238	01,90
Séparés	80	00,64
Divorcés	40	00,32

SR	963	07,70
Total	12.502	100,00

Source : HCR Gabon, juillet 2006

Retour des déplacés dans leurs pays d'origine

Le rôle du Gouvernement et du HCR est non seulement de protéger et assister les déplacés mais aussi de leur trouver des solutions durables, parmi lesquelles le rapatriement volontaire dans leur pays d'origine lorsqu'il est prouvé que les circonstances qui les ont amené à quitter lesdits pays ont changé en leur faveur. Au Gabon, les programmes de rapatriement des réfugiés et demandeurs d'asile ont commencé ; et environ 3.000 déplacés, dont plus de 2.000 Congolais (Congo Brazzaville) et quelques Tchadiens, Equato-guinéens, Rwandais... sont retournés dans leur pays d'origine. Il faut noter que les personnes qui demandent leur rapatriement sont en général les anciens fonctionnaires qui n'ont pas pu s'intégrer totalement au Gabon et qui estiment pouvoir être réhabilités dans leur pays d'origine. Aussi, leurs familles devenues temporairement vulnérables à l'étranger ont préféré aller recommencer une nouvelle vie. Il est à noter que la majorité (70%) des rapatriés volontaires est constituée des populations frontalières, d'origine essentiellement rurale. Les personnes concernées partent retrouver leurs activités habituelles d'autrefois.

Annexe 5 : Processus d'élaboration du DSP

L'exercice d'élaboration du Document de Stratégie Pays pour le 10^{ème} FED (DSP) a débuté consécutivement à la finalisation du Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR), dont la version finale a été adoptée en février 2006. Les stratégies qui y sont présentées reflètent les orientations du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté.

Dans le droit fil de la démarche participative suivie par le Gouvernement dans le processus d'élaboration du DSCR, et conformément à l'esprit de l'Accord de Cotonou, le Gouvernement s'est employé à assurer la prise en compte des demandes des Acteurs Non Etatiques (ANE) en poursuivant l'effort d'implication des membres du Conseil Economique et Social, des représentants syndicaux (patronat et travailleurs) et du milieu associatif.

L'implication des ANE et, par leur intermédiaire, celle de la population, a donc été initiée bien avant le démarrage des travaux d'élaboration du DSP. Il convient de rappeler les événements suivants, qui ont constitué des étapes marquantes du processus général de participation :

- 2005 : enquêtes ménages sur les 7 provinces suivies d'ateliers de validation
- 12 au 16 juillet 2005 : séminaire de restitution et de validation des stratégies sectorielles élaborées par les Ministères pour le DSCR
- 29 mars au 1^{er} avril 2005 : Etats Généraux de la Santé
- 15 et 16 février 2005 : séminaire de restitution de l'étude FIAS sur le climat des affaires au Gabon

La méthodologie ayant présidé à l'élaboration du DSP s'est donc appuyée sur des interlocuteurs déjà préparés au dialogue participatif. Les services de l'ON ont fourni à l'équipe d'experts une liste exhaustive des ANE spécialisés par réseaux thématiques. Une importance particulière a été accordée au Conseil Economique et Social. Ces mêmes services ont facilité les rencontres avec les représentants des collectivités locales. En outre, la présence dans l'équipe de mission d'une forte majorité de consultants Gabonais (4 sur un total de 6) a fortement contribué à ce que les études aillent au cœur des problèmes. Une liste exhaustive des interlocuteurs figure en annexe XIV.

Bien que les contacts entre les autorités gouvernementales et les ANE soient encore embryonnaires dans cette jeune démocratie qu'est le Gabon, de nombreux signes positifs sont tangibles et permettent d'envisager le suivi du DSP 10^{ème} FED de manière participative, impliquant les ANE. La mise en œuvre du Projet d'appui aux ANE, financé dans le cadre du 9^{ème} FED y contribuera pour une large part.

Annexe 6 : Feuille de route pour l'harmonisation

Le processus de coordination et d'harmonisation de l'aide au développement entre partenaires techniques et financiers (PTF) présents au Gabon est en bonne voie. En revanche, le processus d'harmonisation de l'aide entre le Gabon et les pays donateurs est encore à un stade embryonnaire et éprouve du mal à décoller. Pourtant, les différents principes fixés par le premier Forum à haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome (février 2003), et par celui de Paris (février 2005), destinés à accroître l'efficacité de l'aide, font l'objet d'un consensus de la part du pays partenaire comme des PTF. En effet, le Gabon a adhéré à la Déclaration de Paris ainsi qu'aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le DSCRП, adopté en janvier 2006, contient des références aux OMD et devait constituer le document de référence de l'ensemble des stratégies nationales auxquelles tous les pays donateurs sont appelés à contribuer dans le cadre d'une coordination qui devra être assurée à terme par l'Etat. En réalité, d'un, les objectifs du DSCRП sont insuffisamment quantifiés et priorisés; et de deux, les mécanismes de suivi et d'évaluation du DSCRП annoncés dans le document n'ont pas encore été créés.

Les engagements réciproques entre donateurs et bénéficiaires d'aide pris dans le cadre de la Déclaration de Paris et qui constituent la feuille de route des acteurs du développement connaissent, pour le moment, une application partielle et limitée du côté du pays bénéficiaire. La faiblesse des politiques et des programmes sectoriels préparés et pilotés par le Gouvernement handicape les interventions des PTF dans certains secteurs, comme les secteurs sociaux. Sur ce plan particulier, la coordination interministérielle est à renforcer.

Néanmoins, l'harmonisation de l'aide a pris un bon élan depuis 2004, sous l'impulsion d'une coordination renforcée entre les BDF qui s'articule autour de réunions mensuelles et d'un fonctionnement en six groupes thématiques : (i) secteurs sociaux ; (ii) ressources naturelles et environnement ; (iii) bonne gouvernance et droits humains ; (iv) DSCRП ; (v) réforme macroéconomique et diversification de l'économie ; (vi) infrastructures.

Ces réunions sont des lieux d'échange et de partage d'expériences, dans le but de permettre à chacun de tirer des leçons des succès et des échecs des autres. Spécifiquement, chaque bailleur présente sa stratégie pluriannuelle ainsi qu'un descriptif de tous ses projets avec des chiffres précis sur les montants engagés et réellement décaissés. Ces informations ont constitué la base du document *Coordination des PTF du Gabon – Programme de Coopération*, édité pour la première fois en 2006 et couvrant l'année 2005. Ils ont aussi permis de calculer pour le Gabon les douze indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris, ce qui permettra de suivre l'évolution vers les objectifs à atteindre en 2010.

Dès 2005, le Gouvernement a approuvé le principe de la mise en place d'une instance de dialogue spécifique à l'harmonisation et à l'efficacité de l'aide afin de formaliser le dialogue entre les PTF et le gouvernement; bâtir un plan d'action du Gabon pour l'harmonisation et le suivi de l'aide; suivre les indicateurs de Paris; et élaborer conjointement des politiques et programmes sectoriels pilotés par le Gouvernement dans le cadre général du DSCRП.

Ce processus a éprouvé beaucoup de mal à décoller malgré quelques rencontres positives entre PTF et représentants du gouvernement. En juillet 2006, une Coordination nationale chargée de la mise en place du plan d'action pour l'application de la Déclaration de Paris a cependant été mise en place par arrêté ministériel. Ainsi, il semble exister une volonté du de

la part des autorités nationale de faire avancer le processus de coordination, d'harmonisation, et d'alignement de l'aide

Par ailleurs, le Gabon ayant en charge le pilotage/copilotage d'un nombre important de programmes régionaux et sous-régionaux (NEPAD, RAPAC, ECOFAC, par exemple) au sein de la CEMAC et de la CEEAC, certaines aides accordées au Gabon sont destinées à renforcer ces structures et, par voie de conséquence, l'intégration régionale. Ce qui élargit cette coordination/ harmonisation aux Etats voisins.

Les prochaines étapes du processus d'harmonisation prévoient la mise en place d'une structure conjointe (Gouvernement/PTF) de suivi-évaluation de l'exécution du DSCRP et des indicateurs de Paris afin d'instaurer un dialogue à périodicité régulière et selon des modalités bien définies. En outre, la finalisation et la coordination adéquate par le Gouvernement des différentes politiques sectorielles, en vue de l'exécution du DSCRP, permettrait la mise en œuvre de programmes correspondants plus élaborés (forêts, transports, éducation, santé ...) auxquels seront appelés à contribuer les donateurs. Cela constituerait un gage réel d'une mise en pratique concrète des principes d'amélioration de l'efficacité de l'aide. C'est dans cet esprit que l'Union Européenne et ses Etats membres ont inscrit leurs interventions en faveur du développement au Gabon.

Liste des Groupes Thématiques

GROUPES THEMATIQUES	PARTENAIRES	ANIMATIONS/FACILITATEURS
<p>Secteurs sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education et Culture 	<p>BAD, Espagne, France, HCR, OIF, UNESCO, UNFPA, UNICEF, Union Européenne, USA</p>	<p>BAD, France et UNESCO</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Santé 	<p>BAD, Banque Mondiale, Espagne, France, HCR, Italie, OMS, UNFPA, UNICEF, USA</p>	<p>BAD, France et OMS</p>
<ul style="list-style-type: none"> • VIH/SIDA 	<p>France, GTO*</p>	<p>France et UNESCO</p>
<p>Ressources naturelles</p>	<p>Banque Mondiale, FAO, France, HCR,</p>	<p>Banque Mondiale, Canada et PNUD</p>

	OMS, PNUD	
Environnement	Allemagne, Banque Mondiale, Belgique, France, Italie, Japon, PNUD, USA	France et Union Européenne
Bonne gouvernance / Droits humains	BAD, BIT, FMI, France, HCR, OIF, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNICEF, Union Européenne	BAD et PNUD
DSCRP	BAD, Banque Mondiale, BIT, France, FMI, HCR, OIF, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNICEF, Union Européenne	Banque Mondiale et PNUD
Réforme macroéconomi que/ Diversification de l'économie	Banque Mondiale, FAO, France, FMI, Union Européenne, USA	FMI et France
Infrastructures	AFD, BAD, Union Européenne, Banque Mondiale, FMI, Japon	AFD, BAD, et Union Européenne
Harmonisation	PNUD BM AFD France UE	BAD UE

Annexe 7 : situation du Gabon au regard des principales conventions internationales

De part son appartenance au système des Nations Unies, au groupe des pays ACP, à l'OIF, à l'Union Africaine (où il joue un rôle prépondérant), ainsi qu'à toutes les organisations sous-régionales qui comptent en Afrique Centrale et dont plusieurs ont leur siège à Libreville, le Gabon a eu à signer et à ratifier les principales conventions internationales. Celles qui sont mentionnées ci-dessous visent essentiellement à rendre compte :

- de sa situation concernant la protection de l'environnement, à cause de sa position géographique et de sa forêt équatoriale humide éminemment stratégique, qui constitue le 2^{ème} poumon du monde après l'Amazonie. Ce qui explique, entre autres raisons, la ferme volonté politique affirmée par les Chefs d'Etat de la CEMAC et de la CEEAC de donner une place prééminente à l'Environnement et à la gestion des Ressources naturelles dans le DSR et PIN au titre du 10^{ème} FED ; et
- de sa situation concernant les droits de l'homme.

<i>Conventions</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Dates de signature</i>	<i>Dates de ratification</i>
Convention sur la Diversité Biologique	Conservation durable et utilisation rationnelle des richesses biologiques de la planète		12-6-1992
Convention d' Alger	Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.		9-05-1988
Convention de Bâle de 1989	Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des Déchets Dangereux et de leur Elimination	Oui	En cours
Convention de Bamako	Interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique		14-08-2000
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP)	Gestion des Polluants Organiques Persistants	23-05-1997	21-05-2002
Convention de Paris 1994 sur la désertification	Désertification		10/1997
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Lutte contre le Réchauffement de la Planète		23-05-1997
Convention de Vienne de 1985 sur la Couche d'Ozone.	Protection de la couche d'Ozone		
Convention de Montego Bay de 1982	Droit de la Mer		Non
Convention de Bruxelles de 1969 (responsabilité civile)	Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures.		21-4-1982
Convention de Washington ou CITES	Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction		15-5-1989
Convention de Ramsar sur les zones humides	Conservation des écosystèmes des zones humides.	Oui	30-4-1987
Convention Internationale pour la Protection des Thonidés de l'Atlantique	Préservation et maintien des stocks de thonidés		19-9-1997

<i>Conventions</i>	<i>Dates de signature</i>	<i>Dates de ratification</i>
CCPR - Pacte international relatif aux droits civils et politiques		1983
CERD - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1966	1980
CESCR - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		1983
CRC - Convention relative aux droits de l'enfant	1990	1994
Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente, la prostitution et la pornographie des enfants	2000	
Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	2000	
CEDAW - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1980	1983
Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		2004
CAT Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	1986	2000
Protocole facultatif à la Convention contre la torture	2004	
CMW - Convention internationale de protection des travailleurs migrants et leurs familles	2004	
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	1964	
Protocole de 1967 relatif à la Convention relative au statut des réfugiés	1973	
Charte africaine des droits de l'homme	1986	
Protocole relatif à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples	1998	2000
Charte africaine relative au bien-être et aux droits de l'enfant	1992	

Annexe 8 : analyse de la viabilité de la dette

Traditionnellement, le Gabon a toujours eu recours à l'endettement pour financer son économie, notamment en ce qui concerne les investissements. La dette extérieure du Gabon s'élevait alors à environ : au 1er janvier 2005 à 2,9 Mds € (soit 49,6 % du PIB), dont environ 2,3 Mds € (81%) dus au Club de Paris et environ 0,4 Md € (15 %) dus aux institutions financières internationales. Les intérêts dus représentent environ un tiers du service de cette dette, les deux tiers restant relevant de remboursements et contribuant donc au désendettement du Gabon.

A la faveur de la flambée des cours du pétrole durant les trois dernières années consécutives, le Gabon a significativement réduit le stock de sa dette en procédant à des remboursements par anticipation facilités par la manne pétrolière. Ceci, après avoir accumulé des arriérés de paiements depuis 2001, avant de renouer avec ses créanciers, en juin 2004. La signature d'un accord avec le Club de Paris a permis le rééchelonnement sur 14 ans de 490 M€ d'échéances en 2004 et de 230 M€ en 2005, sans annulation, compte tenu de la croissance des recettes pétrolières et donc, à priori, de l'absence de besoin de financement. Cet accord était conditionné par un paiement ponctuel par le pays débiteur d'une partie de ses arriérés, qu'il a dû respecter. De sorte que, la dette publique extérieure totale ne représentait plus que 44,4% du PIB en fin 2005, avec un service de la dette extérieure représentant 13,2% de ses recettes d'exportations.

Une analyse du FMI, datant de mars 2005, a conclu à la soutenabilité de la dette extérieure du Gabon. En substance, cette analyse a intégré les dépenses de l'Etat sans anticiper sur les coûts des besoins qui pourraient être naître de la mise en œuvre du DSCR. Elle indique que le ratio de la dette extérieure totale rapportée au PIB, après avoir atteint 63,1% en 2001, ne représenterait plus que 43% en 2005 et devrait décroître jusqu'à 32,7% en 2008 et 16,6% en 2013. Dans les faits, comme mentionné plus haut, cette dette a représenté 44,4% du PIB pour l'année 2005. Le Fonds Monétaire soutient qu'en cas de maintien de la production pétrolière (ce qui ne semble pas irréaliste pour ses services), la dette pourrait être totalement remboursée dès 2013. Cette analyse qui exclut la perspective d'une annulation partielle du stock de la dette gabonaise ne prévoit pas, non plus, une possible dégradation imprévisible du contexte pétrolier dans les années à venir. Il va de soi que si le Gabon veut garder la possibilité de bénéficier éventuellement d'une annulation de la dette, il est nécessaire qu'il demeure en programme avec le FMI. Ce qui est actuellement le cas. Ce programme lui permettant en effet, en cas de crise de liquidité, de solliciter un rééchelonnement non-concessionnel de la part du Club de Paris.

Le traitement la dette intérieure, dans le cadre du Club de Libreville mis en place en début d'année 2004, a permis à l'Etat de faire à ses remboursements. Ces remboursements alimentent l'afflux des liquidités dans les banques, qui éprouvent déjà des difficultés à trouver des emplois pour leurs capitaux (situation de surliquidité). Les réunions du Club de Libreville (1, 2 et 3) s'appuient sur un GIE qui rassemble, sur la base du volontariat, les créanciers intérieurs de l'Etat détenant plus de 50 M FCFA de créances. Elles ont permis de faciliter la gestion transparente et confiante de la dette intérieure, dont la diminution se poursuit.

Au regard des critères de convergence de la CEMAC, le taux d'endettement public du Gabon (critère : $\leq 70\%$ du PIB) n'est pas excessif. Quoique la dette gabonaise soit soutenable à long terme, il reste que le service de la dette - qui a absorbé 40% des recettes budgétaires en 2001 et 33% en 2004, par exemple - agit comme un fardeau à court terme au niveau de la gestion des finances publiques. Et bien que l'on note un effort remarquable de réduction du stock de la dette entre 2001 et 2005, la question de l'optimisation de sa rentabilité économique effective, voire financière, par le pays demeure. Dans le cas d'une entreprise, cette question renverrait à celle de la réalisation ou du manque d'effet de levier de cet endettement, d'une part. L'évolution économique et financière actuelle du Gabon est censée s'aligner sur la SRP définie dans le DSCR dont le cadrage macroéconomique n'est pas encore clairement défini au stade actuel :

(i) quelques hypothèses fondamentales trop optimistes sur la croissance économique ; (ii) subsistance d'un certain nombre d'incohérences au niveau du PIP; etc. A cela s'ajoutent plusieurs politiques sectorielles qui restent à finaliser. Ce qui fait peser des incertitudes sur les contraintes financières réelles auxquelles le pays pourrait se trouver confronté à moyen et long termes, au triple plan économique, commercial comme budgétaire, déterminant l'évolution de la politique d'endettement/désendettement.

Annexe 9 : Liste des engagements en matière de gouvernance du gouvernement

Domaine de Gouvernance	Engagement	Acte	Source	Délai	Résultats intermédiaires	Résultats finaux
1. Gouvernance politique/démocratique A. Droits humains	1) Améliorer la situation des droits humains au Gabon	1) Renforcer les services chargés du suivi des Droits Humains en allouant des crédits spécifiques et en renforçant les capacités humaines	Ministères des droits humains, de la Justice	2008	1a) Suivi plus efficace de la situation des droits humains 1b) Réalisation de campagnes de sensibilisation sur les droits humains à l'endroit de la société civile, des autorités et des forces de l'ordre 1c) Création d'une instance qui reçoit et traite les cas d'enfreinte aux droits humains 1d) Médiatisation accrue des cas d'enfreinte aux droits humains	1) Diminution des cas d'enfreinte aux droits humains
	2) Garantir les droits des populations immigrées au Gabon	2) Appliquer la Charte des droits des immigrés	Ministère des droits humains ou de la Justice	2008	2) Création d'un Observatoire des droits des Immigrés	2) Diminution significative des cas de violation des droits des populations immigrées

	3) Intensifier la lutte contre l'exploitation du travail des enfants au Gabon	3) Créer les textes d'application de la loi adoptée en 2004 en vue de combattre l'exploitation du travail des enfants	Ministères du Travail, de la Protection de l'Enfance	2008	3) Formation des personnels du Ministère du Travail et des agents des forces de police aux problématiques de l'exploitation du travail des enfants	3) Baisse substantielle des cas d'exploitation du travail des enfants
2. Gouvernance politique - État de droit - Appareil judiciaire et système répressif	Améliorer le respect de l'Etat de droit					
	1) Garantir les droits des détenus	Allouer les budgets nécessaires au fonctionnement et aux investissements des prisons	Ministère de l'Intérieur	2009	1) Construction de nouvelles prisons, amélioration de l'accès à l'alimentation, à l'hygiène et aux soins des détenus, création d'un centre pour les détenus mineurs	1) Amélioration des conditions de vie des détenus ;
	2 et 3) Augmenter l'efficacité du système judiciaire et améliorer de l'application des textes de loi	2) Allouer les budgets nécessaires au fonctionnement de la justice	Ministère de la Justice	2009	2) Equipement adéquat de la police judiciaire (ex : laboratoire de police scientifique, juridictions de proximité, bibliothèques, etc.)	2) Accélération du traitement des dossiers et augmentation des dossiers traités ;
		3) Sur la base d'une étude approfondie des effectifs et des besoins à moyen et à long terme, définir une véritable politique de recrutement, de formation et de formation continue des agents du système judiciaire		2009	3 a) Formation et recrutement de nouveaux agents ; 3 b) Formation continue des agents existants	3a) Amélioration du rendement des agents du système judiciaire 3b) Accélération du traitement des dossiers 3c) Réduction substantielle de la durée moyenne de détention

	4) Moderniser et harmoniser les textes de loi	4) Réformer les codes civil et pénal, et harmoniser les différents textes de loi entre eux	Ministère de la Justice	2009	4) Codes civil et pénal modernisés et cohérents ;	préventive. 3d) Amélioration de l'application des textes de loi 4a) Amélioration de la proportionnalité des peines par rapport aux délits 4b) Meilleure compréhension et amélioration de l'application des textes de loi
4. Efficacité du gouvernement B. Gestion des finances publiques	1 à 3) Améliorer la gestion des finances publiques	1) Mettre en place un CDMT pour 2008/2009 ; 2a) Réformer le Code des marchés publics 2b) Elaborer un manuel des procédures de passation des marchés publics 3) La Direction Générale du Contrôle Financier élabore un manuel des procédures de contrôle des dépenses dans leur phase administrative, ainsi qu'un modèle-type de rapport de	Ministères des Finances et du Plan DGCF	2008/2009 2008 2008	1) Meilleure prévisibilité et continuité de la programmation budgétaire de l'Etat 2) Amélioration du système et des procédures de passation des marchés publics 3a) La certification du service fait est accompagnée d'un rapport de certification 3b) Un manuel des procédures élaboré par la DGCF existe	1) Amélioration de l'efficacité des politiques économiques à moyen et long terme 2) Amélioration de l'efficacité et la transparence de la passation des marchés publics 3) Amélioration du contrôle des dépenses publiques

	4) Lutter efficacement contre l'enrichissement illicite ;	certification 4) Créer une spécialisation financière dans l'ordre judiciaire	Justice	2009	4a) Former les magistrats de l'ordre judiciaire aux procédures budgétaires et financières publiques et privées 4b) Systématiser la transmission des cas d'enrichissement illicite instruits par la CNLEI à la Justice	4) Réduction substantielle des cas de mauvaise gestion des fonds publics par les administrateurs de crédits
	5 et 6) Améliorer la coordination et l'harmonisation de l'aide extérieure, y compris le suivi de la mise en œuvre du DSCR	5) Désigner les membres du Comité de suivi et d'évaluation du DSCR et opérationnaliser ce Comité	Ministère du Plan	2007	5a) Production de statistiques et de rapports d'avancement permettant le suivi et l'évaluation 5b) Dialogue régulier PTF/Gouvernement sur la mise en œuvre de la SCR	5) Amélioration sensible des indicateurs sociaux et réduction significative de la pauvreté
		6a) Mettre en place un mécanisme interinstitutionnel de coordination de l'aide extérieure	Primature ou Ministère du Plan	2008		6) Les autorités nationales pilotent et coordonnent efficacement l'aide extérieure
		6b) Opérationnaliser et clarifier le mandat de la <i>Coordination nationale chargée de la mise en place du plan d'action pour l'application de la</i>		2008		

		<i>Déclaration de Paris</i> mise en place par arrêté ministériel du 28/07/06				
5. Gouvernance économique B. Gestion des ressources naturelles	Améliorer la transparence et la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, y inclus l'amélioration de l'application des lois dans ce secteur	1a) Etablir un accord de partenariat volontaire dans le cadre du processus FLEGT 1b) Mettre en place un Observatoire indépendant du contrôle forestier 1c) Elaborer une stratégie nationale de contrôle et de surveillance 1d) Elaborer un système de traçabilité des produits forestiers 1e) Elaborer un système de licence de légalité 1f) Mettre en place un système transparent d'attribution des concessions forestières normalement déjà en cours avec les adjudications) 1g) Mettre en place des groupes de travail mis en place sur les différentes activités liées à l'amélioration de la gouvernance	Ministère de l'Economie Forestière ou Environnement	2011 2008 2009 2011 2008	1) Amélioration du système et des procédures de contrôle de l'exploitation forestière; 1d) Développement des systèmes de traçabilité des produits (certification, licence de légalité) reconnus par les consommateurs/acheteurs 1f) Amélioration de la transparence de l'attribution des permis forestiers 1g) Meilleure implication des acteurs non étatiques (ANE) dans les questions de gouvernance forestière 1h) Amélioration des	1) Conservation durable de l'écosystème forestier

		<p>1h) Assurer la formation continue des agents de terrain;</p> <p>2a) Adopter et appliquer la loi sur les parcs nationaux</p> <p>2b) Recruter/nominer les personnels de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et adopter de leur statut</p> <p>2c) Elaborer des plans d'aménagement des parcs nationaux</p> <p>3) Agir sur les recommandations du premier rapport sur l'initiative EITI et publier deuxième rapport en l'étendant au secteur minier</p>	<p>Ministère Economie Forestière ou Environnement</p>	<p>2008</p> <p>2008</p>	<p>compétences des agents forestiers en matière de contrôle;</p> <p>2) Opérationnalisation de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux</p> <p>3) Le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport est effectué</p>	<p>2) Garantie de l'intégrité du réseau des parcs nationaux ;</p> <p>3) Amélioration de la transparence des revenus provenant des industries extractives et de la prévisibilité de ces revenus</p>
--	--	---	---	-------------------------	---	--

8. Contexte international et régional A. Intégration régionale	Renforcer l'intégration régionale	1) Mettre en œuvre la réglementation CEMAC sur la libre circulation des personnes et des biens	Affaires Etrangères ou Finances	2008	1a) Opérationnalisation du passeport CEMAC 1b) Collaboration aux frontières des services de douane	1-3) Accroissement des échanges commerciaux avec les pays de la sous-région et intensification de l'intégration économique régionale
		2) Appliquer la réglementation communautaire, notamment en matière de concurrence et en matière douanière, conformément au Code des douanes communautaire CEMAC	Finances		2a) L'évaluation en douane de l'OMC (valeur transactionnelle) appliquée 2b) La réglementation nationale en matière de concurrence est conforme à la réglementation communautaire	
		3) Apurer progressivement et complètement les arriérés au titre de la Taxe Communautaire d'Intégration		2009	3) le Gabon est à jour de ses cotisations vis-à-vis de la CEMAC	

Annexe 10 : Tableau des indicateurs macroéconomiques

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Données de base											
1 Population (en milliers)	1,245	1,272	1,297	1,320	1,341	1,362	1,384	1,405	1,427	1,450	1,472
- variation annuelle en %		2,2%	2,0%	1,8%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
2a PIB nominal (en millions d'euros)	4 376,8	5 500,5	5 266,8	5 240,0	5 364,7	5 781,0	6 968,3	7 854,2	7 998,2	8 061,5	8 155,7
2b PIB nominal par habitant (en millions d'euros)	3 516,8	4 324,0	4 060,3	3 969,8	3 999,6	4 243,5	5 036,1	5 588,7	5 603,4	5 560,6	5 538,8
2c - variation annuelle en %		25,7%	-4,2%	-0,5%	2,4%	7,8%	20,5%				
3 PIB réel (variation annuelle en %)	-8,9%	-1,9%	2,1%	-0,3%	2,5%	1,4%	3,0%	2,2%	2,5%	2,1%	2,4%
4 Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	28,0%	26,1%	30,5%	28,4%	24,0%	24,5%	21,9%	21,5%	22,3%	23,5%	24,5%
Transactions internationales											
5 Exportations de biens et de services (en % du PIB)	59,6%	69,0%	59,0%	53,6%	54,2%	60,8%	63,1%	66,9%	64,5%	61,7%	59,0%
- dont produits pétroliers (en % du PIB)	39,8%	50,7%	43,7%	41,6%	42,6%	47,5%					
- dont manganèse (en % du PIB)	3,1%	2,4%	2,1%	2,9%	3,0%	4,2%					
- dont bois (en % du PIB)	8,7%	7,8%	7,5%	5,9%	6,3%	5,2%					
6 Balance commerciale (en % du PIB)	34,1%	49,8%	37,5%	32,7%	35,3%	40,1%	46,5%	49,6%	45,9%	42,3%	39,8%
7 Balance des opérations courantes (en % du PIB)	8,4%	19,8%	11,0%	6,8%	12,0%	10,5%	16,0%	18,0%	17,5%	15,8%	15,3%
8 Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	-2,3%	-0,2%	-1,8%	0,4%	0,3%	3,1%	2,5%	3,1%	3,2%	3,3%	3,4%
9 Dette extérieure (en % du PIB)		57,1%	63,1%	62,8%	56,0%	50,6%	39,4%	32,5%	28,2%	24,0%	19,4%
10 Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non-facteurs)		17,0%	26,9%	21,9%	16,8%	14,6%	13,2%	8,9%	9,3%	10,2%	10,7%
11 Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non-facteurs)	0,1	1,4	0,1	0,9	1,2	1,9	3,7	5,3	7,5	9,1	12
Gouvernement											
12 Revenus (en % du PIB)	28,3%	33,5%	34,0%	31,7%	29,8%	29,4%	31,4%	31,7%	31,4%	30,9%	30,5%
- dont: dons (en % du PIB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%	0,03%	0,06%	0,04%	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%
13 Dépenses (en % du PIB)	27,2%	21,8%	30,7%	28,2%	22,8%	22,6%	21,9%	19,5%	19,7%	19,7%	21,3%
- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	4,1%	2,9%	4,7%	4,0%	3,7%	4,2%	3,4%	3,9%	3,9%	3,9%	4,2%
14a Déficit (en % du PIB), dons inclus	1,2%	11,7%	3,2%	3,5%	7,0%	6,8%	9,4%	12,3%	11,7%	11,1%	9,2%
14b Déficit (en % du PIB), dons exclus	1,2%	11,7%	3,2%	3,5%	7,0%	6,8%	9,4%	12,2%	11,6%	11,0%	9,1%
15 Dette (en % du PIB)					73,0%	61,9%	44,4%	37,7%	31,1%	25,0%	19,4%
- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)					76,7%	81,7%	88,7%	86,2%	90,7%	96,0%	100,0%
Autres											
16 Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)	-0,7%	0,5%	2,1%	0,2%	2,1%	0,4%	0,0%	1,8%	1,9%	2,0%	2,3%
17 Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)	7,6%	7,0%	6,5%	6,4%	6,0%	5,8%					
18 Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pou 1 euro)	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957
19 Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
20 Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.					
Pour mémoire:											
2a PIB nominal (en millions de FCFA)	2871	3608,1	3454,8	3437,2	3519	3792,1	4570,9	5152	5246,5	5288	5349,8

Annexe 11 : Tableau des indicateurs pour les OMD

Type	Indicateur	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2005	2015
Incidence	1. Evolution de la proportion de la population sous le seuil de pauvreté %	27		25				33	13,5
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans) %	10		14					5
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans pour 1000	155	91		87	85	91,4	60	31,5
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire %	88,38		90,8	78,3			92	100
	5. Taux d'achèvement du cycle primaire					59,2			100
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire	99,16	96,2	97,01	96			96,69	100
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié %	62		87,3	85,5			85,8	95
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans %	3,2		4,9	4,7			5,42	5
	10. Proportion de la population disposant d'un accès à l'eau potable %	57,9		79,8	86	87		82,5	100

Source : 2ème rapport national de progrès des OMD du Gabon (RG / PNUD) (2006)

Annexe 13 : Chronologie et agenda politiques abrégés du Gabon

DATES	EVENEMENTS
1960	<ul style="list-style-type: none">• Accession du Gabon à l'indépendance, le 17 août 1960
13 février 1961	<ul style="list-style-type: none">• Adoption de la Constitution du Gabon (Première République) ; type présidentiel
28 novembre 1967	<ul style="list-style-type: none">• Décès de Léon M'BA, Albert-Bernard (Omar) BONGO lui succède ; il sera réélu en 1973, 1979, 1986, 1993, 1998
15 juin 1968	<ul style="list-style-type: none">• Création du Parti Démocratique Gabonais (PDG), parti unique.
1990	<ul style="list-style-type: none">• Organisation d'une Conférence Nationale, instauration du multipartisme.
5 décembre 1993	<ul style="list-style-type: none">• Première élection présidentielle pluraliste.
26 janvier 1999	<ul style="list-style-type: none">• Nomination d'un Premier Ministre : Jean-François NTOUTOUME-EMANE
19 – 23 décembre 2001	<ul style="list-style-type: none">• Elections législatives, complétées par des partielles les 26 mai et 09 juin 2002 (victoire du PDG)
27 janvier 2002	<ul style="list-style-type: none">• Formation d'un Gouvernement d'ouverture intégrant l'opposition (Rassemblement National des Bûcherons du Gabon, RNB, représenté par Paul M'BA ABESOLE)
Décembre 2002	<ul style="list-style-type: none">• Elections municipales et départementales
21 janvier 2003	<ul style="list-style-type: none">• Paul M'BA ABESOLE promu Vice-Premier Ministre
Février 2003	<ul style="list-style-type: none">• Elections sénatoriales
27 novembre 2005	<ul style="list-style-type: none">• Réélection pour sept ans de M. BONGO ONDIMBA, avec 79,2%. Jean Eyeghe NDONG devient Premier Ministre

- Décembre 2006** • Elections législatives
- Décembre 2007** • Elections locales
- Février ou mars 2009** • Elections sénatoriales
- Décembre 2011** • Elections législatives
- Décembre 2012** • Elections locales et présidentielle, cumulativement

Annexe 14 : Informations sur les programmes des États membres et des autres donateurs

Du fait que le Gabon n'est pas un PMA, peu de PTF interviennent : surtout les multilatéraux, quelques bilatéraux, et plutôt sous forme de prêts. En raison des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des programmes passés de coopération, certains PTF manifestent une grande prudence, en envisageant plusieurs scénarios dont la réalisation conditionnerait le montant de l'aide (cas de la Banque Mondiale et de la BAD).

La BAD se retire des secteurs sociaux, tandis que l'Union Européenne n'envisage plus la construction des infrastructures routières comme secteur de concentration. Quant à la Banque mondiale, après le désengagement observé sous le CAS 2000-04, au cours duquel un seul nouveau projet fut lancé⁸, elle ne semble pas disposée à accroître très significativement le volume de ses interventions. Il y a, donc, un risque de voir ainsi apparaître des « vides » dans des domaines clés où les autorités attendent l'appui des PTF.

Etats Membres de l'UE

France

Le Document Cadre de Partenariat France – Gabon 2006-2010 définit *deux axes stratégiques* d'intervention.

Le *premier axe* a pour objectif d'appuyer la *diversification de l'économie* en consolidant des filières créatrices d'emploi dans les secteurs des mines, de la forêt et de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche, du tourisme et des services. Afin de créer les conditions propices à la diversification de l'économie, la mise en œuvre de cet axe se fera à travers deux secteurs de concentration : i) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles du secteur forêt/environnement ; ii) le développement des infrastructures routières, portuaires et ferroviaires, électriques et urbaines. Parallèlement à ces appuis ciblés, le MAE accordera une expertise long terme visant à renforcer les capacités des Ministères en charge des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.

Le *deuxième axe* vise à favoriser un *accès à des services sociaux de qualité* en accord avec les orientations du DSCRП en matière d'éducation, seul secteur de concentration définit pour la mise en œuvre de cet axe. Les actions à mener se feront principalement au profit de i) l'enseignement de base ; ii) de l'enseignement technique ; iii) de l'enseignement supérieur ; iv) d'un pôle régional de recherche ; et v) d'une redynamisation de la recherche nationale.

Dans une moindre mesure, la coopération française appuiera les efforts déployés par le gouvernement gabonais pour parvenir : i) à l'adoption d'un plan sectoriel Santé ; ii) pour appuyer les actions menées par le programme national de lutte contre le Sida ; et iii) pour poursuivre les recherches menées par le CIRMF.

Le financement direct de projets visant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations, sera également poursuivi à travers : i) la mobilisation du Fonds Social de Développement et ii) l'appui institutionnel fourni auprès des Ministères en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Lutte contre la Pauvreté.

⁸ HIMO pour les infrastructures urbaines (PROTOTIPEE) a été lancé dans le cadre du CAS 2000-04. Un projet prévu pour le développement rural n'a pas été lancé en raison du peu d'intérêt manifesté par les autorités (d'après le rapport d'achèvement de ce CAS)

Outre ces domaines de concentration qui représentent 80% de l'effort de financement au titre de l'aide publique bilatérale française pour le Gabon, *trois secteurs transversaux* bénéficieront également d'appuis financiers : i) la gouvernance (gestion des finances publiques, consolidation de l'Etat de droit et renforcement de la société civile) ; ii) l'ancrage du Gabon dans la francophonie ; et iii) l'intégration régionale.

Autres Etats Membres

Sur le plan bilatéral, la plupart des coopérations européennes qui comptent au niveau international sont absentes du Gabon : Royaume Uni, Pays-Bas, pays nordiques. L'Allemagne dispose d'un budget d'aide non remboursable de 15.000 € par an pour la réalisation de microprojets en faveur de la population rurale. La Belgique entretient une coopération militaire avec le Gabon (formation d'officiers de l'armée gabonaise). Les apports de l'Espagne sont limités pour l'essentiel à quelques dons aux secteurs sociaux et à des appuis à la connaissance de la langue espagnole. Les interventions de l'Italie sont réduites au soutien apporté à un projet de développement social et sanitaire, et à des bourses et actions de formation.

Autres Coopérations

Coopérations bilatérales

Les rares partenaires présents ont des actions modestes et ciblées : Etats Unis, Japon. Par ailleurs, la Chine, dont les entreprises sont de plus en plus présentes (mines, bois), a une coopération centrée sur la santé et les bâtiments publics.

Coopérations multilatérales

Groupe de la Banque Mondiale

III.2.8 Le CAS 2000-05 met l'accent sur (i) la gestion des ressources publiques (financières et naturelles) et (ii) la diversification de l'économie. Le scénario de base du CAS 2005-09 envisage trois projets : dans la continuation du PROTOTIPEE, un projet de développement des infrastructures locales (\$25 millions, signature prévue le 12 juin prochain) ; un prêt de politique de développement (DPL) pour la gestion des ressources naturelles (\$15 millions) et un projet d'infrastructures de \$25 million, soit une enveloppe de prêts de \$65 million à laquelle devraient s'ajouter des dons du fonds de Développement institutionnel (IDF) à hauteur de \$1,5 million, ainsi qu'un don de \$10 millions du Fonds Mondial de l'Environnement en appui au Programme Sectoriel pour la Forêt et l'Environnement (PSFE). Les activités hors prêts incluent : la poursuite de l'appui au processus DSCR ; la gestion financière publique, le développement du secteur privé (compléments à l'étude FIAS), le développement de la capacité de la société civile et une évaluation de la pauvreté. De son côté, la SFI a une exposition de \$3,8 millions sur le secteur pétrolier et gazier, tandis que l'AMGI a octroyé une facilité de garantie de \$61 millions pour la réhabilitation et la modernisation de l'agence de formation professionnelle.

Le scénario haut du CAS prévoit, au cas où la performance macroéconomique ainsi que la mise en œuvre de la politique forestière seraient satisfaisantes, en 2008, un second DPL pour la gestion des ressources naturelles (\$10 millions) et, en 2009, un appui à la diversification de l'économie (\$18 millions).

BAD

Le DSP en préparation de la BAD envisage trois scénarii pour la période 2006-2010 : un scénario élevé dans lequel ses interventions atteindraient 240 Mn UC (équivalent de 350 Mn \$) ; un scénario de base avec une enveloppe de 149 Mn UC (220 Mn \$) ; un scénario bas avec une enveloppe de 100 Mn UC (147 Mn \$). Il identifie les priorités suivantes : (1) la gouvernance (réforme administrative, renforcement des capacités des structures de contrôle, amélioration de la budgétisation-programmation, renforcement des systèmes juridique et judiciaire ; (2) les infrastructures dont maritimes (approche SWAP) avec le bitumage de tronçons et le renforcement des capacités ; (3) l'appui à la diversification économique. Les interventions sur la pêche seront poursuivies et concerneront : (i) le renforcement de la surveillance ; (ii) le renforcement des structures de pêche ; (iii) les infrastructures, notamment les quais de pêche ; et ((iv) l'appui aux CDMT sectoriels.

PNUD

Le cadre stratégique des actions du PNUD pour 2007-2011 comportera les volets suivants :

- (1) gouvernance : appui au ministère de la planification ; appui institutionnel à la collecte et à la diffusion de statistiques ; appui à la stratégie nationale du genre ; promotion de la société civile ;
- (2) pauvreté et développement humain (appui au cadre institutionnel du DSCR, microcrédit, pré-collecte des ordures ménagères ; costing et évaluation des besoins pour atteindre les OMD) ; environnement (engagements internationaux ; 2ème rapport sur la biodiversité ; séquestration de carbone) ;
- (3) Environnement : (i) mécanismes de conservation des écosystèmes (appui particulier à la séquestration du carbone) ; (ii) mise en place d'un cadre de gestion des ressources naturelles ;
- (4) Lutte contre la maladie : poursuite de l'appui dans le cadre du Fonds Mondial, avec (i) la mise en place d'un mécanisme de coordination nationale ; (ii) le développement/renforcement du leadership des acteurs locaux pour accroître l'efficacité de la lutte